

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2022  
COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 19 Octobre 2022, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaients présents : 25

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Yves Schryve, Jean Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Penneec, Didier Le Roux, Leila BARON, Eric Saintilan, Sonia Monfort, Michel Tobie, Bruno Goenvic, Serge Nilly, Alain Kerhervé.

Pouvoirs : 8

Isabelle Baltus a donné pouvoir à Ronan Gouerec

Morgane Côme a donné pouvoir à Danièle Brochu

David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon

Emilie Cérissay a donné pouvoir à Marie Madeleine Bergot

Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant à partir de 19H15

Frédérique Dieter-Pustoc'h a donné pouvoir à Danièle Kha

Pierre Guillon a donné pouvoir à Patrick Tanguy

Noëlle Brunerie a donné pouvoir à Jean-Pierre Moing

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Arnaud LE PENNEC

Le Maire je vous demande de bien vouloir vous lever, pour que nous puissions avoir une minute de silence pour notre Collègue Gérard Jambou, serviteur de l'intérêt général, serviteur du bien commun, serviteur de notre cité qui malheureusement nous a quitté, il y a quelques jours et donc cette séance de conseil municipal lui est dédiée.

Une minute de silence est observée par l'ensemble du conseil municipal

Le Maire cette séance du conseil municipal est ouverte. Nous devons désigner un secrétaire de séance, qui accepte de remplir ce rôle : Arnaud Le Pennec.

Le Maire avant d'ouvrir le conseil, nous avons reçu une question écrite d'Alain Kerhervé, je vais l'inviter à la lire et je lui apporterai une réponse, ensuite nous aurons le compte rendu des décisions prises par délégation sur la liste des marchés et le compte rendu de la séance du 21 septembre et nous pourrons ouvrir notre conseil municipal.

Vous avez sur table d'ailleurs une délibération que je vous proposerai d'inscrire à l'ordre du jour en urgence de notre conseil municipal mais c'est vraiment juste pour modifier un numéro de parcelle, donc ça ne devrait pas, je l'espère poser de problème pour que nous puissions vendre dans de bonnes conditions le bien de cette délibération.

Le Maire Monsieur Kerhervé je vous en prie, pour cette question écrite donc article 6, du règlement intérieur.

Alain Kerhervé je vais vous la lire donc c'est une lettre adressée au Maire, on est bien d'accord.

« Quimperlé, le 21 octobre 2022

### **Lettre au maire dans le cadre de l'article 6 du règlement intérieur du Conseil municipal**

Monsieur le maire,

Aucun élu responsable ne peut ignorer la situation actuelle particulièrement difficile des collectivités territoriales que nous subissons cette année et qui se profile avec une aggravation évidente pour 2023.

Les préoccupations que vous avez exprimées dans la presse sont **légitimes**. Pour ma part, **je les partage**, notamment celles relatives à la facture énergétique explosive et à la volonté de préserver les services publics essentiels à la vie de notre population locale.

### **Cette situation exceptionnelle nous oblige à appréhender le budget 2023 de manière différente.**

Je souhaite une **approche coopérative** de toutes les sensibilités de ce Conseil afin que le « *débat d'orientation budgétaire* » futur reflète au mieux les aspirations légitimes des uns et des autres.

Cette volonté que vous partagez certainement peut s'organiser sur 2 domaines essentiels et étroitement liés :

- Classer par ordre de priorité tous les projets d'investissements déjà répertoriés, en y incluant les éventuels nouveaux
- Imaginer divers scénarios de financement, dont les recettes fiscales, permettant, suivant les cas, de placer le curseur sur les priorités définies au point précédent.

Ainsi, c'est l'objet de ma proposition, cette coopération permettrait à l'ensemble des élus de dégager un **maximum de lignes budgétaires partagées** dans le cadre de la vie municipale. »

Je rajouterai simplement un mot, il s'agit aussi quelque part d'une certaine honnêteté intellectuelle de dire ce que je viens de vous lire.

Le Maire, merci, Cher collègue question écrite article 6, du règlement intérieur du Conseil Municipal donc le formalisme me conduit à vous lire le courrier que je vous ai adressé officiellement à l'issue de ce conseil :

« Monsieur,

*Par courrier en date du 21 octobre 2022, vous indiquez partager les préoccupations que j'ai exprimées sur l'explosion de la facture énergétique et sur la volonté de préserver les services publics essentiels aux quimperloises et quimperlois.*

*Dans un tel contexte exceptionnel et historique de contrainte financière, vous sollicitez que les groupes d'opposition soient associés au processus d'élaboration des orientations budgétaires 2023.*

*Je prends note avec attention de votre demande d'évolution de la méthode de préparation budgétaire et de votre souhait d'aboutir à des orientations consensuelles sur un maximum d'actions.*

*Pour faire suite à votre demande, je vais saisir Eric ALAGON, maire-adjoint aux finances, afin que les scénarios d'actualisation de la prospective budgétaire, imposés par les contraintes inédites qui pèsent sur le financement de nos services publics, puissent être partagés avec les groupes d'opposition, en amont de la préparation du budget 2023.*

*Restant à votre écoute,*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées. »*

Le Maire donc voilà pour la réponse, elle vous sera adressée officiellement et elle sera également dans le compte rendu de notre conseil municipal, sans faire plus de commentaires, à situation historique, gouvernance historique et donc je souhaite effectivement au mieux associer les groupes d'opposition à l'élaboration du budget 2023, qui se fera sous contrainte, compte tenu évidemment de la transition énergétique et de crise énergétique que nous vivons évidemment que nous avons aussi à assumer un certain nombre de dispositions, combien même nous nous en félicitons je dirai de revalorisation dès salaires de nos agents, mais tout cela a un coût que nous avons rendu public de près de 2 millions d'euros à comparer à l'épargne nette que nous dégageons en général en fin d'exercice entre 3 et 500 000 € donc tout le monde aura compris qu'à situation historique, décision historique, donc j'ai demandé et je demanderai à mon adjoint aux finances de bien vouloir associer au mieux les oppositions dans l'exercice de construction du débat d'orientation budgétaire et du budget. Voilà de ce qui en est de cette question.

Alain Kerhervé juste par un mot par rapport à votre réponse, je suis satisfait de votre réponse.

Le Maire, je vous en prie.

Le Maire concernant les décisions prises par délégation, il s'agit des marchés du 12 septembre au 18 octobre 2022, entre le conseil municipal que nous avons eu il y a un petit mois et demi et le conseil municipal d'aujourd'hui, est ce que vous avez des questions à nous poser ?

Ces marchés portent sur un certain nombre d'acquisitions, porte sur de l'informatique, porte sur des sujets d'éclairage, de réfection de réseau, de voirie, de réhabilitation des sols de Kerjouanneau et de l'installation électrique générale du Club de Plongée, des travaux de plomberie, mais je crois qu'il y a une question, Monsieur Goenvic, je vous en prie.

Bruno Goenvic je me posais la question concernant Kerjouanneau – Eclairage des cibles archers. Kerjouanneau a été financé à 50% Mairie et 50 % Conseil Départemental, est ce que la facture est coupée en deux ? Est-ce que l'on a que 4 000 € chacun ou est ce que c'est Quimperlé qui paie tout ?

La deuxième question, dégât des eaux est ce qu'il y a une assurance ?

Le Maire oui, concernant les dégâts des eaux on a l'assurance de la garantie décennale et sur la première question vous revenez sur la problématique de l'investissement au moment où on a pris cette décision où mon prédécesseur a pris cette décision appuyé par l'opposition de l'époque de réaliser ce projet avec une équité de participation financière entre le conseil départemental du Finistère par ce que utilisation par les collégiens et 50% par la Municipalité parce que usage par les associations, là on est sur un investissement qui est lié aux associations de la collectivité donc on est exclusivement sur de l'usage et cela ne fait pas partie des priorités de soutien du Conseil Départemental du Finistère dans ce qui est des accompagnements envers les Collectivités le pacte dit Finistère 2030, d'ailleurs nous attendons toujours la signature de ce pacte entre le Conseil départemental du Finistère et notre territoire, notre intercommunalité et nos communes ça ne devrait plus tarder, je crois qu'il y a eu une rencontre récente d'ailleurs, entre le Président du Conseil Départemental et notre Président de l'intercommunalité, mais ça ne fait pas partie des objets soutenus par le Conseil Départemental du Finistère, donc c'est à la charge exclusive de la Ville de Quimperlé, donc le coût est de 4 000 € c'est dans la liste des marchés attribués.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur Goenvic, je vous en prie.

Bruno Goenvic la voirie de signalisation Société HELIOS, c'est un manque de capacité de l'interco, service signalisation-voirie de réaliser les bandes blanches ou c'est une volonté délivrée de travailler avec le privé ?

Le Maire alors, pour bien situer les enjeux et mes adjoints ici présents et en particulier Michel Forget pourrait préciser le propos, mais pour que tout le monde comprenne bien, nous avons un service commun qui s'appelle le SITC, nous le soutenons, d'ailleurs nous sommes certainement une des collectivités à l'utiliser le plus, c'est normal, nous sommes la Ville Centre et nous en avons évidemment besoin.

Ensuite, le SITC au regard de son dimensionnement n'est pas toujours en capacité de répondre à un certain nombre de sollicitations. Vous nous avez interpellé d'ailleurs à raison lors d'un conseil municipal il y a quelques mois sur l'état de la signalétique au sol de nos voiries et donc il s'agissait de réagir et donc nous l'avons fait. Et à partir du moment où le SITC n'est pas toujours en capacité de réaliser les travaux nécessaires, nous avons la possibilité évidemment de travailler avec des entreprises comme nous le faisons d'ailleurs pour nos bâtiments ou d'autres objets, oui la voirie et la signalisation il y a une société privée qui est intervenue mais comme c'est d'usage en de multiples occasions, mais peut être que Michel Forget veut préciser le propos, mais je pense que c'est le sens de la réponse.

Michel Forget oui, c'est une entreprise avec qui on a passé un marché dans le cadre d'une programmation annuelle qui effectue pour l'instant ces travaux de peinture sur les passages piétons et sur différent aspect de la voirie.

Bruno Goenvic la question est que si le Syndicat intercommunal est en excédent budgétaire, j'espère que normalement vu qu'il s'agit d'une affaire publique elle est moins chère que l'affaire privée étant donné que l'on demande un service qu'ils n'arrivent pas à l'assumer, il faut savoir qui paie le service étant donné que l'on est techniquement dans le schéma du STIC et qu'ils n'arrivent pas à assumer la fonction.

Le Maire mais, le service commun qui est le service commun du STIC travaille pour la plupart des communes de notre intercommunalité à terme, d'ailleurs il devrait travailler pour toutes les communes de notre intercommunalité, après il est en capacité ou pas en capacité de répondre à la demande donc là, c'est une problématique de dimensionnement de ressource humaine donc c'est des décisions qui doivent se prendre à l'intercommunalité ou pas de renforcer les effectifs du SITC, mais à partir du

moment ou on constate que et ce n'est pas que pour la commune de Quimperlé que la demande excède la capacité, c'est comme pour les autres marchés que nous avons, eh bien on peut tout à fait avoir des marchés privés, donc il n'y a pas de difficulté de cette nature.

Sur nos bâtiments parfois, nous réalisons des travaux en régie quand nous en avons la possibilité et quand nous n'avons plus la capacité eh bien nous utilisons des marchés publics avec des entreprises privées et c'est ça qui fait que l'on a une richesse d'intervention, c'est ça qui fait que aujourd'hui les collectivités territoriales sont le principal investisseur dans ce pays parce que plus de 70 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités territoriales auprès des entreprises de ce territoire et à l'échelle nationale donc heureusement qu'il y a des collectivités territoriales pour qu'il y ait des entreprises privées et c'est un homme de gauche qui vous le dit !

Bruno Goenvic mais la variante près c'est que la voirie et la signalisation on l'a donné à la gestion en matière de peinture à l'interco et en matière de bâtiment de communaux sont une gestion communale.

Le Maire non les bâtiments communaux sont effectivement de gestion communale, le SITC n'est pas un service transféré, c'est un service commun c'est différent.

C'est un service que nous avons mis en commun et qui laisse la possibilité aux collectivités qui le souhaitent à la fois de saisir le SITC, à la fois de continuer à agir au travers des prestations de services donc c'est très classique.

Le SITC d'ailleurs, historiquement a été un service commun qui n'a pas été un service commun au bénéfice de l'ensemble des communes de notre intercommunalité, puisque certaines communes de cette intercommunalité travaillaient avec des syndicats de voirie. Donc la question, mais peut être que Michel aura la réponse, je crois que l'on est en passe, c'est fait d'avoir une couverture par le SITC de nos 16 communes ce qui n'était pas le cas historiquement.

Michel Forget la compétence voirie est communale.

Le Maire est ce qu'il y a d'autres questions concernant la liste des marchés attribués ? Non donc c'est un acte c'est à porter à connaissance de l'ensemble des élus du Conseil Municipal et ça peut donner lieu comme nous venons de le faire à des questions évidemment et à des réponses.

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2022

Le Maire donc nous allons prendre le compte rendu de la séance du 21 septembre 2022. Est-ce que vous avez des questions, concernant ce compte rendu ? je n'en vois pas donc nous allons procéder au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Donc merci beaucoup pour le travail fait, puisque les comptes rendus sont de qualité.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Le Maire donc sur table, s'il n'y a pas d'opposition, donc cette délibération concernant la cession de l'atelier relais donc avec une précision concernant le numéro de parcelle cadastrée, pas de difficulté ? donc on l'inscrit à l'ordre du jour si vous voulez bien ce sera la question 10b, il faut bien trouver un endroit pour l'inscrire et donc, elle sera instruite à ce moment-là.

Le Maire permettez moi d'ouvrir ce Conseil Municipal en accueillant Leila Baron qui nous a rejoint donc merci à toi d'avoir accepté de rejoindre ce Conseil Municipal et c'est vrai que quand on s'engage dans une liste, en fonction des résultats, mais on peut se dire raisonnablement que l'on va être élu, on peut se dire raisonnablement de ne pas l'être tout de suite, et puis, il y a les vicissitudes de la vie, malheureuse là, en la circonstance mais qui font que à un moment donné un certain nombre de nos collègues peuvent nous rejoindre en cours de mandat, ça a déjà été le cas et donc bienvenue à toi Leila

et j'espère que tu trouveras dans l'exercice de ce mandat, dans l'exercice de cette citoyenneté ce que tu as recherché en accompagnant dans la liste Quimperlé Unie, c'est-à-dire un engagement auprès de la population et je te remercie d'avoir accepté cette sollicitation.

## **1. INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE**

*(Rapporteur le Maire)*

### Exposé :

Suite au décès de Monsieur Gérard JAMBOU, Mme Leïla BARON, élue sur la liste «Uni.e.s pour Quimperlé », a été sollicitée en application de l'article L 270 du Code Electoral.

Par courrier en date du 14 octobre 2022, Mme Leïla BARON a accepté de siéger au Conseil municipal, en remplacement de M. Gérard JAMBOU

Madame Leïla BARON est installée en qualité de Conseillère municipale.

Le MAIRE Donc la première délibération porte sur l'installation d'une nouvelle conseillère municipale donc vous avez la délibération sous les yeux, j'imagine qu'elle ne pose pas de question. Donc je vais la soumettre au vote.

Donc, y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas.

Donc bienvenue au sein de notre Conseil Municipal.

### Décision :

**Madame Leila BARON est installée en qualité de Conseillère municipale.**

## **2. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

*(Rapporteur le Maire)*

### Exposé :

Lors de sa séance du 27 mai 2020, le Conseil municipal a fixé à 9 le nombre d'adjoints au maire, en application des dispositions des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite au décès de Monsieur Gérard JAMBOU, élu maire-adjoint le 27 mai 2020, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur son remplacement en qualité d'adjoint au maire.

### Proposition

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir à 9 le nombre d'adjoints au maire.

Le Maire c'était le choix que nous avons de porter à 9 le chiffre maximal de nombre d'adjoints pour une Ville de plus de 10 000 habitants, une Ville de notre strate et donc le conseil municipal est invité à se prononcer sur le remplacement de Gérard et donc de fixer le nombre d'adjoints au nombre de 9 et de le maintenir à 9 c'est la proposition que nous vous faisons.

Donc, y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions à ce que nous maintenions à 9, le nombre d'adjoints ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

### **3. ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE**

(Rapporteur le Maire)

Exposé :

Monsieur Gérard JAMBOU, élu adjoint au maire, au 6<sup>ème</sup> rang, le 27 mai 2020, est décédé le 26 septembre 2022.

Lors de sa séance du 26 octobre 2022, le Conseil municipal a décidé de maintenir à 9 le nombre d'adjoints au maire.

En application des dispositions des articles L 2122-7 et L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au maire.

L'article L 2122-7-2 stipule en particulier que :

*« Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. »*

*« Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. »*

Le Conseil municipal est en conséquence aussi invité à se prononcer sur le rang que le nouvel adjoint occupera dans l'ordre du tableau : soit le dernier rang, soit le même rang que son prédécesseur.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de procéder à l'élection du nouvel adjoint au maire, selon les règles prévues aux articles L 2122-7 et L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Candidat (s) :

Yves SCHRYVE

...

Nombre de votants :

Suffrages exprimés :

Nombre de voix pour :

Yves SCHRYVE

....

En conséquence, M.....est élu adjoint au maire.

- de décider que le nouvel adjoint occupera le 6<sup>ème</sup> rang dans l'ordre du tableau.

Le Maire la délibération suivante porte sur l'élection d'un adjoint au Maire, donc vous avez la délibération sous vos yeux, donc il vous est proposé de nommer Yves Schryve comme adjoint au

Maire, de décider que le nouvel adjoint occuperait le 6<sup>ème</sup> rang dans l'ordre du tableau ce qu'était le rang qu'occupait Gérard Jambou vous savez que le rang doit être aussi paritaire, une femme, un homme, une femme, un homme puisque le MAIRE est un homme se serait une femme se serait différent, il ne s'agit pas de bouleverser l'ordre du tableau donc, il vous est proposé de désigner Yves Schryve comme 6<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

Y a-t-il des questions ?

Alain Kerhervé juste une petite question. Yves va remplacer effectivement Gérard qui nous a quitté mais en termes de conseil communautaire, est ce que l'on peut avoir des précisions ?

Le Maire oui, je tiens d'ailleurs à saluer notre collègue Manuel Pottier qui va devenir délégué communautaire donc pour que tout le monde comprenne bien la règle et j'espère ne pas dire de bêtise mais au moment des élections municipales les électeurs votent pour une double liste.

Une liste qui comporte à la fois, une liste de conseillers municipaux et vous avez à côté sur une autre colonne la liste des délégués communautaires.

Lorsque la liste des délégués communautaires présentées aux électeurs est épuisée il faut prendre la liste du conseil municipal dans l'ordre de la liste du Conseil Municipal et en respectant un principe, qui est un principe de parité.

Donc à partir du moment ou en la circonstance, Gérard n'est plus des notre, c'est un homme qui doit le remplacer, pour conserver le principe de parité au sein du Conseil communautaire, donc en fait, quand vous prenez la liste de Quimperlé Unie que j'ai eu l'honneur et le bonheur de conduire, il appartient aujourd'hui, à Manuel Pottier de siéger. Manuel Pottier peut refuser de siéger, je lui ai posé la question en lui demandant s'il souhaitait siéger, il m'a dit oui.

Donc on transmettra évidemment l'information à notre Président d'intercommunalité donc Manuel Pottier siègera au rang des délégués communautaires représentant la Ville de Quimperlé.

Voilà, si je puis me permettre la réponse qui va être faite.

Alain Kerhervé la réponse n'est pas complète Monsieur Le Maire, je parlais d'Yves, est ce qu'il va prendre à l'interco les responsabilités qu'avaient Gérard ?

Le Maire a ça, c'est une autre question ! et ça, c'est une réponse qui appartient au Président de la communauté de communes.

Alain Kerhervé ne dites pas que vous n'êtes pas au courant quand même !

Le Maire non, comme dit Danièle Kha, il faudrait déjà que Yves soit conseiller communautaire, il ne vous aura pas échapper que Yves n'est pas conseiller communautaire. Donc ça ne fonctionne pas ainsi, Yves ne peut pas être automatiquement le remplaçant de Gérard Jambou, c'est une décision qui appartient ensuite au Président de l'intercommunalité. Il aurait fallu que dans ce cas, pour être très clair avec vous, que Manuel Pottier choisisse de ne pas siéger, j'aurais pu le lui demander, en ce cas dans l'ordre, je vous invite à regarder la liste de Quimperlé Unie, dans ce cas, c'est effectivement Yves qui aurait pu siéger au conseil communautaire et si le Président de l'intercommunalité avait voulu que Yves Schryve prenne les responsabilités de Gérard Jambou il lui appartenait de le lui proposer.

Alain Kerhervé ça veut dire en d'autres mots que Quimperlé n'aura pas 7 vice-présidents au Conseil Communautaire

Le Maire en d'autres mots, il appartiendra au Président de l'intercommunalité de faire son choix et de l'annoncer en temps et en heure. Il y a d'autres élus qui siègent au conseil communautaire, ça ne vous a pas échappé ?

Alain Kehervé non cela ne m'a pas échappé...



Le Maire et donc il y a d'autres élus hors les élus de Quimperlé qui siègent au Conseil communautaire cela ne vous a pas échappé non plus ?

Alain Kerhervé juste un dernier mot là-dessus, vous avez parlé de parité au niveau du conseil communautaire, la législation est tellement bien faite en France, que la parité est une obligation au niveau du Conseil Communautaire et non pas au niveau du conseil municipal, c'est un fait.

Le Maire oui, c'est un fait. Ça fait partie du génie créatif français dont on n'a de cesse de se louer collectivement.

Le Maire y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas. Donc je sou mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ?

Monsieur Yves SCHRYVE ne prend pas part au vote.

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

Le Maire alors j'aurai dû vous demander si vous souhaitiez que cela se fasse à bulletin secret. S'il n'y a pas de demande de cette nature on considérera que tout cela s'est bien passé à bulletin secret.

Le Maire félicitations à Yves et merci d'avoir accepté ma proposition de poursuivre en tant qu'adjoint au Maire et on prendra ensuite la délibération n°4, puisque je rendrai transparent la délégation qui te sera impartie.

Yves SCHRYVE je suis très honoré de reprendre la délégation de Gérard. Je connais bien le métier aussi et je vous remercie de votre confiance.

Vous savez bien que Gérard connaissait parfaitement sa ville et ses habitants comme je ne le ferai jamais, et donc il va me falloir apprendre. Pour cela, je vais vous demander un petit peu de patience et beaucoup d'indulgence ou un peu d'indulgence et beaucoup de patience. Merci à vous.

Le Maire merci Yves, c'est gentil.

#### **4. REORGANISATION ET MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU FINISTERE (SDEF)**

*(Rapporteur Le Maire)*

Exposé :

Monsieur Gérard JAMBOU est remplacé par Mme Leila BARON, au sein du Conseil municipal, et par Yves SCHRYVE en qualité de maire-adjoint.

Au regard des délégations de M. JAMBOU qu'il convient de réaffecter, il est proposé de réorganiser comme suit les périmètres des commissions municipales, en intégrant les enjeux d'environnement, de transition énergétique et de patrimoine immobilier dans la commission « eau et lutte contre les inondations-travaux-réseaux-voirie » :

- Commission politique de la Ville, urbanisme, habitat, mobilités
- Commission environnement, transition énergétique, patrimoine immobilier, eau et lutte contre les inondations, travaux, réseaux et voirie

Il convient d'autre part de remplacer M. JAMBOU au sein des instances où il siégeait.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- De procéder à la réorganisation des périmètres des deux commissions suivantes :
  - Commission politique de la Ville, urbanisme, habitat, mobilités
  - Commission environnement, transition énergétique, patrimoine immobilier, eau et lutte contre les inondations, travaux, réseaux et voirie
- De modifier comme suit la composition de ces deux commissions où siégeait Monsieur Gérard JAMBOU :
  - **Commission politique de la Ville, urbanisme, habitat, mobilités** – 8 membres  
*Rapporteur de la commission* : Michel FORGET  
Membres : Yves SCHRYVE, Manuel POTTIER, Jean-Pierre MOING, Didier LE ROUX, Michel TOBIE, Bruno GOENVIC, Alain KERHERVE
  - **Commission environnement, transition énergétique, patrimoine immobilier, eau et lutte contre les inondations, travaux, réseaux et voirie** – 9 membres  
*Rapporteur de la commission* : Yves SCHRYVE  
Membres : Michel FORGET, Stéphanie MINGANT, Manuel POTTIER, Didier LE ROUX, Leïla BARON, Michel TOBIE, Bruno GOENVIC, Alain KERHERVE
- De nommer Mme Leïla BARON au sein de la Commission sports
- De nommer M. Didier LE ROUX au sein de Commission communale pour l'accessibilité « La Rue Partagée »
- De modifier comme suit la représentation du Conseil municipal au sein du Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère (SDEF) :  
Titulaires : Yves SCHRYVE, Manuel POTTIER  
Suppléants : Michel FORGET, Bruno GOENVIC

Le Maire présente la délibération. Vous avez sous les yeux la délibération il est proposé de redéfinir le périmètre de deux commissions.

La proposition qui est faite est donc de redéfinir le périmètre des commissions qui étaient animées par Michel Forget et donc par Gérard en vous proposant que la première commission soit dénommée maintenant **Commission politique de la Ville, urbanisme, habitat, mobilités**, elle comporterait 8 membres donc c'est une légère modification de son périmètre et pour que ce soit cohérent, la deuxième commission dont le périmètre sera redéfini se sera aussi le champ de la délégation de Yves Schryve se serait la **Commission environnement, transition énergétique, patrimoine immobilier, eau et lutte contre les inondations, travaux, réseaux et voirie**, autant vous dire que c'est une jolie commission et vous avez les membres de la commission qui vous sont proposés et vous avez notamment précisé, le fait que cette commission est une commission qui est une grosse commission pour être composée de 9 membres, la composition n'est pas obligatoirement de 8 membres pour toutes les commissions donc là vous avez une commission à 8 là vous avez une commission à 9, il y en a une à 7 par exemple.

Et donc, Leïla qui rejoint notre conseil municipal pourrait être aussi membre de cette commission c'est ce qui est proposé au travers de la délibération que vous avez sous les yeux.

L'autre proposition se serait que Leïla Baron siège aussi au sein de la commission des sports, cette commission comporterait 7 élus. De nommer Didier Le Roux qui nous a rejoint aussi très récemment au sein de la commission communale pour l'accessibilité – La Rue partagée et de

modifier comme suit la composition du conseil municipal au sein du Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère (SDEF), là où siégeait Gérard Jambou auparavant avec comme titulaires Yves Schryve et Manuel Pottier et comme suppléants Michel Forget, Bruno Goenvic. Donc voilà pour le contenu complet de la délibération qui vous est proposé.

Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas

Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

## **5. DON A L'ŒUVRE DES PUPILLES DES SAPEURS-POMPIERS**

(Rapporteur Le Maire)

Exposé :

Suite au décès de Gérard Jambou, Adjoint au Maire, la Ville de Quimperlé souhaite lui rendre hommage à travers un don à l'oeuvre des pupilles des sapeurs-pompiers.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le versement d'un don d'un montant de 500€ au profit des pupilles des sapeurs-pompiers.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 19 octobre 2022

Le Maire la délibération suivante, porte sur un don à l'oeuvre des pupilles des sapeurs donc il vous est proposé de faire un don de 500 € au profit des pupilles des sapeurs-pompiers répondant en cela je dirai en la volonté de la famille de Gérard. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas.

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

Le Maire permettez moi de conclure ce chapitre, la question n'a pas été posée, mais il ne sera pas proposé, peut être que ça le sera par la suite, mais il ne sera pas proposé de nommer un nouveau conseiller municipal délégué.

Yves est devenu adjoint, Yves était conseiller municipal délégué donc pour le moment, je préfère le dire aussi maintenant à ce moment de notre conseil municipal et après discussion avec l'équipe municipale majoritaire il a été pris la décision de ne pas proposer de nommer pour le moment un conseiller municipal délégué, je le dis comme ça maintenant mais ça pourrait évoluer dans le temps notamment parce que j'ai eu cette discussion avec l'équipe et avec Yves Schryve en particulier, il n'aura échappé à personne que la commission qui va devoir animer Yves est une commission qui a un large spectre, et c'est important de regarder comment les choses vont vivre évidemment, à la fois par le travail des élus et évidemment avec le travail des agents de la collectivité.

La dernière précision que je souhaiterais apporter puisque Gérard était aussi très investi sur le sujet de lutte contre les inondations, il faisait parti des élus qui était très présent et qui était très présent notamment au moment des crises que nous pouvons connaître, je parle là des inondations, ça suppose une organisation humaine importante donc j'ai souhaité réorganiser évidemment l'équipe, et donc en tant qu'élus Yves aura la responsabilité de suivre ce sujet, c'est dans sa délégation et il sera accompagné par Eric Alagon et Danièle Kha, c'est important d'avoir

des élus investis sur ce sujet parce que malheureusement c'est une source de préoccupation majeure, ça peut demander du temps et les collègues en donnent déjà beaucoup. Il y a le sujet des astreintes mais là, l'astreinte inondation tout l'hiver puisque nous mettons en place une astreinte inondation tout l'hiver, spécifique à la fois avec des élus et des agents de la collectivité, 3 élus, 3 agents de la collectivité pour qu'il n'y ait pas de difficultés, de défaillances, malheureusement si nous devons être confrontés à des inondations importantes.

Donc, voilà, je souhaitais aussi dire cela et rendre à nouveau hommage à Gérard qui était très investi sur ces sujets et qui était à chaque fois que c'était nécessaire présent auprès des équipes, donc organisation humaine sera celle-là.

Bruno Goenvic donc on est bien sur un remplacement poste pour poste. Juste l'anecdote, sur les gens du voyage, c'est Yves ?

Le Maire c'est une compétence qui a été transférée à notre intercommunalité, il n'en demeure pas moins qu'il nous arrive quand même d'être en situation de devoir agir, parce que la compétence qui a été transférée à l'intercommunalité parfois ne couvre pas l'ensemble du spectre des situations que nous rencontrons.

Donc nous avons une organisation, en Mairie nous avons un service d'astreinte, avec des agents nous avons un adjoint ou un conseiller municipal délégué qui est d'astreinte chaque semaine ça change, donc quand on est en situation à devoir dialoguer avec des gens du voyage, notamment quand la venue n'a pas été prévue, ce qui peut arriver. En général, cela arrive le weekend, c'est l' élu d'astreinte qui est en responsabilité et il est en lien avec Eric Alagon à la responsabilité des problématiques de tranquillité publique et notamment de police municipale et tous ces sujets, donc on a une organisation mais cela n'apparaît pas dans les délégations et cela ne plus apparaitre dans une délégation, d'ailleurs, je ne pense pas que je l'aurai mis comme cela dans une délégation, mais en terme d'organisation c'est une responsabilité aujourd'hui intercommunale, que se soit pour les grands passages, que se soit pour l'aire d'accueil des gens du voyage qui est à proximité, et quand on est confronté à des situations un peu différente, il y a une organisation au sein de notre intercommunalité, donc il appartiendra au Président, c'est la question posée par Alain Kerhervé tout à l'heure, Gérard s'occupait à la fois des bâtiments et des gens du voyage, donc il appartiendra au président de dire quel sera l' élu qui s'occupera de ses sujets, pour ce qui nous concerne, nous sommes organisés.

Le Maire y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Nous allons pouvoir délibérer.

Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas

Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas

#### **Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

Le Maire je laisse la parole à Eric Alagon pour la question n°6 et si nécessaire Michel Forget pourra compléter s'il y avait des questions et avec Yves car on est sur un sujet de voirie, bienvenue Yves, dans ta nouvelle responsabilité, cette délibération qui est une délibération comptable, mais la parole à Eric Alagon.

### **6. AFFAIRE SOCIETE EGIS BATIMENTS CENTRE-OUEST / VILLE DE QUIMPERLE : INDEMNISATION SUITE A JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF ET PROVISION POUR LITIGE ET CONTENTIEUX**

(Rapporteur Eric Alagon)

Exposé :

Suite à des désordres apparus en 2014 rue de la Paix, rue Brémond d'Ars et dans une moindre mesure Place Hervo (nombreux nids de poule dans le pavage et disparition prématurée des joints sur la chaussée), la Ville de Quimperlé a exercé, à l'été 2016, un référé expertise contre l'entreprise

de travaux et l'équipe de maîtrise d'œuvre qui avaient conçu et exécuté ce projet urbain entre 2004 et 2006.

Les conclusions du rapport rendu en mars 2019 à l'issue de ce référé expertise ont conduit la Ville de Quimperlé à engager une action récursoire au Tribunal Administratif de Rennes.

Le jugement rendu le 27 janvier 2022 par le TA de Rennes a confirmé qu'un défaut de conception est à l'origine des désordres et en fait peser l'entière responsabilité sur OTH, le bureau d'études VRD qui officiait à l'époque dans l'équipe de maîtrise d'œuvre.

EGIS Bâtiments Centre-Ouest (EBCO), venant aux droits d'OTH, a été condamnée à verser 524 160 € (soumise à intérêts) au titre des désordres, et 24 578,30 € au titre des dépens (frais d'expertise). A cela s'ajoute une condamnation à 1500 € au titre des frais irrépétibles.

La société EGIS Bâtiments Centre-Ouest a fait appel de ce jugement par une requête déposée à la Cour Administrative d'Appel de Nantes, notifiée le 30 mars 2022 sous le n°22NT00955.

Puis, EGIS Bâtiments Centre-Ouest a procédé au versement de la somme de 575 573,40 euros à la CARPA, le 3 octobre 2022.

Au regard du risque encouru dans le cadre de la procédure en cours, il y a lieu de prévoir dans le cadre de la décision modificative n°1 du Budget Principal, proposée au Conseil municipal du 26 octobre 2022, une provision à hauteur du montant de l'indemnisation reçue, à savoir, 575 573,40€ sur le compte 6875 « Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles ».

#### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'inscrire au Budget principal 2022, dans le cadre de la décision modificative n°1, les crédits correspondant à une provision de 575 573,40€ destinée à couvrir le risque de contentieux suite au litige opposant la société EGIS BATIMENTS CENTRE OUEST et la Ville de QUIMPERLE.

Avis favorable de la commission politique de la Ville, environnement, mobilités habitat, transition énergétique et patrimoine immobilier du 17 octobre 2022

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 19 octobre 2022

Eric Alagon il s'agit de l'affaire de la Société EGIS bâtiments au sujet de la Rue Brémond d'Ars, les fameux pavés, suite aux désordres apparus en 2014, la Ville de Quimperlé, en 2016 s'est retournée avec un référé expertise et des conclusions du rapport a été rendu en mars 2019 à l'issue de ce référé qui ont conduit la Ville de Quimperlé à engager une action récursoire au Tribunal Administratif de Rennes.

Donc, il y a eu un jugement le 27 janvier 2022 par le TA de Rennes qui a confirmé le défaut de conception qui est à l'origine de ces désordres de pavés sur la rue Brémond d'Ars, et donc à l'époque, l'équipe de maitrise d'art a donc été condamnée donc EGIS Bâtiments Centre Ouest qui a été condamné à verser la somme de 524 160 € soumise bien entendu aux intérêts aux titres des désordres et 24 578,30 € au titre des dépens (frais d'expertise) + 1500 € au titre des frais irrépétibles.

Donc cette somme va être consignée, on a reçu cette somme-là, et on va la provisionner au cas où, puisque cette société-là à fait appel donc c'est vraiment une écriture comptable qui va apparaître sur la délibération n°7, donc il sera proposé d'inscrire au budget 2022 cette somme là et en somme à rentrer et en sortie.

Le Maire y a-t-il des questions à cette délibération qui est comptable ? Dit autrement, c'est une première bonne nouvelle, qui n'est pas totalement définitive donc ça veut dire que comme il y a un

contentieux qui est toujours en cours, la Société a fait appel, donc on se doit d'attendre le résultat de l'appel avant de prendre des décisions d'usages de cet argent, donc il est comptablement dans nos comptes, dans notre trésorerie

Mais évidemment, combien même nous sommes confrontés à quelques difficultés, la sagesse nous conduira à ne pas utiliser cet argent, donc comptablement c'est sur un compte qui est un compte d'attente.

Le Maire y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas

Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas

### Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

Le Maire ensuite toujours la parole à Eric Alagon pour la décision modificative n°1 du budget principal et budget annexe, alors elle peut paraître conséquente, mais c'est en fait la conséquence de la délibération que nous venons de prendre, on n'a jamais des décisions modificatives et budgétaires de près d'un million d'euros en cours d'exercice, c'est bien parce que l'on vient de traiter la première question.

## **7. DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE CINEMA**

(Rapporteur Eric Alagon)

### Exposé

- BUDGET PRINCIPAL

La décision modificative d'un montant de **915 854€** du budget principal est répartie entre la section de fonctionnement pour un montant de 759 074€ et la section d'investissement pour un montant de 156 780€ et concerne principalement :

- ✓ les charges de personnel (chapitre 012) : 210 000€

Ce chapitre passe de 7 560 000€ à 7 770 000€ pour tenir compte principalement :

- de la réévaluation du point d'indice des fonctionnaires au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et du SMIC au 1<sup>er</sup> mai :+ 137 000€
- de la forte croissance du dispositif de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) en forte croissance en 2022 : + de 9 500 €
- des besoins de remplacement en début d'année, suite à la hausse des absences pour COVID : 600 heures au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, soit 10 000 €
- de la mise en œuvre du PEdT :
  - + 38 000€ en dépenses
  - + 33 000€ en participations de la CAF
- ✓ L'indemnité à recevoir de la part de la Scté EGIS suite à sa condamnation par le Tribunal Administratif de Rennes le 27 janvier 2022 ( affaire Rue Brémond D'Ars) : 575 574€. Cette indemnité fait l'objet d'une provision d'un montant équivalent.
- ✓ L'annuité d'emprunt réajustée suite à la hausse des taux d'intérêt depuis le début de l'année : + 35 000€
- ✓ La subvention d'équilibre du CCAS est réajustée à hauteur de 24 000€ et est destinée à compenser le loyer versé par le Service d'Aide à Domicile à la Ville de Quimperlé

- ✓ La hausse du prix des énergies : +15 000€
- ✓ Les subventions exceptionnelles aux associations : +11 000€ (Ty pouce et CKCQ)
- ✓ Maisons en pans de bois : la DRAC a notifié une subvention de 21 500€ qui couvre en partie les crédits correspondant aux diagnostics réalisés et payés en 2022 : 32 000€
- ✓ Schéma directeur des systèmes d'information et de télécommunication : 71 000€ prévus pour les 1ères actions prévues au schéma directeur (sécurisation des infrastructures)
- ✓ Les travaux en régie réalisés dans divers bâtiments : Espaces Benoîte Groult-Maison des associations-Maison des syndicats-Hôtel de Ville-ateliers municipaux : 100 000€
- ✓ Un réajustement des droits de mutation : +20 000€
- ✓ Le produit des amendes de police : +35 000€ . Le montant notifié est de 64 797€ contre 30 000€ prévus au BP 2022
- ✓ De la baisse de la subvention d'équilibre prévue au Cinéma de 24 942€ pour prendre en compte l'aide exceptionnelle que l'Etat a attribuée au Cinéma pour compenser la baisse de recettes suite à la COVID 19. Cette subvention passerait de 48 000€ à 23 058€
- ✓ D'un réajustement des dotations aux amortissements et provisions : 31 000€

Pour équilibrer le budget, il est prévu de prélever sur le poste de dépenses imprévues en fonctionnement et en investissement ( -75 000€), de prélever sur le virement prévisionnel de la section de fonctionnement vers la section d'investissement ( -92 778€) et d'augmenter l'emprunt d'équilibre à hauteur de 189 558€.

Après prise en compte de la décision modificative, le budget passe de 23 200 000€ à 24 115 854€.

➤ **Section de fonctionnement :**

**Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
011	60612	020	Energie -Electricité	15 000,00 €
011	6068	414	Autres matières et fournitures	2 800,00 €
011	61558	020	Entretien et réparation -autres immobilisations	7 000,00 €
011	61558	414	Entretien et réparation -autres immobilisations	420,00 €
011	617	33	Etudes	32 000,00 €
011	61882	422	Droits d'entrée	-1 000,00 €
011	6236	023	Catalogues et impressions	6 000,00 €
			<b>sous total -chap 011- : Charges à caractère général</b>	<b>62 220,00 €</b>
012	64111	020	Rémunérations - personnel titulaire	160 000,00 €
012	64131	020	Rémunérations - personnel non titulaire	50 000,00 €
			<b>sous total-chap 012- : charges de personnel</b>	<b>210 000,00 €</b>
	6541	020	Admissions en non valeur	4 000,00 €
65	65762	520	Subventions aux organismes de droit public-CCAS	24 000,00 €
65	6574	40	Subventions aux organismes de droit privé	3 000,00 €
65	6574	833	Subventions aux organismes de droit privé	8 000,00 €
			<b>sous total-chap 65- : Dotations et participations</b>	<b>39 000,00 €</b>
66	66111	020	Intérêt des emprunts	20 000,00 €
			<b>sous total-chap 66- : Charges financières</b>	<b>20 000,00 €</b>
67	67441	314	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-24 942,00 €
			<b>sous total-chap 67- : Charges exceptionnelles</b>	<b>-24 942,00 €</b>
68	6875	01	Provisions pour risques et charges exceptionnels	575 574,00 €
			<b>Dotations aux provisions semi-budgétaires</b>	<b>575 574,00 €</b>
042	6811	01	Dotations aux amortissements et aux provisions	31 000,00 €
			<b>sous total-chap 042- : Opérations de transfert entre section</b>	<b>31 000,00 €</b>
<b>023</b>	<b>023</b>	<b>01</b>	<b>Virement vers la section d'investissement</b>	<b>-98 778,00 €</b>
<b>022</b>	<b>022</b>	<b>01</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>-55 000,00 €</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>759 074,00 €</b>



**Recettes de fonctionnement :**

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
73	7381	01	Taxe additionnelle aux droits de mutation	20 000,00 €
			<b>sous total-chap 73- : impôts et taxes</b>	<b>20 000,00 €</b>
74	7478	211	Participations -autres organismes	33 000,00 €
74	7478	321	Participations de l'Etat -DRAC	21 500,00 €
			<b>sous total-chap 74- : dotations-participations et subventions</b>	<b>54 500,00 €</b>
75	7588	811	Autres produits de gestion courante	9 000,00 €
			<b>sous total-chap 75- : Produits de gestion courante</b>	<b>9 000,00 €</b>
77	7788	020	Autres produits exceptionnelles sur opération de gestion	575 574,00 €
			<b>sous total-chap 77- : Recettes exceptionnelles</b>	<b>575 574,00 €</b>
042	722	020	Travaux en régie	51 400,00 €
042	722	211	Travaux en régie	4 200,00 €
042	722	212	Travaux en régie	10 000,00 €
042	722	30	Travaux en régie	10 100,00 €
042	722	321	Travaux en régie	2 000,00 €
042	722	324	Travaux en régie	2 000,00 €
042	722	411	Travaux en régie	500,00 €
042	722	412	Travaux en régie	300,00 €
042	722	414	Travaux en régie	4 000,00 €
042	722	71	Travaux en régie	500,00 €
042	722	824	Travaux en régie	5 000,00 €
042	722	833	Travaux en régie	10 000,00 €
			<b>sous total-chap 042- :opérations de transfert entre section</b>	<b>100 000,00 €</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>759 074,00 €</b>

➤ **Section d'investissement :**

**Dépenses d'investissement :**

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
16	1641	01	Emprunts	15 000,00 €
			<b>16- Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>15 000,00 €</b>
21	2184	422	Mobilier	1 000,00 €
21	2188	414	Autres immobilisations corporelles	-3 220,00 €
			<b>chapitre 21 : immobilisations corporelles</b>	<b>-2 220,00 €</b>
23	2315	020	Travaux en cours	64 000,00 €
			<b>chapitre 23 : immobilisations en cours</b>	<b>64 000,00 €</b>
040	2313	020	Constructions	51 400,00 €
040	2313	211	Constructions	4 200,00 €
040	2313	212	Constructions	10 000,00 €
040	2313	30	Constructions	10 100,00 €
040	2313	321	Constructions	2 000,00 €
040	2315	324	Constructions	2 000,00 €
040	2313	411	Constructions	500,00 €
040	2313	412	Constructions	300,00 €
040	2315	414	Travaux en cours	4 000,00 €
040	2315	822	Travaux en cours	500,00 €
040	2313	824	Constructions	2 000,00 €
040	2315	824	Travaux en cours	3 000,00 €
040	2315	833	Travaux en cours	10 000,00 €
			<b>chapitre 040-opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>100 000,00 €</b>
<b>020</b>	<b>020</b>	<b>01</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>-20 000,00 €</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>156 780,00 €</b>

**Recettes d'investissement :**

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
13	1342	01	Produit des amendes de police	35 000,00 €
			<b>chapitre 13-Subventions d'investissement</b>	<b>35 000,00 €</b>
16	1641	01	Emprunts et dettes assimilées	189 558,00 €
			<b>chapitre 16- emprunts et dettes assimilées</b>	<b>189 558,00 €</b>
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement	-98 778,00 €
			<b>chapitre 021-virement de la section de fonctionn</b>	<b>-98 778,00 €</b>
040	280422	01	Amortissements -immobilisations incorporelles	26 000,00 €
040	28046	01	Amortissements -immobilisations incorporelles	5 000,00 €
			<b>chapitre 040-opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>31 000,00 €</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>156 780,00 €</b>

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative du budget principal d'un montant de 915 854€.

- BUDGET ANNEXE CINEMA -LA BOBINE

Le montant de la décision modificative est **de 5 000€** et tient compte :

-de la subvention exceptionnelle versée par l'Etat (24 942€) qui réduit d'autant le montant de la subvention d'équilibre du budget principal prévu

-d'une régularisation de l'amortissement d'une subvention d'investissement : 2 500€

-d'un virement de crédits de 9 000€ entre les charges de personnel (+ 9 000€), les dépenses imprévues (- 7000€) et les charges à caractère général (-2 000€).

➤ **Section d'exploitation :**

**Dépenses d'exploitation :**

Chapitre	Nature	Libellé	Montant
011	6135	Location mobilière	-2 000,00 €
		<b>Chapitre 011- : Charges à caractère général</b>	<b>-2 000,00 €</b>
012	64113	Personnel non titulaire-rémunération	9 000,00 €
		<b>sous total-chap 012- : charges de personnel</b>	<b>9 000,00 €</b>
<b>023</b>	<b>023</b>	<b>Virement vers la section d'investissement</b>	<b>2 500,00 €</b>
<b>022</b>	<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>-7 000,00 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>2 500,00 €</b>

**Recettes d'exploitation :**

Chapitre	Nature	Libellé	Montant
74	744	Subvention communale	-24 942,00 €
74	74718	Participations de l'Etat	24 942,00 €
		<b>sous total-chap 74- : dotations-participations et subventions</b>	<b>0,00 €</b>
042	777	Quote part de subvention d'investissement transférée au compte de résultat	2 500,00 €
		<b>sous total-chap 042- : opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>2 500,00 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>2 500,00 €</b>

**Section d'investissement :**

**Dépenses d'investissement :**

Chapitre	Nature	Libellé	Montant
040	13915	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat	2 500,00 €
		<b>chapitre 040-opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>2 500,00 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>2 500,00 €</b>

## **Recettes d'investissement :**

<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
021	021	Virement de la section de fonctionnement	2 500,00 €
		<b>chapitre 021-virement de la section de fonctionnement</b>	<b>2 500,00 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>2 500,00 €</b>

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative du budget annexe-Cinéma

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 19 octobre 2022

Eric Alagon donc il s'agit de la première décision modificative il y en a une sur le budget principal et une petite également sur le budget annexe cinéma. Donc c'est une décision modificative de l'ordre de 915 000 € sur le budget principal dont 759 000 € au compte de fonctionnement et 156 000 € qui concerne principalement les dépenses d'investissement, donc il y a les charges de personnel puisque depuis le 1<sup>er</sup> juillet, il y a eu l'augmentation de l'indice des fonctionnaires pour 200 000 € à peu près donc il y a une réévaluation pour 137 ou 150 000 €.

Il y a également un dispositif de garantie individuelle qui augmente de 10 000 €. Il y a eu quelques besoins de remplacement pour la Covid parce que la Covid a continué à agir donc il y a eu 600 heures au cours du premier trimestre donc 10 000 € de plus.

Il y a eu la mise en œuvre du PADT pour 38 000 € de dépense supplémentaire et une aide de la CAF de l'ordre de 33 000 €.

On va trouver l'indemnité dont on vient de parler de la Société EGIS pour 575 000 €, on a également réajusté l'intérêt des emprunts puisqu'aujourd'hui, l'Euribor qui était à -0,30% l'année dernière est passé à +0,40 % cette année donc forcément, il y a une indexation là-dessus donc on provisionne 35 000 € de plus.

Il y a la subvention d'équilibre du CCAS qui est réajustée à hauteur de 24 000 €, c'était les loyers que la Ville refacturait au CCAS, le Département nous a demandé de les réintégrer dans le budget principal.

On a également la hausse des prix de l'énergie pour 15 000 €.

Il y a eu des subventions exceptionnelles qui ont été votées lors des derniers conseils, notamment Ty Pouce et le CKCQ pour 11 000 € pour les deux cumulés.

Il y a également les maisons à pans de bois, la Drac nous a notifié une subvention de 21 500 € qui couvre en partie les crédits qui correspondent aux diagnostics.

On a intégré le schéma directeur des Systèmes d'Information de Télécoms pour 71 000 €, c'est pour la sécurisation de nos infrastructures

Il y a eu des travaux en régies, il y en a eu pour 100 000 €, il y a différents bâtiments qui en sont impactés positivement bien sûr, l'Espace Benoitte Groult, la Maison des assos, la Maison des syndicats et l'hôtel de ville avec les ateliers municipaux.

On a réajusté en positif les droits de mutation, les droits de mutation se portent toujours aussi bien pour l'instant sur la collectivité.

Les produits des amendes ont été majorés de 35 000 €, on a reçu 64 797 € donc a provisionné 30 000 € de plus, alors ce n'est pas les amendes de la Ville, généralement c'est départemental et c'est réattribué vers les communes, on a rajouté 30 000 € parce que l'année dernière on avait eu que 22 000 €, c'était l'effet Covid, donc forcément les amendes avaient été beaucoup moindres.

Et puis, dernièrement il y a eu la baisse de subvention d'équilibre du cinéma de 24 942 € puisqu'il y a eu une aide de la CNC qui a été versée donc la subvention passerait de 48 000 € à 23 000 € et il y a eu un réajustement également des amortissements et des provisions comptables à hauteur de 31 000 €. Donc voilà à peu près les différentes sommes qui font la modification de notre DM sur notre budget principal Est-ce qu'il y a des questions sur celui-là ? On passe après au budget annexe.

Eric Saintillan oui je souhaitais intervenir sur les taux d'intérêts donc 35 000 € supplémentaires ce qui effectivement quand on a des prêts à taux variables, est ce qu'on doit s'attendre au pire ?

Eric Alagon on aura la possibilité de switcher, on a bloqué les crédits à taux variables, si vraiment les taux venaient à exploser on pourrait les bloquer en taux fixes donc on a peu près 1% de plus éventuellement, donc sur nos projets qui sont à venir on serait plutôt sur des taux de 2% sur nos taux d'intérêts et quand on verra le DOB vous verrez que l'on a provisionné les taux autour de 2%

Le Maire merci y a-t-il d'autres questions concernant le budget principal avant que l'on examine le budget annexe ?

Eric Saintillan oui je souhaite à nouveau intervenir à propos des travaux réalisés en régie. Nous tenions à souligner que le résultat pour 100 000 € est de très belle facture, que se soit la Maison des associations, tout ce qui a été réalisé. Bon choix madame, bon choix monsieur n'est-ce pas ! On tenait à souligner que les travaux en régie avaient été de bonne facture et que c'est important pour cette somme qui est loin d'être négligeable, on a quand même des outils qui aujourd'hui comme ces locaux par exemple, qui sont quand même très nettement améliorés. Donc, voilà, ce n'était pas une question, mais une remarque très positive, que nous tenions à faire.

Le Maire merci beaucoup, merci pour les agents, on a cette chance à Quimperlé, alors après quand on discute débat d'orientation budgétaire, budget, taux de rigidité de budget derrière il y a des réalités financières mais, il y a des réalités humaines aussi, on a la chance d'avoir des agents dans notre collectivité, dans nos services en régie, qui ont des compétences qu'on nous envie. Il nous faut les conserver et donc on opère des recrutements qui sont nécessaires pour pouvoir faire des

travaux de cette nature, en régie à chaque fois que nous pouvons le faire, parce que cela nous paraît être essentiel, à la fois pour maintenir l'emploi dans notre collectivité, mais parce que nous sommes convaincus que se sont des travaux de qualité. D'ailleurs, on s'efforce aussi de faire en sorte que parfois des travaux exceptionnels puissent être réalisés en régie, ce n'est pas parce qu'on arrive à des moments où on sait que l'on aura des complexités de travaux que l'on va vers la prestation de service.

Il y a des choses où au contraire, on s'attache à ce que se soit fait en régie par ce que c'est très valorisant que de pouvoir réaliser des opérations parfois un peu complexes et délicates et donc voilà, c'est la volonté que nous exprimons que de pouvoir continuer à avoir des agents de cette qualité au sein de cette collectivité, même si et ce n'est un secret pour personne, les recrutements sont de plus en plus difficiles à réaliser, notamment sur les compétences techniques, il y a des compétences réelles, concurrence entre privé et public, concurrence entre public et public, entre collectivité territoriale et collectivité territoriale, l'arme de la concurrence, c'est le régime indemnitaire, ce n'est pas le salaire car le salaire est sur des grilles qui sont des grilles homogènes mais c'est le régime indemnitaire, on n'est pas toujours concurrentiel et c'est une vraie difficulté.

Mais aujourd'hui, on a des agents qui ont des qualités exceptionnelles et donc merci de l'avoir souligné parce que c'est vrai que les lieux qui sont évoqués au travers de cette délibération sont des lieux qui sont très agréables à vivre au quotidien pour nos agents qui y travaillent mais aussi pour les usagers. Que se soit la maison des syndicats ou nous étions ensemble ou la maison des associations qui vient d'être réalisée c'est quand même des lieux qui ont été réhabilités avec des soucis de transitions énergétiques donc c'est très très bien. Et puis ici aussi on a fait de jolies choses.

On prend maintenant le budget annexe.

Eric Alagon le budget annexe, c'est vraiment insignifiant il y a un petit montant de 5 000 € donc à la réalisation des 24 942 € dont on vient de parler du budget principal là c'est + et - par ce qu'il y a eu une aide de SNC et c'est juste une régularisation de l'amortissement d'une subvention d'investissement pour 2 500 € voilà, c'est tout ce qu'il y a sur la partie cinéma.

Le Maire, merci y a-t-il des questions sur le budget annexe ? Il n'y en a pas  
Y a-t-il à nouveau des questions sur la décision modificative budgétaire ? Il n'y en a pas  
Je procède au vote.

Y a-t-il des oppositions à cette décision modificative budgétaire ? Il n'y en a pas  
Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

Le Maire nous prenons la délibération suivante, là aussi c'est une opération comptable.

## **8. CANDIDATURE ET ADOPTION DU REFERENTIEL COMPTABLE M57 AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023 ET EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

(Rapporteur Eric Alagon)

### Exposé :

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 (art .110 loi NOTRE), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigence comptables et la plus complète, est destinée à être généralisée à l'ensemble des collectivités territoriales d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les collectivités volontaires peuvent d'ores et déjà anticiper cette démarche et adopter ce nouveau référentiel dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Reprenant, sur le plan budgétaire, les principes communs aux 3 référentiels M14 (Communes et EPCI), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales.

La M57 permet un assouplissement des règles budgétaires selon le modèle régional, à savoir :

- Une gestion pluriannuelle des crédits.
- Une fongibilité des crédits, c'est-à-dire la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.  
Ces mouvements font l'objet d'une communication à l'assemblée du plus proche conseil suivant cette décision.
- Une gestion des crédits pour dépenses imprévues: vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

De même, la M57, apportera des principes comptables et supports plus modernes :

- des états financiers enrichis,
- une vision patrimoniale améliorée, par des dispositions normatives, éclairant les décisions des gestionnaires,
- un support motivant pour poursuivre l'amélioration de la fiabilité des comptes, voire, à terme, de certification des comptes de la collectivité.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle induit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour le budget principal et le(s) budget(s) annexe(s) le permettant.

L'option pour le référentiel M57 implique, en effet, l'adoption de fait pour les budgets annexes gérés par la collectivité (hors nomenclature M4).

Dans le prolongement de la mise en œuvre de la M57, l'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires.

Le Compte Financier Unique a vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes, tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

La mise en œuvre du Compte Financier Unique, nécessite cependant que soient adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2023 au plus tard :

- le nouveau référentiel comptable et budgétaire M57
- un Règlement budgétaire et financier
- la dématérialisation des documents budgétaires, tant vis-à-vis du comptable que de la Préfecture qui devra s'effectuer en utilisant l'outil de dématérialisation « Actes budgétaires »

**Proposition :**

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 28 septembre 2022

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire :

- à faire acte de candidature pour le passage à la M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- à signer la convention à intervenir relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique dès l'exercice 2023
- à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération avec les services de la DGFIP

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 19 octobre 2022

Eric Alagon donne lecture du détail de la délibération.

Le Maire merci, y a-t-il des questions ?

Michel TOBIE donc une fois de plus on va payer désormais des commissaires aux comptes, moi je ne m'inscris pas là-dedans, parce que j'estime qu'avant c'était les impôts qui le faisaient et c'était gratuit, c'était l'état qui le faisait donc moi, je ne voterai pas pour ça !

Eric Alagon non pas pour l'instant mais on sera certainement obligé de certifier.

Le Maire il n'y a pas d'obligation de rémunération mais obligation de certification.

Eric Saintillan mais donc à terme c'est le doigt dans l'engrenage de la privatisation, là encore les services régaliens de l'état qui fondent comme de la neige au soleil. Donc notre conception, du service public ne trouve pas son compte dans ce projet, donc nous voterons contre.



Le Maire je peux comprendre cette nature d'opposition, mais moi en nature de responsabilité il faut que je fasse tourner la boutique, donc je n'ai pas le choix. Après c'est le travail qui doit être fait collectivement par les élus de ce pays et en particulier les parlementaires pour défendre le service public et notamment le service public de la trésorerie au bénéfice de nos collectivités de notre territoire, ça rappelle les combats que l'on a menés ici pour conserver nos services et heureusement qu'on les a menés ensemble pour pouvoir l'emporter au regard de la proposition qui nous a été faite, je ne reviens pas sur la proposition de l'époque mais j'entends votre opposition et à bien des égards je la comprends. Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas. Donc on procède au vote.

Qui est opposé ?

3 voix CONTRE : Eric Saintillan, Sonia Monfort, Michel Tobie

Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à la majorité**

## **9 CREATION DU BUDGET ANNEXE « REGIE PHOTOVOLTAIQUE » ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

*(Rapporteur Eric ALAGON)*

### **Exposé :**

En 2018, dès l'annonce de la construction du complexe tennistique il était prévu l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'annexe du Stade Jean Charter dont l'énergie produite sera revendue en totalité.

Depuis, d'autres projets ont abouti à l'Espace Benoite Groult, à l'école Kersquine et à l'école Lézardeau.

Suite à la création du service « Régie Photovoltaïque » pour l'exploitation de ce nouveau Service Public Industriel et Commercial (SPIC) de revente d'énergie, il convient maintenant de procéder à la création d'un Budget Annexe « Régie Photovoltaïque » pour la gestion financière du service.

Il est précisé que :

- La régie est dotée de la seule autonomie financière
- Les opérations d'exploitation d'un SPIC doivent obligatoirement être retracées dans un budget distinct du budget principal de la collectivité ou de l'établissement public dont elle dépend
- Le budget de la régie doit être tenu en comptabilité M4 SPIC, il est assujetti à la TVA et soumis au régime de paiement de la TVA.

Au titre de l'année 2022, le Budget Primitif s'élève à 306 530€ et correspond aux travaux d'installation des panneaux photovoltaïques sur les quatre bâtiments.

Ces travaux sont financés par l'Etat au titre de la DSIL 2021 ( 62 500€), un fonds de concours de Quimperlé Communauté (115 390€) et un emprunt de 128 640€.

### **Budget Primitif 2022 :**

Section d'Investissement :

- Dépenses d'investissement :

Chapitre/nature	Libellé	BP 2022
2188	Autres immobilisations corporelles	306 530,00€
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>306 530,00€</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>306 530,00€</b>

- Recettes d'investissement :

Chapitre/nature	Libellé	BP 2022
1311	Subventions d'investissement-Etat- (DSIL 2021)	62 500,00€
1315	Autres subventions-Fonds de concours (QC)	115 390,00€
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>177 890,00€</b>
1641	Emprunts en euros	128 640,00€
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>128 640,00€</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>306 530,00€</b>

### **Proposition :**

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la création du Budget Annexe « Régie Photovoltaïque » en comptabilité M4 « services publics industriels et commerciaux » pour la gestion financière de la « Régie Photovoltaïque » relative à la production et revente d'énergie en provenance des panneaux photovoltaïques de la Commune,
- d'approuver le Budget primitif 2022 du budget annexe « Régie photovoltaïque » d'un montant de 306 530€
- de renoncer au bénéfice de la franchise de TVA prévue à l'art. 293 B du CGI,
- d'approuver le choix de gestion du paiement de la TVA au réel,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 19 octobre 2022

Eric Alagon présente la question et donne lecture de la délibération.

Le Maire je vais inviter Yves Schryve à présenter le projet, on a souhaité qu'il puisse être présenté en conseil municipal, donc Eric a présenté la délibération parce qu'elle est d'ordre budgétaire et je laisse le soin à Yves Schryve de présenter ce projet qui est important en matière de transition énergétique et donc qui fait suite au diagnostic que nous avons mené depuis le début de notre mandat et second mandat sur la capacité des bâtiments à recevoir ce type d'installation. Donc, ils ont été expertisés et 4 bâtiments ont été retenus pour pouvoir réaliser cette opération, donc je laisse le soin à Yves de vous la présenter.

Yves SCHRYVE ce projet photovoltaïque s'inscrit dans le cadre du PCAET ; On s'est engagé à produire 21 % de notre énergie au moyen de l'énergie renouvelable sur le territoire et c'est ce qui a conduit un petit peu nos réflexions avec ces 4 installations photovoltaïques sur 4 des bâtiments communaux, on va produire 21 % de notre consommation d'électricité bâtiments, je ne parle pas d'éclairage public. Et, on a choisi de revendre la totalité de la production au tarif qui est fixé par l'Etat et donc, ça nous crée une recette, ce qui génère automatiquement la création du compte M4.

Pour vous dire où on en est, les appels d'offre sont passés, les marchés sont passés, on est à lancer les travaux, on a les premières réunions de travaux qui se sont tenues et donc, on espère que le tennis va être livré rapidement parce que là, les marchés sont plus anciens, l'installation se trouve sur le terrain annexe, dans la tribune du terrain annexe et juste derrière ça, ici sur l'espace Benoite Groult que les travaux vont commencer on va installer 36 Kwatts sur le toit de l'Espace Benoite Groult, et on va en profiter pour isoler les toitures terrasses qui aujourd'hui ne sont absolument pas isolées donc on associe les deux en même temps. Et puis, derrière ça ce sera les travaux au groupe scolaire Kersquine et à l'école primaire du Lézardeau donc là ça va prendre un petit peu plus de temps puisqu'on est obligé de travailler pendant les congés scolaires, il n'est pas question de faire cohabiter un chantier avec des enfants donc on va intervenir au cours des prochaines vacances scolaires.

Pour vous parler un petit peu des chiffres l'investissement total donc est de 306 000 € et sur ces 306 000 € il y a 232 000 € d'installation purement photovoltaïques mais il y a aussi 40 000 € de modification de structures, on va être obligé de renforcer la charpente de l'école du Lézardeau et on a des structures à mettre en place aussi pour faire reposer ces cellules sur les dalles béton de nos bâtiments.

Vous avez pu remarquer que nous sommes très très bien aidés sur ce projet puisque nous avons un taux d'aide de 57 % sur un budget d'investissement de 306 000 €, les aides de la DSIL et du fond de concours de Quimperlé Communauté s'élèvent à 178 000 €.

Le prix de la revente a été évalué à 19 000 €/an pour un reste à charge de 128 000 € ça nous fait un temps de retour extrêmement court. Donc, c'est une opération qui va nous apporter de la trésorerie.

Bruno Goenvic quand il y a une intervention sur les bâtiments publics, est ce qu'il y a une décennale qui est prise en charge sur les fuites liées à la construction du photovoltaïques sur les bâtiments existants ?

Yves Schryve se sont des entreprises d'étanchéité et de couverture qui interviennent sur nos toitures donc ils ont une assurance professionnelle décennale. Il n'y a aucune question là-dessus.

Michel TOBIE est ce que l'on sait combien il faudrait investir pour être totalement indépendant à l'échelle du territoire ?

Le Maire c'est dans le schéma du PCAET

Yves Schryve oui ce n'est que pour nos bâtiments communaux. Mais à l'échelle du territoire ? cela dépasse mes compétences

Michel Tobie maintenant il arrive de nouvelles techniques se sont des haies faites avec des panneaux photovoltaïques, il y en a un près du rond-point de l'hôpital. Est-ce que ça, ça peut être l'avenir aussi ?

Yves Schryve le gros problème du photovoltaïque c'est qu'il produit souvent quand on en n'a pas besoin. Il produit quand il fait soleil et on a besoin d'électricité le soir.

Donc tout ça, ça ne peut être qu'un mixte entre l'éolien, le photovoltaïque, les centrales électriques et je dirai la méthanisation, toutes ces sources d'énergies renouvelables vont nous permettre de lisser un petit peu les appels de consommation, mais, il n'y a pas de solutions miracles, il faut

mettre plusieurs techniques en œuvre pour arriver à couvrir l'ensemble de nos consommations ce que l'on n'arrivera sans doute jamais à faire. On va sans doute s'appuyer sur de l'électricité solaire produit en Espagne ou au Maroc même, on est obligé de raisonner globalement au niveau Européen on va dire.

Alain Kerhervé juste deux mots. Quand on parle d'énergie, on en parlera peut-être plus profondément à la fin du conseil, lorsqu'il y aura la motion, la question que je pose qui n'est pas forcément pour ces opérations-là, est ce que l'on sait, d'où viennent les panneaux photovoltaïques dans le cadre de nos marchés là, est ce que l'on connaît l'origine ?

Yves Schryves les cellules photovoltaïques il y a deux fabricants au monde les chinois et les Etats Unis. Par contre, les panneaux que nous allons poser sur nos bâtiments sont fabriqués en Bretagne à partir de cellules monocristallines qui elles sont importées, l'industrie photovoltaïque en France est en plein redémarrage mais aujourd'hui on achète tous les assembleurs achètent leurs cellules en Chine ou aux Etats Unis.

Alain Kerhervé et c'est là que l'on voit l'incohérence d'un certain nombre de politiques qui sont lancées alors que l'on n'a pas les moyens sur le fond de faire travailler une industrie pour le moins européenne sans parler d'une industrie française.

Le Maire oui c'est un débat public qu'on a en ce moment et que les chefs d'états ont à l'échelle Européenne et que la commission européenne et le parlement européen s'en aient emparé en disant qu'il fallait absolument que l'Europe retrouve les voix de son indépendance énergétique et en la matière de photovoltaïque, il y a des grands projets européens de construction d'usines photovoltaïques qui sont en réflexion parce qu'il y a un besoin pour répondre à ce que vous évoquez là. La réponse de Yves est qu'en la matière on assemble mais on ne produit pas.

On assemble mais on ne produit pas. On assemble majoritairement, donc c'est un vrai sujet qui est très très important lorsque l'on engage des projets de cette nature maintenant à défaut d'avoir la capacité à agir... après il y a la règle des marchés publics quand bien il y aurait des entreprises en Europe, c'est la règle des marchés publics, après sa pose une autre question : la protection de l'Europe mais on ne va pas faire le débat ce soir, c'est intéressant mais il serait grand temps effectivement que l'Europe réfléchisse à tous ce sujets de réflexion de protection industrielle et d'autonomie industrielle.

Eric Saintillan je souhaitais poser une question sur le prix de vente et sur le prix d'achat puisque le problème du prix et du coût de l'énergie on va effectivement en parler tout à l'heure, mais le prix de vente puisque le choix a été fait de vendre l'électricité est ce que l'on vend moins chère qu'on la rachète ensuite pour le reste de la Ville, est-ce que c'est judicieux ? pourquoi avoir fait ce choix ?

Yves Schryve on va la payer jusqu'à la fin de cette année à 170 € le méga watt heure, c'est le prix auquel on va revendre l'électricité produite, donc aujourd'hui, le prix de revente et prix d'achat c'est à peu près équivalent.

A partir de janvier vous avez noté que cela ne va pas être du tout la même chose, puisque l'électricité va passer à 600 euros le méga watt heure, donc on va revendre de l'électricité à 170 € mais on va devoir en acheter à 600 €, pour autant, je pense que le modèle que l'on a choisit qui est de revendre, il est équilibré on a eu des subventions pour cela, si on choisissait de basculer vers l'auto consommation ce qui est l'autre solution, on n'a plus accès aux aides publiques puisque l'on a accès à des subvention au kwatts, on a accès à d'autres aides, c'est des appels à projets, mais les subventions que l'on a obtenues auprès de la DSIL, seraient nulles et non avenues, ça c'est la première réponse.

La deuxième réponse c'est que l'électricité que l'on prévoit en janvier, quelle soit à 600 € le méga watt heure, mais quel sera-t-il dans 6 mois, dans un an ? Là, nous on a un projet qui est équilibré qui va nous apporter de la trésorerie, je dirai que l'on se pose des questions mais on va aller sur la pointe des pieds avant de changer notre politique par rapport à ces installations peut être sur d'autres projets. Mais celui-là, il est équilibré, comme ça on va aller au bout.

Eric Saintillan et donc le prix de 170 € pour le revendre à ENGIE, le prix est fixe et définitif ou bien est ce qu'il est renégociable ?

Yves Schryve c'est compliqué, en fait, le prix est fixe au moment où on fait une demande de raccordement pour la revente après il est fixe, mais ce prix évolue tous les 3 mois, c'est en fonction du nombre d'installations qui sont mises en service donc tout cela est très fluctuant, mais une fois que le contrat est signé, il est fixe.

Le Maire au moment où on a pris un certain nombre de décisions vous pourrez y revenir en commission c'est vraiment des sujets extrêmement passionnants la problématique de l'ingénierie financière de ces projets a été regardée, les différentes solutions que vous avez évoquées ont été expertisées, la démarche qui a été la nôtre, a été une démarche prudentielle le fait de s'assurer que cette opération allait s'équilibrer et on ne voulait pas prendre de risque qui n'aurait pas été si maîtrisé que cela donc aujourd'hui moi je trouve que cette opération nous garantit, elle nous permet de continuer à la responsabilité qui est la nôtre, c'est-à-dire de produire une part de notre énergie, quand bien même elle est mise dans le réseau collectif nous contribuons à produire une part de notre énergie et au coût énoncé donc tout à l'heure on évoquera les délibérations concernant les réseaux de chaleur donc se sont des délibérations qui sont extrêmement importantes dans cette philosophie qui doit être la nôtre de contribuer à la transition énergétique et de contribuer à la production d'une part de notre énergie. Y a-t-il d'autres questions ?

Alain Kerhervé juste un mot, d'où l'intérêt dans cette affaire afin de vérifier dans l'avenir comment cela peut se passer d'avoir un budget annexe parce que là, on va pouvoir vérifier un certain nombre de choses qui ont été précisées là et donc on l'a évoqué un peu en commission des finances et effectivement je pense que la création de ce budget annexe nous permettra, pour l'avenir, de vérifier un certain nombre de choses par rapport à cette affaire. Voilà.

Le Maire oui il y a des logiques de budget annexe qui sont intéressantes, mais quand bien cela n'aurait pas été un budget annexe la transparence est de mise. Donc il n'y a pas de sujet caché dans le budget principal de la Ville de Quimperlé. Il est totalement transparent. Mais c'est mieux d'avoir un budget annexe. En fait, l'avantage principal c'est que la charge de l'opération soit déportée sur un budget annexe s'il s'équilibre et de ne pas avoir à porter par le budget principal l'opération dans un temps ou en plus on a quelques contraintes. Donc c'est ça le principal avantage aussi du budget annexe. Donc, s'il n'y a pas d'autres questions. Pas d'oppositions, pas d'abstentions.

#### Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

Le Maire pour la délibération suivante, on est au cœur de l'actualité par une demande d'extension de garantie faite par l'APAJH auprès de la Mairie, donc on est en train de toucher au cœur d'un sujet qui est le renchérissement des projets au regard de l'inflation des matériaux et donc là, la délibération elle est induite par cela. Eric Alagon.

## **10 APAJH : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DANS LA CADRE DE LA RECONSTRUCTION DE 10 BATIMENTS A L'IME FRANCOIS HUON A QUIMPERLE**

*(Rapporteur Eric Alagon)*

### Exposé :

Par délibération en date de 4 avril 2018, la Ville de Quimperlé a validé le protocole d'accord avec l'APAJH pour la mise en œuvre opérationnelle du projet de reconstruction de l'IME François HUON dans lequel la Ville s'engageait à se porter garante d'un emprunt souscrit par l'APAJH à hauteur de 3 700 000€ pour une durée de 30 ans.

Par courrier en date du 12 septembre dernier, compte tenu du contexte et de l'augmentation du montant du projet, l'APAJH sollicite la Ville pour une garantie d'emprunt d'un montant de 5 033 000€.

A ce jour, le montant du projet est de 8 625 761€.

- Caractéristiques des prêts :

- \*Organisme bancaire : ARKEA Banque Entreprise et Institutionnel

- \*Montant initial : 5 033 000€ (une tranche sur 25 ans pour 3 272 000€, une tranche sur 20 ans pour 1 761 000€)

- \*Taux d'intérêt nominal : 2,69% sur 20 ans et 2,76% sur 25 ans

- \*Taux commission : 0,1% du montant nominal

- \*Caution collectivité : 50%.

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder la garantie d'emprunt à l'APAJH pour un montant de 5 033 000€ contracté auprès de la Banque ARKEA à hauteur 50%,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 19 octobre 2022

Eric Alagon présente la question et donne lecture de la délibération.

Alain Kerhervé oui, juste un mot est ce que l'on peut, à l'occasion de cette délibération, nous rappeler le montant total des garanties que la mairie a par rapport à différents emprunts et d'être rassuré sur le fait que notre total de garantie d'emprunt est tout à fait correct par rapport à notre trésorerie etc.

Eric Alagon je crois que l'on en avait parlé l'autre fois on est autour de 9 000 000 € de garantie d'emprunts donc on doit être maintenant autour de 12 000 000 €

Le Maire on pourra vous faire un point si vous le souhaitez en commission des finances, on vous apportera toutes les réponses en matière de garanties d'emprunts, je sais que la situation est complexe mais, il n'y a jamais eu de défaillance. Historiquement, il n'y a jamais eu de défaillance, c'est-à-dire que les garanties d'emprunts sont portées au projet comme celui-là, en général c'est pour des bailleurs sociaux que l'on a des garanties d'emprunts, c'est que les bailleurs sociaux là on a fait une extension de notre manière de voir les choses parce que le projet de l'IME on y tient on l'a soutenue largement au travers d'un certain nombre de mécanismes financiers suite à l'incendie, on

a mis le foncier à disposition, je dirai la Ville de Quimperlé a été à la hauteur de ce qu'elle devait être, c'est-à-dire une collectivité aidante, n'apportant pas certes de subvention directe, mais permettant à ce projet de se réaliser dans de bonnes conditions puisque le foncier nous appartenait, les bâtiments nous appartenait donc aujourd'hui on a une situation qui a permis à l'APAJH de porter ce projet dans de bonnes conditions, mais il n'y a jamais eu de défaillance de bailleur social, mais l'APAJH est une association non un groupement qui à mon avis offre toutes les garanties nécessaires, donc pas d'inquiétude, mais éléments d'information seront portés à votre connaissance en commission des finances.

Eric SAINTILLAN pourquoi la ville de Quimperlé ? Pourquoi pas d'autres collectivités...le département ?

Le Maire il s'agit de la collectivité siège du lieu qui porte la garantie d'emprunt. A Quimperlé on porte les garanties d'emprunts aux bailleurs sociaux et à cet acteur et dans les autres communes aussi, donc il n'y a pas de difficultés.

Bruno Goenvic moi, je rejoins un peu la question qui a été posée en amenant quand même une petite variante, le centre médico il a une action à travers un territoire et les maisons d'habitation OPAC, on a une position sur le territoire mais pour des habitations du territoire, donc étant donné que l'investissement se fait pour rendre service à un territoire sur les problèmes, il me paraît normal que c'est au minimum l'interco qui cautionne, parce que je pense que l'on peut continuer et je sais que l'OPAC arrivera encore avec une tranche au niveau de la route d'Arzano et étant donné que l'on a une exclusivité au niveau du Pays de Quimperlé avec l'OPAC je pense que, à chaque coup de l'exclusivité fait que l'on va cautionner, mais à un moment donné je pense qu'étant donné que l'institut médico a une action pour le territoire du pays de Quimperlé, ça me paraît logique que ce soit le territoire du pays de Quimperlé qui cautionne.

Le Maire on pourra interroger notre intercommunalité sur ce qu'elle fait en matière de garanties emprunts si vous le voulez au moment de la commission des finances Eric portera à votre connaissance quelle est la pratique de notre intercommunalité en matière de garantie d'emprunts. Est-ce que OUI ou NON elle a la garantie d'emprunt ?

Je ne sais pas si on a bien entendu ce qu'à dit Bruno Goenvic, mais, il n'y a pas d'exclusivité de réalisation de l'OPAC sur le territoire de Quimperlé Communauté et on vient de fêter cela tout à l'heure au travers du millième PLSA sur le Finistère, réalisé par l'OPAC Quimper Cornouaille.

L'OPAC Quimper Cornouaille si vous voulez les chiffres précisément, je peux vous les donner de manière quasi automatique, je crois que Quimper Cornouaille est le 5<sup>ème</sup> ou le 4<sup>ème</sup> opérateur sur la Ville de Quimperlé donc c'est loin d'être le premier. Ce qui vous conduit peut-être à dire cela, c'est le mandat précédent ou effectivement, un certain nombre d'opérations ont été conduites par l'OPAC et nous nous en félicitons mais ça n'en fait pas et loin de là, le premier bailleur au cœur de notre cité.

Comme je suis un élu, bien organisé, Armorique Habitat 324 logements, et je remercie mes services, mais je dois poser aussi les bonnes questions de temps en temps, Espacil Habitat 93 logements, Armorique Habitat 324 logements, Finistère Habitat 154 logements, le Foyer d'Armor 59 logements et l'OPAC de Quimper Cornouaille 69 logements.

Donc il n'y a pas d'exclusivité de l'action de l'OPAC sur notre Ville quand bien même l'OPAC porte beaucoup d'opération en ce moment et j'en suis très heureux.

Eric Saintillan juste simplement, Bruno est allé au-delà du fond de ma pensée, c'est-à-dire que l'IME n'accueillant pas exclusivement des enfants, des jeunes de la commune, est ce que l'on n'aurait pas pu le répartir le risque d'être caution pour un si gros prêt et de le répartir avec d'autres partenaires ? C'est quand même assez vrai quand on accueille des jeunes qui ne sont pas exclusivement des Quimperlois, donc partager les risques avec d'autres collectivités n'étaient pas impossible.

Le Maire il n'y a jamais eu de défaillance, je le redis, de personne, maintenant on va interroger notre intercommunalité sur qu'est sa pratique et on peut expertiser en droit s'il est possible d'avoir de multiples cautionnaires à un projet, moi je n'ai pas la réponse, parce qu'on ne l'a jamais fait et on a jamais été confronté d'ailleurs à une question de cette nature, je ne vais pas comparer cela à des problématiques bancaires, en général quand vous avez une opération difficile, complexe vous avez des pools bancaires, vous n'avez jamais une banque toute seule, là en matière de caution on va regarder, on va expertiser, on va questionner en droit, on va regarder sur d'autre territoire si cela se fait ou pas, mais en tout état de cause il n'y a jamais eu de difficulté, il n'y a jamais eu une situation où la ville de Quimperlé a finalement dû apporter sa caution financière.  
Pas d'autres questions ? on procède au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas

Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

**10 b. CESSIION DE L'ATELIER RELAIS, SITUE 7 - RUE JULES VERNE, DANS LA ZONE D'ACTIVITE DE LA VILLENEUVE BRAOUIC**

*(Rapporteur : Le Maire)*

Exposé :

L'atelier relais situé 7 rue Jules Verne dans la zone d'activité de la Villeneuve-Braouic est actuellement occupé par la SARL LIVEN'UP-Events dont le gérant est Monsieur Arnaud BOISSIERE.

Monsieur BOISSIERE a sollicité l'acquisition de cette propriété cadastrée section BY n° 222 d'une surface de 1 499 m<sup>2</sup> sur laquelle est donc édifié un bâtiment à usage industriel, composé d'un sas d'entrée, d'un dégagement, de bureaux, sanitaires, vestiaires ancien réfectoire et magasin, l'état général du bâtiment étant satisfaisant. Des places de stationnement sont également aménagées sur la parcelle

Pour les communes de plus de 2 000 habitants, la consultation de France Domaine est obligatoire en cas de cession de bien. Les services de l'Etat ont été sollicités en date de 2 juin 2021. Un avis du domaine réceptionné en date du 29 juin 2021 a évalué le bien à 60 000 €

Monsieur BOISSIERE a donné son accord pour acquérir cette propriété au prix de 60 000 € intégrant un droit de reprise prioritaire à la Ville de Quimperlé dans le cadre d'une éventuelle revente de l'ensemble immobilier dans un délai de 10 ans.

Par délibération en date du 7 juillet 2021, le Conseil municipal avait validé cette cession mais la référence cadastrale était erronée (BZ 222 au lieu de BY 222).

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de confirmer son accord pour vendre l'atelier relais situé 7 - rue Jules Verne, zone d'activité de la Villeneuve Braouic, parcelle cadastrée BY n°222, à la SARL LIVEN'UP gérée par Monsieur Arnaud BOISSIERE au prix de 60 000 €,
- de préciser que la présente délibération annule et remplace la délibération N°6 du Conseil municipal en date du 7 juillet 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude des notaires de QUIMPERLE ainsi que tout document afférent à la présente délibération.



Le Maire donc si vous en êtes d'accord la 10b cession de l'atelier relais situé à la Villeneuve-Braouic, c'est juste pour modifier l'emprise cadastrale et le numéro parcellaire donc la parcelle cadastrée BY n°222. Y a-t-il des questions ?

Donc si on vient apporter cette précision, c'est que c'est en bonne voie, parce qu'on ne s'intéressait pas obligatoirement au numéro de parcelle sinon, ça veut dire que l'on est enfin en bonne voie si je puis me permettre, parce que ça fait bien longtemps qu'on aurait aimé que cet atelier relais soit acquis, on a une promesse d'acquisition qui nous est parvenue et un mail de confirmation et c'est au moment où les dernières discussions se sont fait jour qu'on s'est rendu compte qu'il y avait une erreur de cadastre, enfin le notaire surtout !

Donc, c'est en bonne voie et c'est une bonne nouvelle.

Oui, Monsieur Goenvic, je vous en prie.

Bruno Goenvic la petite question donc Quimperlé Communauté au niveau de la Villeneuve Braouic vend combien ses terrains au m<sup>2</sup> ?

Le Maire est ce qu'il y a quelqu'un qui sait cela ? on est autour des 14 € un peu plus

Michel Forget les terrains viabilisés en zone d'activité dans la Villeneuve Braouic on est au-dessus de 25 €

Le Maire ça à largement augmenté...

Bruno Goenvic on est au-dessus de 25 € ?

Michel Forget oui,

Bruno Goenvic donc en mettant à 25 € au-dessus, vous avez une fourchette de combien vous ? si on fait une moyenne ? Vous comprenez le mot fourchette ??

Le Maire on est plutôt habitué aux couteaux nous....

Michel Forget, je n'ai pas compris votre question ?

Le Maire vous êtes en train de nous faire une règle de 3 sur le foncier de cet atelier relais pour savoir si on est en train de se faire.....

Bruno Goenvic non mais si la fourchette est à 25, il y a 40 000 € de terrain si elle est à 30 je vous fais le calcul on arrive à 45 000 € plus que 15 000 € de bâtiment et si on est à 40 on donne le bâtiment à l'œil...

Michel Forget on est parti de l'évaluation domaniale évidemment

Le Maire donc évaluation des domaines plus ou moins 10 % et ensuite on vend. C'est la règle ! Je vois bien la dextérité qui est la vôtre en la matière, mais je vous remercie pour la démonstration.

Y a-t-il des oppositions à ce numéro de changement de délibération, parce qu'il y aura la vente à un moment donné j'espère quand même ? Pas d'oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Bruno Goenvic je précise l'abstention, c'est parce que je n'ai pas eu une réponse trop nette.

Le Maire la réponse très précise qui vous a été apportée est une réponse de droit, la Ville de Quimperlé comme toutes les collectivités territoriales est soumise à des règles et à estimation des domaines et l'estimation des domaines nous a conduit à cette proposition faite et ensuite vous pouvez faire + ou - 10 % c'est à peu près la règle et puis ça nous conduit au prix et après vous faites votre règle de 3 et vous faites vos calculs et ça vous fait sourire et moi aussi donc tout va bien !

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à la majorité**

**1 abstention : Bruno Goenvic**

## **11 AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)**

*(Rapporteur Michel Forget)*

### Exposé :

Lors de sa séance du 17 février 2021, le Conseil municipal a approuvé la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de Quimperlé, en application des dispositions de la loi ELAN du 23 novembre 2018 créant ce nouvel outil de revitalisation des territoires.

Le 29 mars 2021, la Ville de Quimperlé, Quimperlé Communauté et l'Etat, ont signé, avec un ensemble de partenaires, cette convention.

Concomitamment, les Villes de Quimperlé et de Scaër ont signé la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain », initié par l'Etat pour accompagner les Villes de moins de 20 000 habitants, « exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie et montrant des signes de vulnérabilité » dans leurs politiques d'amélioration du cadre de vie et de redynamisation des centres-villes.

Il était prévu que la convention ORT de Quimperlé, approuvée en Conseil municipal le 17 février 2021 et en Conseil communautaire le 18 février 2021, reste en vigueur jusqu'à sa modification par avenant, dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion PVD, afin d'intégrer le projet de territoire de la commune de Scaër.

Il était également prévu un bilan annuel afin d'acter l'état d'avancement des actions et de réajuster, le cas échéant, le programme d'actions.

Pour ces deux raisons, un comité de pilotage s'est tenu le 9 septembre 2022 en présence des représentants de l'Etat et des partenaires. Il a permis de valider le projet d'avenant n°1 à la convention ORT qui a donc pour objet :

- D'Intégrer le programme de redynamisation du centre-ville de Scaer
- D'ajuster le programme de redynamisation du centre-ville de Quimperlé
- D'Acter un nouveau programme relatif aux compétences de Quimperlé communauté.

### Enjeux

Les enjeux en matière de redynamisation pour Quimperlé restent inchangés :

- Affirmer la fonction de centralité de la basse-ville
- Accroître la densité résidentielle et commerciale par la résorption des logements vacants et les friches

- Renforcer les équipements générateurs de lien social
- Mettre en valeur le patrimoine bâti exceptionnel
- Améliorer les mobilités urbaines
- Développer la notoriété et le rayonnement de la ville

Le programme de Scaer répond aux enjeux identifiés dans 3 études menées entre 2020 et 2021 : marketing territorial, reconquête économique et sociale dont transformation de 3 friches urbaines, requalification des espaces publics ; il répond ainsi aux problématiques suivantes :

- Modifier l'image de la commune
- Placer la commune sous le signe de la modernité et de l'innovation
- Valoriser la ruralité et la nature
- Structurer l'offre des services publics
- Organiser la reconquête économique et sociale de la centralité
- Insuffler de la convivialité

### Programmes d'actions

Au total, l'ORT comprend 46 actions réparties en fonction de leur thématique dominante, certaines actions ayant un caractère mixte ou répondant à plusieurs enjeux :

- Quimperlé passe de 21 à 26 actions en 2022, du fait du retrait de 3 actions et du rajout de 8 actions
- Le programme de Scaer compte 16 actions
- Le nouveau programme de Quimperlé Communauté comprend 4 actions communes aux deux villes mais en totalité l'EPCI porte 11 actions en tant que maître d'ouvrage ou pilote de projets dans chacune des deux-villes et notamment des projets d'équipements publics dans la ville centre (Conservatoire, CIAP, maison de l'habitat).

AXES	QUIMPERLÉ		SCAER		QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ	TOTAL
	MO Ville	Dont MO QC	MO Ville	Dont MO QC		
Habitat	5		3	1	1	9
Dev.éco./commerces	5		5	1	1	11
Mobilités	3	1	2			5
Requalification du paysage urbain	7		4		2	13
Equipements et services publics	6	4	2			8
<b>TOTAL</b>	26	5	16	2	4	<b>46</b>

Parmi les 46 actions, 35 sont déjà engagées. D'autre part, 39 actions donneront lieu à des travaux, 5 actions concernent des dispositifs d'accompagnement (subventions, animations) et 2 actions portent sur des études. A noter que tous les projets de construction font l'objet d'opération de renouvellement urbain, ce qui est un succès du point de vue de la requalification du paysage urbain, alors que les réhabilitations parfois très lourdes et complexes font du tort à l'économie des projets qui n'ont pas tous bouclés leur plan de financement. Enfin ce nouveau programme est également très riche, au regard de la diversité des acteurs qui y adhèrent, les partenaires signataires passant de 8 à 14 en 2022. Les 7 nouveaux partenaires comprennent des investisseurs privés ainsi que des établissements ou associations exerçant des missions de services publics dans le domaine du social et de la santé.

### Périmètres

Le périmètre ORT de Quimperlé est inchangé tandis que le nouveau périmètre de Scaer couvre le centre-ville allant d'Est en Ouest de la zone de Loisirs de Kerjégu à l'école Joliot Curie et à la Malterie de Bretagne et du Nord au sud, allant du centre aquatique à la voie verte.

Les effets de l'ORT sont rappelés dans la convention à titre indicatif car ils sont susceptibles d'évoluer ; notons notamment le dispositif Denormandie, la dispense d'autorisation d'exploitation commerciale ; le permis d'innover, le permis d'aménager multi-sites...

### Durée

La durée de la convention reste inchangée : d'une période de 5 ans, elle portera donc ses effets jusqu'au printemps 2026.

### Gouvernance et suivi

Les membres signataires siégeront dans le comité local de suivi qui se réunira à minima une fois par an pour valider l'avancement des actions, réajuster par avenant certaines orientations et évaluer l'atteinte des objectifs. Des membres associés, telles que des associations locales, pourront participer aux travaux pour enrichir le développement du projet. La gouvernance est assurée par Quimperlé Communauté via sa Mission Renouvellement urbain et Redynamisation des centres-villes particulièrement dédiée à la direction de projet ORT/PVD.

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'avenant N°1 à la convention ORT ainsi que les périmètre opérationnels et les programmes d'actions annexés,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention et tout document afférent à la présente délibération,
- de publier la convention signée au registre des actes administratifs

Avis favorable de la commission politique de la Ville, environnement, mobilités habitat, transition énergétique et patrimoine immobilier du 17 octobre 2022

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 19 octobre 2022

P.J. : projet de convention et programme d'actions

Michel Forget ce soir je vous propose de délibérer sur l'avenant n°1 à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), donc l'objet c'est d'intégrer le programme de la commune de Scaër, de l'ajuster et de faire le bilan du programme de la Ville de Quimperlé et d'acter un nouveau programme relatif aux compétences de Quimperlé communauté.

Donc vous allez pouvoir voir ce qu'est l'ORT, c'est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans le domaine urbain, économique et social et pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres villes.

Donc, c'est une convention signée avec l'Etat, la Ville Centre et les communes autres, volontaires,

c'est le cas de la Ville de Scaër, l'intercommunalité, l'Etat et les services publics. Donc c'est une palette d'outils ;

Les domaines d'intervention qu'on va trouver sur la vue (projection d'un powerpoint), concerne évidemment l'habitat, le commerce, les services, le patrimoine donc sur un périmètre donné que vous voyez à l'écran qui va du Boulevard de la Gare jusqu'au Gorrequer et jusqu'à une bonne partie de la route de Lorient.

Donc les grandes familles de danger identifiées tournent toutes autour de la revitalisation du Centre-Ville, à travers une action sur la rénovation de l'habitat, la résorption des logements vacants et les friches.

Donc, cet avenant de ce soir, à pour but essentiel d'intégrer la commune de Scaër, le programme de la commune de Scaër de l'ajuster et de faire le bilan du programme de Quimperlé et un nouveau programme pour Quimperlé Communauté.

On va se focaliser un peu sur ce qui concerne notre commune, donc précédemment il y avait 21 actions concernant la commune de Quimperlé, on arrive à 26 avec des actions qui sont rajoutées d'autres qui sont modifiées et d'autres qui disparaissent, il va y avoir des fusions on pourra faire le détail.

Les actions sont portées indifféremment ou par la commune ou par la communauté de communes ou par des organismes publics ou des propriétaires privés. Donc dans les modifications, le programme d'actions commerciales, d'animations et d'actions commerciales on l'a inscrit en fait par ce que on a recouru avec la commune de Scaër, aux compétences d'une manager de commerces et dont les missions vont d'être d'élaborer un programme d'actions.

Un établissement public, donc l'hôpital, va être amené à reconstruire sur site à la Villeneuve un nouvel hôpital. On se propose d'élaborer un schéma signalétique urbaine et patrimonial.

Quimperlé Co se propose de modifier le Pôle d'Echanges Multi modal (PEM), dans son aspect stationnement en faisant une acquisition de terrain à la SCNF, nous-même, nous avons inscrit la requalification de l'avenue du Coat kaer.

Quimperlé Communauté va créer la Maison de l'habitat place Saint Michel.

Un projet qui vient d'apparaître, c'est l'accompagnement d'un projet culturel dans l'ancien hall de fret, qui s'appelle LA LOCO.

Voilà pour les modifications concernant les actions de notre Ville, que l'on retrouve pour l'ensemble sur la cartographie que vous avez à l'écran. La carte n'est pas si facile à lire que cela, mais tout le monde l'a reçue je pense. Voilà ce que je pouvais dire sur cette convention dont on tire le bilan, pour ce qui est de notre commune.

Une action a été supprimée, c'est l'action qui concernait le garage FIAT, l'ancien garage automobile situé route de Lorient, le porteur de projet a interrompu ses études et ne réalisera pas, mais il se trouve qu'il y a des marques d'intérêts sur ce patrimoine en espérant qu'il disparaisse de son aspect actuel au plus vite.

Quimperlé Communauté prend un ensemble d'actions liées à ces compétences autour de l'habitat, autour du commerce aussi, donc voilà plusieurs évolutions dans cet avenant n°1 que l'on vous propose de voter.

Eric Saintillan à propos justement de la friche du garage automobile route de Lorient, il est évoqué ce projet soit arrêté, que cela présenterait du coup, un intérêt pour le site de l'Abbaye Blanche, est ce que vous pouvez vous en dire plus ce soir ? parce qu'effectivement cette friche mériterait d'être renaturée pour employer les mots à la mode, n'est-ce pas ? Comment cela s'intègre avec l'Abbaye Blanche ?

Michel Forget à ce stade on ne peut pas effectivement dire l'intention du porteur de projet, de la personne qui s'intéresse à ce site.

Donc effectivement, le site touche l'Abbaye Blanche qui vient de faire l'objet d'une vente et qui est d'ailleurs inscrite dans l'ORT, mais il n'a pas défini de programme, donc c'est une marque d'intérêt très concrète, maintenant il faut conclure avec un propriétaire vendeur et avec un programme mais ça, on ignore tout ce qui pourrait être le programme.

Le Maire, petite précision le porteur de projet pour l'Abbaye Blanche était au comité de pilotage de l'ORT, donc il est parfaitement informé des différents possibilités et potentialités. Y a-t-il d'autres questions ?

Alain Kerhervé je veux juste revenir sur 4 points, mais il faut rappeler quand même que ce dossier ORT a été voté, me semble-t-il, à l'unanimité par le Conseil Municipal. Donc, là, il s'agit d'un avenant qui modifie un certain nombre de choses, notamment pour Quimperlé et c'est là-dessus qu'il faut réagir.

Alors, sur les points évoqués, le premier concernant l'hôpital, je crois que c'est le point peut être le plus important de cet avenant, parce qu'effectivement Quimperlé a besoin de voir évoluer son hôpital, et je pense que ça, il faut le saluer, parce que c'est extrêmement important.

Pour ma part, sur un autre point, je suis beaucoup plus modéré, je veux parler de la LOCO, j'ai lu d'ailleurs votre interview dans le journal, suite à la réunion de quartier, et des précautions que vous avez prises concernant les éventuelles problématiques d'environnement, notamment la nuit.

Votre problématique, telle que vous l'avez présentée, je la partage, je ne suis pas certain que se soit la meilleure utilisation de cet emplacement.

Je rappellerai par ailleurs, deux points que j'avais déjà soulevés au moment du débat sur l'ORT, concernant l'établissement actuel du conservatoire de musique et de danses, je pense que le texte enferme trop sur une seule possibilité, il est exclu, effectivement qu'une affaire privée puisse occuper ce local, je le regrette parce qu'il aurait pu apporter quelque chose un peu différent qu'une utilisation de ce genre-là.

Et puis, je voudrai terminer par effectivement, l'Abbaye Blanche, moi, je le regrette, je l'avais demandé et je le regrette, que dans le texte même de l'ORT, il ne soit pas précisé que l'Abbaye Blanche doit être conservée dans tout projet qui peut y avoir, moi, je le dis de façon tout à fait nette, dans le domaine de l'urbanisme il existe aussi des prédateurs, alors, je ne dis pas que c'est le cas de Quimperlé, je dis d'une façon générale et donc se prémunir d'un tel risque, ça aurait été bien de le mettre dans le texte de l'ORT, d'autant plus que vous nous dites qu'effectivement celui qui est intéressé il faisait partie du comité de l'ORT.

Donc, moi je pense quand même, et je le répète de façon très forte et de telle façon et j'espère que vous êtes d'accord, que, en tout état de cause, il ne pourra pas être mis en cause, la chapelle de l'Abbaye Blanche, parce que c'est un patrimoine essentiel de Quimperlé, de la basse ville et donc il faut se prémunir contre les risques de ce point de vue. Voilà, ce que je voulais dire sur cet avenant de l'ORT.

Le Maire, je vais prendre par la fin. Soyez rassuré ! il ne pèse aucune menace sur l'édifice que vous

venez de citer. On a là, en présence, un acteur privé que nous avons rencontré à de multiples reprises, qui a à son actif un certain nombre déjà de réalisations et qui a un intérêt tout particulier pour ce patrimoine. Vous savez, s'il y a un investisseur qui s'intéresse à ce patrimoine, c'est qu'il a un peu de cœur au patrimoine, sinon il ne le ferait pas ! Et donc, on a un investisseur qui est très attentif au patrimoine historique de notre cité, qu'il a acquis par coup de cœur aussi, au-delà de sa capacité à porter des projets et je pense que vous serez agréablement surpris de la nature de ces derniers, lorsqu'il aura pu boucler l'ensemble des projets qu'il souhaite mener sur ce site, avec intérêt et la marque de protection, qu'il aura pour notamment la chapelle et sachez que des rencontres ont déjà eu lieu avec l'Architecte des bâtiments de France et que évidemment nous sommes très attentifs à ce patrimoine et nous en partageons et l'intérêt et la richesse et nous saurons évidemment en protection mais n'ayez pas de craintes ;

Concernant le conservatoire, je n'espère pas dire de bêtise mais ma mémoire me conduirait à vous dire que c'est quelque chose qui nous a été transmis par don, donc, le Maire que je suis est plutôt respectueux, donc je suis particulièrement attentif à ce que le patrimoine qui nous a été transmis par don, soit bien valorisé. Il a eu cette vie, avec le conservatoire de musique et de danse municipale puis intercommunal sachez qu'une démarche est engagée et va l'être avec le CAUE et le concours des architectes du CAUE du Conseil Départemental du Finistère, Pascale Douineau et les collègues adjoints qui vont être engagés dans cette démarche de réflexion participative de tiers lieux, pourront vous rassurer sur l'intérêt, donc il y aura une démarche avec la population, il y aura une démarche avec les associations, il y aura une démarche avec les élus qui voudront s'y investir pour définir l'avenir de ce conservatoire et de ces lieux puisque, pour que tout le monde comprenne bien de quoi il s'agit aujourd'hui, ce patrimoine est mis à disposition de l'intercommunalité, il est notre propriété et il demeure notre propriété, donc il appartiendra au collectif de la cité de définir l'avenir de ce lieu, donc c'est la démarche de tiers lieux qu'animeront Pascale Douineau avec le concours du CAUE, le concours des architectes qui viendront en résidence à Quimperlé pour travailler avec la population, les associations et donc vous aurez tout le loisir d'y participer et de contribuer à notre projet collectif.

Concernant la LOCO et ce hall de fret, aujourd'hui, il s'agit d'une friche, voilà, une friche au cœur de notre cité, qui a vocation à trouver une utilité, à trouver une utilité publique. Il y a eu un appel à projet. Cet appel à projet a été lancé par notre intercommunalité, il y a eu une réponse à cet appel à projet. Nous l'avons jugé, pour ce qui nous concerne même s'il ne nous appartenait pas d'en décider, de qualité, il appartenait au Président de l'intercommunalité de décider, il en a décidé, c'est dans ses prérogatives. Donc aujourd'hui, l'appel à projet a reçu cette marque d'intérêt de la LOCO.

La LOCO travaille à un très beau projet d'intérêt général, je le dis, car quand bien même il y a des activités qui sont liées au commerce, il y a des activités qui sont aussi liées à la culture, à la formation, à la vie associative donc c'est un très beau projet, il n'en demeure pas moins que c'est un projet qui est situé au cœur de notre cité et les compétences du Maire sont très précises parfois en la matière, et notamment de la responsabilité d'un Maire d'assurer la tranquillité publique.

Et la tranquillité publique c'est un sujet qui nous conduit parfois à prendre un certain nombre de dispositions et qui me conduisent parfois à prendre des dispositions d'ordre réglementaire et qui m'ont conduit depuis que je suis Maire à prendre des décisions de fermeture administrative d'établissement et à partir du moment où le dialogue est construit mais au bout d'une fois, deux fois, trois fois, malheureusement la tranquillité publique n'est plus assurée, eh bien oui, sur propositions et avis du Procureur de la République ou du Préfet on peut tout à fait diligenter des décisions de cette nature et des décisions sont prises de fermeture administrative d'établissement, ça a été le cas d'ailleurs, très récemment, donc ce n'est peut être parfois pas très

lisible, par ce que les tenanciers ne mettent pas devant leur établissement qu'ils ont été fermé par fermeture administrative, ils peuvent mettre « vacances », on ne va pas aller vérifier ! Mais, il y a eu des fermetures administratives à Quimperlé.

Du côté de la LOCO et des porteurs de projet, le dialogue est construit, c'est un dialogue de confiance, et je le leur ai dit, c'est un accord moral, voilà, et dans la présentation qui nous a été faite, en réunion de quartier, il nous a été dit un certain nombre de choses extrêmement précises sur la volonté des porteurs de ce projet, que d'assurer que ce soit un projet participatif, avec la population, et ils ont eu d'ailleurs des réunions de quartier, ils ont eu leurs propres réunions de quartier où ils ont invité les riverains sans les élus, nous, nous les avons invités à notre tour.

Sur les recrutements qu'ils souhaitent faire pour pouvoir faire tourner cet établissement ils ont estimé à 14 équivalent temps plein, donc c'est de la création nette d'emploi, donc sur les 14 équivalent temps plein 4 personnes seront recrutées pour assurer la tranquillité publique et la sécurité aux abords de l'établissement, donc je pense que les porteurs de projet ne prennent pas à la légère évidemment la situation et la responsabilité qui est la leur et les personnes qui habitent le quartier, et qui ont eu un dialogue construit avec les porteurs de projets et qui étaient présents à la réunion de quartier, je ne peux pas préjuger de ceux qui étaient absents, se sont exprimés plutôt positivement en disant que oui, ils avaient des craintes que ça puisse nuire à leur tranquillité de vie mais qu'ils étaient rassurés par la manière dont ces porteurs de projets conduisaient cette démarche et qu'ils avaient en face d'eux des interlocuteurs sérieux et donc moi en tant que Maire je suis à la fois extrêmement attentif à la qualité de vie, et à la dynamique d'une cité et un établissement de cette nature peut contribuer à l'attractivité de notre territoire et au bien vivre au cœur de cette cité et j'espère qu'ils iront au bout parce que eux aussi, ils sont confrontés à des difficultés, ils l'ont signifiées en réunion publique ils ont dit que les marchés de travaux c'était 300 000 € de plus, ce n'est pas une paille, tout à l'heure on a vu l'IME, là c'est 300 000 € de plus, nous aussi on est confronté à des marchés publics avec des coûts qui se sont malheureusement renchérissés mais ils espèrent quand même pouvoir aller au bout de leur projet.

Moi, en tant que Maire, j'appuis ce projet avec ce langage de vérité de dire que si malheureusement il y avait des difficultés, j'ai tout à fait la possibilité de saisir et le Préfet et le Procureur et la Gendarmerie fera son travail. Voilà pour LA LOCO.

Pour ce qui est de l'hôpital, oui c'est une bonne nouvelle je vous avouerai que personnellement c'est un beau chemin, pour avoir été un élu qui a été confronté je dirai aux moments les plus difficiles de ce centre hospitalier de Quimperlé et qui a dû prendre il y a quelques années des responsabilités extrêmement délicates en tant que Président de Conseil d'Administration de devoir fermer une maternité, une chirurgie, et là, je peux vous dire que j'étais peu soutenu, évidemment.

D'avoir porté pendant des années à bout de bras avec la gouvernance de ce centre hospitalier, le centre hospitalier de Quimperlé avoir pris une décision aussi courageuse que la première, d'avoir fusionner les centres hospitaliers de Riantec, du Faouët et de Lorient avec le centre hospitalier de Quimperlé à l'époque, j'étais aussi, très peu soutenu, pour ne pas dire plus.

Aujourd'hui l'histoire je le dis, nous donne raison.

Je m'exprime rarement dans ces termes, mais j'ai tellement subit d'attaque sur ce dossier qu'aujourd'hui, je suis très heureux qu'il aboutisse et que ce projet de territoire, était aussi la contrepartie de tout ce que je viens de vous dire. Et que c'est un beau projet à 60-70 millions d'euros pour notre territoire, c'est surtout pour les personnels et malheureusement pour les personnes qui sont parfois confrontées à des problèmes de santé et c'est dans un équilibre de territoire avec en particulier le Centre Hospitalier de Lorient donc oui, c'est une très bonne nouvelle Monsieur Kerhervé, une très très bonne nouvelle, alors évidemment qu'il y aura quelques



complexité à gérer parce que ce n'est pas des travaux faciles à conduire, qu'il y aura peut être des problématiques de stationnement, il y a aura peut être parfois des riverains mécontents qui viendront voir le Maire, pour dire que franchement le chantier c'est compliqué, mais en attendant c'est quand même un parcours d'un peu plus d'une dizaine d'années pour en arriver là, aujourd'hui, à avoir ce projet qui a été soutenu par le Ministère, l'ARS et un certain nombre d'acteurs mais je tenais à ce moment, de rappeler un peu l'histoire de cette la solitude de décision qui a été la mienne à certain moment mais je suis très heureux de voir ce projet aboutir. Y a-t-il d'autres questions ?

Bruno Goenvic pour ce qui concerne l'Abbaye Blanche, à l'époque du PLU, je parle du PLU qui avait été acté avec Monsieur Pennec, il avait été question de regarder précisément pour l'Abbaye Blanche dans le cas d'un changement de destination par rapport à cet espace aujourd'hui, notamment l'accès.

Donc à l'époque on avait déterminé qu'il aurait été bon que l'acheteur de l'Abbaye Blanche soit peut être le même acheteur que le garage Fiat, parce que aujourd'hui, si on regarde bien l'accès que va avoir l'Abbaye Blanche, je ne connais pas la destination en matière de projet, mais c'est en plein virage de la Route de Lorient, en plein virage dans le bas, mais c'est vrai que sur les gros projets on ne visualise pas tout le temps l'accès de manière générale, on peut le vérifier encore ce coup si.

Le Maire, Monsieur Goenvic vous qui avez porté le projet d'urbanisation du terrain du Parc Rhu vous avez bonne mine quand même ! je vous le dis avec toute l'amitié que je vous porte, et vous le savez à un moment donné ... même avec mon passé sentimental, ce n'est pas par ce que j'ai joué au Parc Rhu pendant des années que j'ai porté le maillot des coqs que c'est ça qui m'a conduit à porter quand j'étais dans l'opposition municipale le fer avec la majorité municipale dans laquelle vous étiez, mais le sujet c'était l'accessibilité et je suis content qu'aujourd'hui dans le PLU ou le PLUI ce terrain ne soit plus constructible c'était l'engagement d'ailleurs que j'avais pris devant les électeurs, donc engagement tenu.

En matière d'accessibilité, oui, il y a un sujet et c'est ce qui nous conduira un jour à requalifier l'entrée de cette cité à partir de la Route de Lorient, à partir du boulevard du Bourgneuf, nous en discutons évidemment avec le porteur de projet de l'Abbaye Blanche qui pourrait être aussi le porteur de projet de la réhabilitation de l'ancien magasin Fiat. Et c'est dans l'ORT.

Donc, oui nous sommes attentifs à ce sujet, par ce qu'il y a oui, une problématique d'accessibilité mais tout dépendra aussi de la nature du projet et de la pression qui sera exercée au travers de la nature du projet et en matière d'urbanisme il ne vous aura pas échapper qu'un porteur de projet doit aussi prévoir des places de parking.

Et donc, en matière de PLU c'est aussi très clair, donc ça veut dire qu'il devra prévoir des places de parking évidemment dans l'emplacement qui est le sien .. Donc je vous parle d'accessibilité et je vous parle de nature de projet !

De la nature du projet dépend le flux de circulation entrant ou sortant, donc on ne peut pas préjuger de la nature du projet parce que nous ne le connaissons pas. Donc je veux bien que l'on préjuge de la difficulté mais en tous les cas, sachez que l'on est particulièrement attentif à ce sujet, et qu'il faudra évidemment en discuter et au moment où on verra apparaître, ce ne sera même pas un permis de construire mais on sera sur un permis d'aménagement quelque chose de plus conséquent quand même.

Michel Forget mais déjà il y a les lits d'hospitalisation qui sont là jusqu'en 2026-2027, il faut que l'hôpital de la Villeneuve soit refait.

Le Maire donc ce sera peut-être une décision qui vous appartiendra Monsieur Bruno Goenvic quand vous vous représenterez aux élections municipales de 2026 ou 2027.

Bruno Goenvic oui vous avez l'habitude, vous de regarder devant

Le Maire moi, je regarde toujours devant mais je n'ai pas les qualités de mon prédécesseur mais je suis aussi historien de formation. Donc, j'aime l'histoire. Pour bâtir l'avenir il vaut mieux savoir d'où on vient ! c'est même indispensable.

Alors sur ces notions de philosophie. Y a-t-il d'autres questions ? il n'y en a pas donc on passe au vote.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

## **12 TRANSFERT FONCIER ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET LA REGION BRETAGNE CONCERNANT LE LYCEE ROZ GLAS**

*(Rapporteur Michel Forget)*

### Exposé :

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit le transfert des biens immobiliers des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) aux départements et régions de rattachement, à titre gratuit et sans diagnostic obligatoire.

Afin d'assurer la sécurité juridique des transferts envisagés, il est souhaitable que la collectivité de rattachement obtienne l'accord formel de la collectivité propriétaire.

La Région Bretagne a sollicité de la Ville de Quimperlé le transfert foncier du lycée Roz Glas, situé 1 place Jean Zay à Quimperlé.

Le transfert d'assiette foncière réelle ne correspond pas à l'assiette parcellaire figurant au cadastre, ainsi il a été nécessaire de réaliser une division cadastrale.

Ainsi, l'emprise du Lycée Roz Glas, nouvellement cadastrée AC 274, a pour superficie 26199 m<sup>2</sup>.

La parcelle nouvellement cadastrée AC 275, d'une superficie de 7926 m<sup>2</sup> correspond à l'aire de retournement des bus et au stationnement. Ainsi cette parcelle est assimilée au domaine public de la Ville de Quimperlé.

Le transfert prendra la forme d'un acte administratif rédigé par les services de la Région. Il sera effectif après publication et enregistrement auprès du service de la publicité foncière.

Le principe du transfert est inscrit à l'ordre du jour de la Commission Permanente de la Région du 7 novembre 2022.

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'acter le principe du transfert à titre gratuit en pleine propriété à la Région Bretagne, de la parcelle référencée ci-dessus dont la Ville est propriétaire afin de permettre la régularisation foncière du lycée Roz Glas en application des dispositions de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- d'autoriser Le Maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, lesquels seront établis sous forme d'acte administratif par les services de la Région.

Avis favorable de la commission politique de la Ville, environnement, mobilités habitat, transition énergétique et patrimoine immobilier du 17 octobre 2022

P.J. : plan

Michel Forget c'est une délibération, la deuxième concernant un établissement scolaire, là il s'agit du Lycée de Roz Glas, on a eu délibéré pour Kerjouanneau pour le collège, donc le Département et la Région deviennent les propriétaires des parcelles d'assiette foncière de l'établissement, donc là on se propose effectivement d'acter le principe de ce transfert qui ne pose pas de difficulté de toute façon cela ne concernera que la parcelle de l'établissement et de ses ateliers et pas le

parking Jean Zay devant qui reste communal C'est un terrain qui fait 2.5 hectares et donc cela se fait par acte administratif. Voilà.

Le Maire, merci, pas de questions ? Je n'en vois pas ;

Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas.

Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas.

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

### **13 SCHEMA OPERATIONNEL CYCLABLE DE LA VILLE DE QUIMPERLE : APPROBATION DE LA STRATEGIE ET DES OBJECTIFS, DEMANDES D'AIDES FINANCIERES**

*(Rapporteur Michel Forget)*

Exposé :

Dans le cadre des opérations de revitalisation des territoires, la Ville de Quimperle a été lauréate de l'appel à projet régional 2019 pour la redynamisation des centres villes, cycle travaux, incluant des actions portant sur la mobilité.

Cette stratégie de dynamisation s'appuie sur une démarche active de soutien à la qualité architecturale et au cadre de vie. Elle se traduit par la nécessité « d'habiter le patrimoine » pour répondre aux objectifs suivants :

- Affirmer la fonction de centralité du centre-ville historique,
- Mettre en valeur le patrimoine bâti exceptionnel,
- Résorber les logements vacants et l'habitat indigne,
- Gérer les mobilités,
- Renforcer la convivialité,
- Développer la notoriété et le rayonnement de la Ville,

La mise en œuvre de cette stratégie a conduit le Conseil municipal de Quimperle à approuver par délibération le 3 juillet 2019 son Plan Local de Déplacement (PLD) visant à améliorer les mobilités tout en favorisant les pratiques de déplacements plus vertueux et favorables à la qualité de vie de la population.

Le plan d'action du PLD doit permettre notamment de favoriser la pratique du vélo en Ville en :

- Développant un réseau cyclable
- Garantissant la cyclabilité dans les quartiers
- Requalifiant les entrées de Ville,

#### **Schéma opérationnel cyclable**

Le schéma opérationnel cyclable est un document cadre à long terme sur la politique cyclable. Il contribue à promouvoir de manière concertée l'usage du vélo en développant notamment un réseau d'itinéraires continus et sécurisés permettant de donner une vraie place aux cyclistes.

En 2021, la Ville a été lauréate dans le cadre de l'appel à projet « AVELO 2 - Développer le système vélo dans les territoires » lancé par l'ADEME, afin de solliciter une aide financière pour l'élaboration du schéma opérationnel cyclable.

Cette mission a été confiée à un bureau d'étude SCE Aménagement Environnement

Le montant total de cette étude est de 39 690€ HT, financés à 50% par l'Agence de Développement et de Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Cette démarche a permis :

- D'élaborer le réseau cyclable de la Ville de Quimperlé en intégrant l'amélioration de la cyclabilité de la zone 30 tout en créant des continuités cyclables entre la zone 30 et les sorties d'agglomération ;
- De guider les investissements de la Ville sur le court et moyen terme pour apporter continuité, sécurité et cohérence de traitement au regard des itinéraires mis en place dans les schémas cyclables intercommunal et départemental (Itinéraires d'intérêt Départemental ou d'intérêt local) ;

➤ Une démarche de concertation engagée depuis le 4 novembre 2021 avec la population

Dans le cadre de la mission confiée au bureau d'étude relative à l'élaboration d'un maillage cyclable, la Ville de Quimperlé a décidé de coconstruire son schéma cyclable avec la population pour répondre aux enjeux suivants :

- Développer une offre fonctionnelle en :
  - o Reliant les quartiers aux pôles générateurs de déplacements
  - o Traitant les coupures du réseau existant
  - o Structurant les itinéraires autour des axes routiers majeurs
  - o Assurant la connexion avec les autres communes alentours
- Développer les services de mobilité en
  - o Communiquant et sensibilisant la population à la pratique du vélo
  - o Proposant du stationnement pour les vélos

➤ Déroulement de la démarche de concertation

Le 1<sup>er</sup> atelier participatif a été organisé le 4 novembre 2021 pour :

- o Consolider la hiérarchie du réseau de quartier et les usages
- o Identifier les connexions du quartier vers les principales polarités de la Ville.

Le 2<sup>ème</sup> atelier participatif s'est déroulé le 1er février 2022 et a permis de valider la hiérarchisation du réseau cyclable à développer.

Enfin la réunion publique de présentation du Schéma cyclable opérationnel s'est tenue le 23 mai 2022

➤ Synthèse de la stratégie du schéma cyclable

La stratégie et les actions définies doivent répondre aux besoins fondamentaux des cyclistes. Satisfaire ces besoins est déterminant pour un basculement modal vers le vélo.

Les objectifs du schéma cyclable

- o Objectif 1 : Sécuriser la zone 30 ▪ Apaiser ▪ Jalonner ▪ Traiter les points durs
- o Objectif 2 : Assurer les connexions entre les quartiers ▪ Créer des itinéraires sécurisés et lisibles ▪ Relier les quartiers aux pôles générateurs de déplacements ▪ Relier la plage Le Pouldu ▪ Traiter les coupures du réseau existant ▪ Structurer les itinéraires autour d'axes routiers majeurs
- o Objectif 3 : Améliorer l'existant ▪ Aménagements cyclables non réglementaires ▪ Dispositifs non adaptés à l'usage (ex: chicanes)
- o Objectif 4 : Développer les services de mobilité ▪ Communiquer et sensibiliser les habitants à la pratique du vélo ▪ Proposer du stationnement pour les vélos

Le coût prévisionnel du schéma cyclable

Le coût global du schéma est estimé à 4 150 000 € HT

Depuis 2021, la Ville sollicite des aides financières auprès de l'Etat, dans le cadre de deux appels à projet, de l'Union Européenne au titre des fonds REACT-EU, du Conseil Départemental du Finistère et de Communauté d'agglomération Quimperlé Communauté.

Au regard de ses capacités financières, la Ville est amenée à ajuster sa programmation en fonction des niveaux de cofinancements obtenus.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la stratégie et les objectifs du schéma opérationnel cyclable de la Ville de Quimperlé, ci-annexé,
- de solliciter le versement de l'aide financière « AVELO 2 - Développer le système vélo dans les territoires » attribuée par l'ADEME,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes aides financières relatives à la mise en œuvre du schéma opérationnel cyclable,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Avis favorable de la commission politique de la Ville, environnement, mobilités habitat, transition énergétique et patrimoine immobilier du 17 octobre 2022

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 19 octobre 2022

Avis de la commission communale pour l'accessibilité « La Rue Partagée » du 25 octobre 2022 :

P.J. : projet de schéma opérationnel cyclable

Le Maire la parole à Michel Forget, je crois qu'il y a un document qui va vous être présenté pour rappeler ce qu'est le schéma opérationnel cyclable de la Ville de Quimperlé, une fois que ce schéma vous aura été présenté on a deux autres délibérations à apporter le schéma opérationnel et les demandes de financement.

Michel Forget dans la délibération de ce soir, il s'agit d'approuver les objectifs, pas forcément les itinéraires dans le détail de la façon dont ils seront aménagés donc stratégie, objectifs et puis demande d'aide financière.

On va effectivement présenter avec un powerpoint à l'écran, les enjeux qui sont les nôtres que l'on a choisi donc à savoir ayant créé la zone 30, de la sécuriser, l'utilisation de la zone 30 est assez vaste, malgré tout, les quartiers entre eux n'étant pas reliés on poursuit l'objectif dans le schéma cyclable de les relier entre eux.

Puisque l'on dispose d'un existant pas très important certes, mais on se propose de l'améliorer, de le valoriser et enfin de développer les services de mobilités et spécialement des services de parking.

La cartographie qui apparaît montre l'étendue de la zone 30 avec les points rouges qui sont les entrées, et les itinéraires en pointillés étant hors zone 30.

L'objectif n°2 concernant les quartiers, donc là c'est une cartographie qui fait apparaître des itinéraires de deux couleurs qui sont des itinéraires choisis, dessinés en atelier avec la méthode que l'on a choisi de réunir la population qui a bien voulu venir à l'occasion des ateliers pour choisir des itinéraires, donc oui, il y en a beaucoup, on les a dans un premier temps, structurés, hiérarchisés et puis bien sûr on va commencer à réaliser un peu plus tard.

Donc il y a des liaisons qui sont intercommunales, il y a des liaisons qui sont communales, il y a des liaisons qui sont dans les quartiers donc essentiellement les itinéraires violets.

Le réseau structurant est en vert et le réseau local est l'itinéraire violet et c'est en cohérence avec le schéma vélo communautaire, on verra qu'il y a une notion d'aide financière que la communauté peut nous apporter.

Donc là, on a une déclinaison plus technique de ce que l'on pourrait faire avec des rappels de ce que sont les zones limitées à 30 ou les portions à 30, des portions 50 et des portions 70-80 sur les routes départementales.

Donc il y aura une différenciation entre les liaisons primaires structurantes et les liaisons secondaires qui peut être plus locale. Tout à l'heure, je parlais de l'amélioration de l'existant, sur la partie basse de l'écran, on voit qu'ils sont au nombre de 3, ils ne sont pas très nombreux on va mieux voir tout à l'heure comment et quand on va les traiter.

L'objectif 4, lui consiste effectivement à créer une offre de service essentiellement des places de stationnement, il y en a actuellement 80, entre 2022 et 2023 nous créeront une centaine en plus.

On réfléchira à la location de vélo et autres services et à la sensibilisation à la pratique du vélo parce qu'il s'avère qu'ayant des dispositifs, les équipements, il faut aussi penser à la formation, je pense aux enfants avec leurs parents, aux élèves avec leurs éducateurs.

Hier, en commission la rue partagée, un moniteur auto-école était là, on voit que les auto-écoles s'organisent pour proposer des formations à la pratique du vélo.

Donc on va passer à la partie la plus opérationnelle, vous voyez qu'on décline depuis notre plan local de déplacement notre idée d'apaiser la Ville, donc on a commencé par de nombreuses réunions de concertation dans les quartiers qui étaient plutôt à destination des piétons, faire en sorte qu'il n'y est plus de voitures sur les trottoirs en haute ville ou en basse ville.

La zone 30 a été installée et a permis d'apaiser, les cyclistes nous on dit y trouver leur compte, et puis le schéma vélo que l'on vous propose avec ce schéma opérationnel dans ces principes et dans ces itinéraires.

Donc on l'a bâti à l'occasion de ces ateliers, on l'a présenté aussi au mois de mai à la population donc c'est un projet qui s'inscrit à moyen terme ou à long terme c'est vrai que les nouvelles concernant le prix de l'énergie va nous obliger à rechercher systématiquement des co-financements puisque de fait ce schéma vélo que vous voyez peut coûter autour de 4 millions d'euros, il est bien sûr pas question de pouvoir engager cette dépense seul, il faut absolument chercher systématiquement des co-financement, on va parler de deux d'entre elles ce soir.

Sur cette cartographie, la première c'est l'année 2022-2023 donc là on a les itinéraires bleus, qui sont les itinéraires qui vont être réalisés en 2022, ils ont commencé à l'être pour la rue de Cornouaille par exemple, le boulevard de la Gare.

En rouge, ce qui serait fait au début de l'année 2023 au titre de l'année 2023, on a deux budgets dédiés d'environ 250 000 € pour chacune des deux années et donc on peut effectuer ces travaux. Il y a de nombreux itinéraires qui sont dans la zone 30, et qui vont permettre de relier les quartiers entre eux.

Et puis, il y a les itinéraires qui sont en verts et qui sont assez nombreux, ces itinéraires-là, nécessitent qu'une équipe de voie et réseaux diverses nous dessine le projet, nous le chiffre pour que l'on puisse passer un marché et cela nécessitera aussi, un grand moment de concertation puisqu'en général il y a remise en cause des stationnements existants.

Donc une partie de ces itinéraires-là, pourra être fait en 2023, une grande partie plus tard, par exemple la rue de Pont Aven, dans sa partie du giratoire du Coat Ker, jusque vers l'extérieur de la Ville, l'aménagement est très lié au projet de l'îlot Saint Yves et du garage Renault qui est tout proche, qui va connaître un nouvel usage.

Concernant la rue Moëlan, c'est lié très fortement aussi, à l'échangeur que nous envisageons de construire, on souhaitait que ce soit l'Etat mais bon, ce ne sera pas l'Etat.

De fait, on espère de cet échangeur, qu'il ait une influence très importante sur la fréquentation automobile et poids lourd de la Rue de Moëlan, que par l'échangeur on ait un apaisement et du coup on puisse faire, penser un aménagement pour la rue de Moëlan qui est très attendu en réunion de quartiers la demande est clairement exprimée, donc on va y aller car de fait il y a quelque chose à faire.

Vous pourrez poser les questions que vous souhaitez sur ces itinéraires, sur les carrefours, on se propose d'aménager des sas, donc des dispositifs qui permettent aux vélos de se positionner devant les voitures, devant les véhicules pour redémarrer, donc ça concerne les carrefours à feux rouges, essentiellement rue de Pont Aven.

Sur la carte qui suit, la carte de la réalisation de l'année 2022, on peut déjà voir ce qui est en cours, la rue Cornouaille vous l'avez constaté, a été aménagée avec un chaucidou, c'est nouveau, on n'en n'avait pas à Quimperlé, donc c'est une voie, que vous avez peut-être empruntée, mais concrètement, c'est une voie qui ne permet à deux véhicules roulant de se croiser et en fait deux bandes cyclables latérales, une voie centrale pour les véhicules, qui ne permet pas de se croiser, s'il y a des vélos, chaque voiture attend derrière les vélos.

Et si on est deux véhicules seuls sans vélo, le principe c'est que l'on s'écarte sur sa droite et on croise et on ne roule pas vite, actuellement la Rue de Cornouaille est limitée à 50 Km/heure.

La suite sera équipée de pictogramme et se sera une voie partagée.

Donc voilà sur 2022-2023 on devrait pouvoir réaliser 18 km avec des itinéraires communautaires qui seront subventionnés par Quimperlé Co, il y a entre autre à partir d'un existant rue de Kerjouanneau, la possibilité de rejoindre l'Aquapaq et aller même jusqu'à Quimperlé Co et Kervidanou, ça c'est à l'ouest et au centre, vous voyez un cercle, c'est autour de la place Saint Michel, là, c'est une proposition que l'on va faire, qui consiste à créer une zone des rues qui s'appellera « des zones de rencontres », on a dit des rues à 20 km/h.

Donc des zones de rencontres, se sont des rues qui ne permettent pas d'aller vite ou les enjeux sont nombreux, on en a de nombreux exemple, on a la place Hervo, on a la Rue Audran, on a la place Lovignon, on a la rue des Gorrets, on a la rue Savary, on propose d'étendre ces dispositifs, on pense à la rue Génot évidemment après que les travaux du conservatoire soient réalisés parce que de fait, se serait une rue partagée complétement là à sens unique à l'inverse de ce qui est fait aujourd'hui, c'est typiquement une zone de rencontre, où les piétons seront en sécurité, les cyclistes aussi et les voitures s'adapteront.

La notion de zone de rencontre va paraître aussi en haut de Ville, elle n'était quasiment pas présente.

L'itinéraire qui va permettre de rejoindre Tréméven par le Gorrequer, puisque la route départementale, il n'est pas souhaitable de l'envisager pour la pratique du vélo, le département est hostile on va dire, donc par le Gorrequer on aura aussi un aménagement en deux parties, une partie qui sera peut être une zone de rencontre, puisque de fait, là-aussi, c'est tellement étroit dans la partie basse, il faut penser au plus faible, et plus haut, il y a moyen d'aménager un chaucidou en cohérence d'ailleurs, avec la commune de Tréméven, on s'est rencontré, la commune de Tréméven va aménager sur son territoire le linéaire qui va de la départementale au Bourg.

Voilà ce que je pouvais dire sur cet aspect-là, donc c'est vrai que l'on a suivi, quelques illustrations, on souhaitait apaiser la zone 30, la Ville en général, donc ça passe par des équipements qui vous sont montrés.

Donc des by-pass on en a réalisés Rue de Lorient et Rue de Kergranchard, je ne vais pas commenter tout..

Donc on voit une cartographie avec les points d'entrées de la zone 30, les points rouges. Et puis, quelques illustrations locales ou pas, donc la rue du Faouët, en haut à droite.

Et puis, rue du Viaduc, effectivement, il faut imaginer un dispositif particulier, puisque là, il y a deux rues qui arrivent en sifflet on va dire, la rue du Viaduc et le boulevard de la gare, et qui rejoignent après le quai Brizeux, là il y a déjà un dispositif mais il faut l'adapter aux vélos.



L'offre de stationnement nouvelle qui va être créée se sont des abris ouverts avec des arceaux dessous ou simplement des arceaux.

On a identifié presque une trentaine de sites, pour environ une centaine de places.

Pour élaborer ce schéma vélo, dans ces principes et dans sa stratégie, on a mené une étude avec un bureau d'études et la délibération porte sur le fait que, il nous faut délibérer pour obtenir cette subvention d'à peu près 40 000 € HT obtenu par l'ADEME, c'est un financement à hauteur de 50%. Voilà, ce que je pouvais dire.

Le Maire, merci beaucoup pour cette présentation globale, précise, de ce schéma vélo avant que nous puissions répondre aux questions et ensuite prendre les délibérations qui ont porté opérationnel les demandes de financements.

Alain Kerhervé juste quelques mots, tout d'abord c'est un dossier extrêmement important, mais pas que par le côté financier, mais enfin quand même plus de 4 millions d'euros HT, c'est quand même quelque chose d'important.

Nous avons eu un bon débat en commission, sur ce projet, qui fait quand même 70 pages, il faut quand même le souligner, dans une ville qui est quand même très difficile de ce point de vue, Quimperlé n'est pas tout plat.. Et puis, nous sommes dans une ville ancienne avec un patrimoine, on ne peut pas faire ce que l'on veut, on ne peut pas démolir et faire des pistes cyclables !

Ce schéma, vous nous proposer aujourd'hui d'en accepter les principes au niveau de la stratégie et des objectifs, je pense que c'est comme ça qu'il faut le prendre et non pas de valider ce document de 70 pages. C'est pour cela que j'avais demandé qu'on l'identifie un petit peu différemment en parlant de plan d'orientation et de cadrage cyclable, en s'inscrivant dans le plan, vous savez l'attachement que je peux avoir vis-à-vis de ce problème, cette ardente obligation, ça nous permet en même temps d'avoir une visibilité à moyen et long terme avoir également un certain nombre de principe que l'on peut voter, mais en même temps de tenir compte également des évolutions qui peuvent se dessiner pendant laps de temps nécessaire à la mise en place de tous ces équipements.

D'abord, il y a aura les possibilités financières qui aujourd'hui, ne sont pas déterminés totalement, loin de là, puisqu'on a des délib qui vont suivre et puis la situation est telle que ce genre d'investissement à cet hauteur-là, pose un certain nombre de problème au niveau financier, notamment pour les aides extérieures que nous réclamons. Et puis, il y a aussi l'évolution des mentalités et j'en parle très à l'aise puisque, je le reconnais, ma mentalité a très évoluée de ce point de vue. Et donc, c'est un sujet très important, à partir de là.

Un point, qui me semble important, c'est ce qu'a évoqué tout à l'heure Michel, se sont les zones de rencontre et la proposition qui nous est faite en centre-ville, qui est pour l'instant un objectif, qui peut dans l'avenir évoluer, est quelque chose de très positif et je pense que tout le monde peut être gagnant dans cette affaire, donc je voulais souligner ceci en disant quand même quand je parle de planification, c'est que même dans le texte en bas de la page 1 de la délib, il est précisé qu'il s'agit de guider les investissements sur la Ville, sur le court ou moyen terme pour apporter continuité, sécurité et cohérence, c'est le but effectivement de cette délib, qui nous permettra à l'avenir et pour ceux qui seront là encore dans 15 ans, effectivement, d'avoir en amont une planification, quelque chose de cohérent et de défini qui pourra après en fonction des possibilités et des nécessités évoluer pour l'avenir. Voilà.

Eric Saintillan pour rappeler que nous aussi, nous nous félicitons que la pratique du vélo à Quimperlé soit sécurisée par les différentes actions auxquels vous avez déjà commencé à travailler.

La forme de faire ces ateliers participatifs avec des citoyens qui ont souhaité s'investir dans la réflexion, je crois que nous l'avons déjà salué mais c'est effectivement quelque chose, vous le savez, une forme à laquelle nous sommes très attachés, d'essayer et faire tout ce que l'on peut, pour réfléchir comment intéresser les citoyens à construire, à co construire et à co réfléchir leur avenir, c'est-à-dire le nôtre.

Un point quand même qui est important, les gens pratiqueront d'autant plus facilement le vélo, que ils se sentiront en sécurité. Évidemment, cela a déjà été dit.

On a déjà dit aussi que de mettre des panneaux 30 et de menacer qu'il y ait des contrôles de vitesses, on est bien d'accord que c'est évidemment nécessaire. Mais, on pense que ce n'est pas suffisant, c'est-à-dire qu'il faut empêcher les véhicules de dépasser les vitesses, alors après on est bien d'accord, c'est des aménagements et ces des coûts, mais il n'empêche que si il n'y a pas cette volonté, en disant on fera des contrôles et des gros panneaux et les gens seront forcément raisonnables, on l'a bien vu à la réunion de quartier, c'est quand même les problèmes de vitesse et d'incivilités voire des pratiques dangereuses sont quand même là, malgré les panneaux, malgré les menaces de contrôle, donc effectivement,, je pense que c'est un point auquel il faut réfléchir.

Il existe toute sorte de système, que je ne connais pas, mais j'ai posé la question quand même à un gendarme est ce qu'il existait un dictionnaire des moyens pour faire ralentir les automobiles, il m'a dit à ma connaissance, non, mais c'est vrai que c'est dommage parce qu'il y a toute sorte de systèmes qui existent, plus ou moins contraignants pour les amortisseurs, plus ou moins contraignants, mais bon en tout cas il faut que les vélos se sentent davantage en sécurité à l'heure d'aujourd'hui, bien que la zone 30 soit déployée et signalée.

Il n'empêche que les gens que l'on connaît, qui pratiquent la bicyclette ne se sentent pas encore en sécurité, plus qu'avant on est bien d'accord, mais pour que la pratique du vélo se développe davantage, il faut vraiment empêcher les véhicules de dépasser les vitesses autorisées. Merci.

Le Maire merci, est ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur Goenvic, je vous en prie.

Bruno Goenvic j'entendais Monsieur Forget tout à l'heure parler de l'anecdote rue du Viaduc, je rappelle simplement qu'actuellement il y a déjà une piste cyclable qui a été tracée sur le territoire au niveau du boulevard de la Gare qui arrive jusqu'au rond-point de chez Bigard. Dans le projet du rond-point Bigard on a amené du rond-point du bas au rond-point du haut une piste cyclable pour aller vers la forêt, il faudrait quand même éviter parfois les doublons parallèles de pistes cyclables. Parce qu'en j'entendais parler à une dernière réunion que plutôt que d'amener une voirie communale qui actuellement est piétonne au niveau du rond-point de Kergostiou, au rond-point de la station d'épuration Bigard, on arrive directement en bas de Kerrez.

Et quand vous voyez la voirie en bas de Kerrez, excusez-moi c'est technique, et parfois certains on du mal avec la technique et là, on est sur des voiries a peu près de 6 à 7 mètres de large et ou la piste cyclable n'a pas de problème.

Quand j'entends parler de mettre une piste cyclable rue du Viaduc parallèle à la piste cyclable rue du Boulevard de la Gare, je pense qu'à un moment donné il ne faut pas des pistes cyclables en doublon !

Parce que si demain, on envoie une piste cyclable qui monte la route de Moëlan et qui tourne à gauche au niveau du pont pour rejoindre l'ancienne route de Keranforêt, et que l'on fait ce que l'on appelle une voie partagée sur la route dans les virages de Poulfanc, à mon avis, il faut éviter de se tirer une balle dans le pied avant d'avoir commencé et j'en ai causé, il n'y a pas longtemps avec Monsieur Schryve, il faudrait quand même que certaine personne de la Ville en Marche est une cohérence autre que sur l'ordinateur et qu'ils deviennent un peu plus terre à terre et moins technique sur l'ordinateur.

Le Maire bon, j'adore les interventions de Bruno...

Yves Schryve il est clair que sur tout ce quartier, le schéma vélo tel qu'il est présenté va nécessiter encore de longue réflexion, on sait très bien que lorsque l'échangeur de Kergostiou va être réalisé, il y a des pratiques de circulation qui vont évoluer à toute vitesse et on va peut-être, être amené à revoir le schéma qui est présenté aujourd'hui.

On va commencer par éviter d'avoir des poids lourds qui descendent cette rue de Moëlan et qui mettent tout le quartier en danger. Quand ça, ça sera fait on pourra réfléchir schéma vélo et piéton mais c'est clair que l'on a encore beaucoup de question sur ce quartier-là.

Le Maire, merci est ce qu'il y a d'autres questions ? Moi ce que je retiens de nos débats, c'est quand même que l'on se félicite collectivement de l'état d'esprit général qui a prévalu à ces travaux, de la méthodologie, évidemment, de la cohérence d'approche ça a pu paraître un peut long pour certains, mais pourtant c'est bien une commission du temps long que l'on a fait, cela devrait nous induire à quelques réflexions, sur ce qu'est le temps mais c'est vrai que pour aboutir à un schéma de cette nature qui ensuite nous permet d'aller aux délibérations opérationnelles parce que à défaut d'avoir un schéma de cette nature, c'est déjà complexe l'ingénierie financière, si vous n'avez pas un schéma, si vous n'avez pas des études approfondies si vous n'avez pas une cohérence d'approche, c'est zéro euros.

Donc, ça a pu paraître long, mais c'est deux années de travail d'arrache-pied, pour arriver ensuite à déposer des dossiers soit à l'Europe, c'est ce que l'on fait, soit au niveau national, soit au niveau régional, soit au niveau départemental soit au niveau intercommunal, donc il a bien fallu passer par cette phase-là, qui était absolument nécessaire.

Ensuite, sur la manière d'appréhender les réalités des déplacements et des mobilités dans notre cité, vous étiez à la réunion de quartier Monsieur Santillan, oui, la problématique de la vitesse excessive reste majeure, et nous avons eu en début de mandat, je le dis, et Pascale Douineau est là, on a eu des démarches de prévention importantes.

On a travaillé à la suite des réunions de quartier à avoir des préventions plutôt souriantes, c'est-à-dire de faire passer des messages, un peu de nature différente.

Donc, on a eu des campagnes de sensibilisation, évidemment parfois quand c'est nécessaire il faut aller à la verbalisation ce que nous faisons par ailleurs, donc la Police Municipale est engagée et fait des opérations et donc en commission si vous souhaitez avoir accès aux données des contrôles on vous les donnera, il n'y a pas de difficulté.

Après, on réalise des aménagements pour pouvoir sécuriser et ensuite, malheureusement il y a le comportement d'un certain nombre d'individus qui nuisent à la tranquillité publique, qui nuisent au bien vivre ensemble qui se comportent de manière déraisonnable pour ne pas dire plus, de manière dangereuse et qui s'adonnent à des pratiques qui sont condamnables devant des Tribunaux, on en a d'ailleurs parlé tout à l'heure avec le Commandant de Gendarmerie et le Lieutenant que nous avons vu puisque nous avons avec Eric Alagon une rencontre de travail pour lui dire que malheureusement à Quimperlé, on a encore des pratiques de cette nature.

Et force est de constater que c'est là où nous avons fait des aménagements que ces pratiques sont les plus importantes, comme si c'était un jeu. C'est-à-dire qu'à partir du moment où vous faites de chicanes on a l'impression de se comporter comme sur un grand prix de formule 1.

Donc, on fait des aménagements et ça donne lieu à des pratiques qui ne sont absolument pas acceptables et ensuite faire d'autres aménagements notamment sur les routes départementales ce que vous évoquez où on laisse ses essieux et ses amortisseurs et autres, aujourd'hui le Conseil Départemental du Finistère mais c'était une pratique précédente, ne souhaite plus réaliser d'aménagement de cette nature, non pas parce qu'il ne souhaite pas que les chauffards laissent leurs essieux sur le dos d'âne ou sur le plateau berlinois, mais parce que ça nuit aussi à la tranquillité publique parce que c'est beaucoup de bruit en fait,, pour les riverains.

Donc, c'est un sujet qui reste difficile, malgré tout ce que nous faisons, malgré la zone 30, mais j'ose espérer que quand même on avancera et depuis que la zone 30 a été mise en place, quand même, ce que nous constatons et la Police Municipale vous donnera les données, c'est que l'on a gagné 20 km/heure en moyenne donc c'est plutôt pas mal ! Donc c'était plutôt une bonne décision et d'ailleurs on va regarder si oui ou non, on élargi la zone 30, à la route de Moëlan suite à notre réunion de quartier, et on va regarder si c'est souhaitable, envisageable, on va faire des comptages, on va refaire des contrôles de vitesse, on va regarder tout cela à nouveau, mais cela semblait assez unanime dans le quartier.

Donc voilà, ce schéma opérationnel ou ce plan comme vous voudrez, peut importe les mots il est un outil, une feuille de route, très importante, pour les 10 prochaines années peut être même un peu plus, parce que c'est bien de cela dont il s'agit, évidemment que l'on a pas la capacité à mettre 4 millions d'euros sur la table aujourd'hui, on en mobilise 200 000 € par an là en ce moment, on espère que l'on pourra tenir le rythme, on espère que l'on sera bien cofinancé au travers des

délibérations que nous allons prendre et que l'on pourra avancer un bon rythme sur ce qui vous est proposé avec la finesse d'analyse qui devra être nécessaire après chaque aménagement.  
Donc, voilà. Je ne sais pas s'il y a d'autres questions ?  
S'il n'y en a pas on va procéder au vote donc pour ce schéma opérationnel.  
Y a-t-il des oppositions ?  
Y a-t-il des abstentions ?

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

#### **14 SCHEMA OPERATIONNEL CYCLABLE : REAMENAGEMENT ENTRE LA BASSE VILLE DE QUIMPERLE ET LES AMENAGEMENTS CYCLABLES HORS AGGLOMERATIONS VERS LES COMMUNES D'ARZANO ET DE REDENE » DANS LE CADRE DU 5EME APPEL A PROJETS « FONDS MOBILITES ACTIVES – AMENAGEMENTS CYCLABLES »**

*(Rapporteur Michel Forget)*

Exposé :

Pour accompagner et encourager les Français à choisir plus régulièrement le vélo comme mode de transport au quotidien, l'Etat a lancé le plan vélo et mobilités actives. Ce plan vise à améliorer et développer les aménagements cyclables de qualité, à lutter contre le vol, à créer un cadre incitatif notamment financier reconnaissant l'usage du vélo, au développement d'une culture vélo en généralisant notamment l'acquisition du savoir rouler à l'école élémentaire, ce dans tous les territoires.

L'objectif est de tripler la part du vélo dans les déplacements des Français, pour atteindre 9 % d'ici 2024.

Pertinent pour les déplacements inférieurs à 5 ou 10 km, non-polluant, peu coûteux, accessible à tous et bon pour la santé, le vélo et le vélo à assistance électrique ont de nombreux avantages pour les utilisateurs et la collectivité :

- **La santé** : La pratique du vélo permet de prévenir les pathologies comme l'obésité, le diabète ou les maladies coronariennes.
- **La transition écologique et énergétique** : le vélo offre une alternative pertinente à la voiture pour de nombreux trajets et apporte une contribution à la réduction des émissions de CO2 et de polluants atmosphériques.
- **L'attractivité des villes** : l'usage du vélo permet de libérer des espaces publics précieux au cœur des villes, améliore la qualité de vie et dynamise le commerce de proximité.
- **Le moindre coût** : le vélo est le moyen de transport mécanisé le plus économique, son coût est très faible, comparé à la voiture.
- **La création d'emplois** : un tiers des vélos vendus sont assemblés en France.

Avec l'appel à projets « Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables », l'État soutient les projets de développement d'itinéraires cyclables continus et sécurisés menés par les territoires de toutes tailles afin de développer l'usage du vélo en milieu rural, en milieu urbain, en outre-mer...

Dans le cadre du plan France Relance, l'Etat déploie une enveloppe de 100 M€ pour le financement d'aménagements cyclables, en complément des crédits inscrits au Fonds mobilités actives. La mise en œuvre de ces crédits a fait l'objet d'un appel à projets régional administré par la DREAL Bretagne. Cette convention s'inscrit dans ce cadre.

La Ville de Quimperlé a été lauréate de l'appel à projet régional 2019 pour la redynamisation des centres villes. Cette stratégie de dynamisation s'appuie sur une démarche active de soutien à la

qualité architecturale et au cadre de vie. Elle se traduit par la nécessité « d'habiter le patrimoine » pour répondre aux objectifs suivants : affirmer la fonction de centralité du centre-ville historique, mettre en valeur le patrimoine bâti exceptionnel, résorber les logements vacants et l'habitat indigne, gérer les mobilités, renforcer la convivialité, développer la notoriété et le rayonnement de la ville.

La mise en œuvre de cette stratégie a conduit le Conseil municipal de Quimperlé à approuver par délibération le 3 juillet 2019 son Plan Local de Déplacement (PLD) visant à améliorer les mobilités tout en favorisant les pratiques de déplacements plus vertueux et favorables à la qualité de vie de la population.

Par ailleurs, la Ville de Quimperlé et Quimperlé Communauté ont signé une convention ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) avec l'État et d'autres partenaires en 2021. La Ville de Quimperlé en collaboration avec la ville de Scaër et Quimperlé Communauté ont également été labellisées au titre du programme Petites Villes de Demain en 2021.

De plus, le schéma directeur cyclable et les aménagements cyclables découlant de celui-ci, devront entrer en cohérence avec le schéma cyclable intercommunal approuvé en conseil communautaire le 28 mars 2019.

Le 21 juillet 2022, il a été notifié à la Ville de Quimperlé un soutien d'un montant maximum de 112 873 € au titre de l'appel à projets « Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables », pour le réaménagement cyclable entre la basse ville de Quimperlé et les aménagements cyclables hors agglomérations vers les communes d'Arzano et de Rédéné.

Il convient désormais d'approuver la convention de financement ci-annexée relative à ce soutien financier.

#### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de financement entre l'État et la commune relative au « Réaménagement cyclable entre la basse ville de Quimperlé et les aménagements cyclables hors agglomérations vers les communes d'Arzano et de Rédéné »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document dans ce sens.

Avis favorable de la commission politique de la Ville, environnement, mobilités habitat, transition énergétique et patrimoine immobilier du 17 octobre 2022

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 19 octobre 2022

P.J. : convention

Michel FORGET présente il s'agit d'une convention de financement, effectivement on a candidaté dans le cadre d'un appel à projet initié par l'État. Pour être éligible il fallait disposer d'un schéma directeur cyclable, c'est fait. Il fallait que l'on soit en cohérence avec le schéma cyclable intercommunal, c'est fait aussi, et on a proposé plusieurs itinéraires, on a été retenu pour une subvention sur un itinéraire et en partie seulement, la rue de Lorient pour 800 m, la partie la plus haute, en gros du Saint James jusqu'au giratoire qui permet d'accéder à la Villeneuve Braouic nouvelle pour un montant de 112 873 €, donc c'est un financement pour un tronçon mais on va

s'assurer nous, après avoir fait des bandes cyclables du Bourgneuf jusqu'au Saint James , qu'on aménagera un itinéraire et non un tronçon mais un itinéraire cohérent.  
Donc, vous avez vu la convention et les modalités techniques de cette convention. Donc, on fait une recherche systématique de co financement, sur d'autres itinéraires demandés on n'a pas eu de subvention, on va repostuler au titre d'un autre dispositif européen pour essayer d'obtenir à nouveau d'autres subventions.

Le Maire merci Michel.

Bruno Goenvic là vous avez bien parlé du rond-point de la route d'Arzano jusqu'au rond-point de la zone d'activités de la Villeneuve Braouic ?

Michel Forget oui.

Bruno Goenvic donc n'aurait pas t'il été plus judicieux d'aller jusqu'au Bar Restaurant La Fourche, qui permettait après d'aller tranquillement par la vieille voie de droite, jusqu'aux plages du Pouldu Guidel en vélo sur une voie douce ? là, vous avez été un peu court.

Michel Forget donc les itinéraires pour lesquels on a candidaté c'est l'itinéraire Quimperlé-Rédéné, qui ne passe pas à la Fourche,

Bruno Goenvic si l'itinéraire Quimperlé-Rédéné ne passe pas par la Fourche, à mon avis on aura un problème de re virage sur le terrain.

Michel Forget donc Quimperlé-Rédéné l'itinéraire communautaire passe par l'ancienne route nationale et départementale et l'aménagement prévu au-delà du Ty Bone c'est des pistes cyclables, donc c'est pour l'instant inenvisageable.

Bruno GOENVIC on a déjà du poteau vert jusqu'au bar restaurant La Fourche, une voirie cycliste qui a été nettoyée par les services communaux en 2021 voire au printemps 2022, qui n'avait pas été nettoyée depuis leur création. Donc, les gens du quartier de Loge Daniel sont tous ravis, il fallait simplement remettre un coup de jeune, sur le bitumage pour desservir Kerpinvic en vélo, il y a beaucoup de monde qui l'utilisent depuis que l'on a regratter l'herbe qui avait envahie les gravillons, mais à un moment donné quand on veut faire un truc global, et que l'on fait que du bricolage entre le rond-point zone d'activité de la Villeneuve Braouic et le rond-point de la route d'Arzano, excusez-moi, j'appelle ça du bricolage !

Le Maire, Monsieur Goenvic, vous ne voulez pas venir avec nous bricoler de temps en temps. Par ce que c'est sympas les conseils municipaux, mais c'est une fois tous les mois et demi, et nous on y passe des heures et des heures, et je connais votre sens pratique et en plus je suis très sérieux en disant cela, c'est que je sais que vous pouvez nous apporter grandement la réflexion et j'apprécierai que vous veniez en réunion de travail avec mes collègues, qui y passent des dizaines d'heures avec les collègues de la rue partagée.

Alors, si vous venez en réunion avec les collègues de la rue partagée, ne leur dite pas qu'ils bricolent que sur leur ordinateur parce que je pense que la discussion va être un peu complexe, mais si vous veniez avec nous travailler je pense que...

Bruno Goenvic mais on n'est pas avec la Ville partagée en train de faire de la philosophie...

Le Maire non mais ce n'est pas de la philosophie, c'est que l'on a aujourd'hui des commissions, on a des groupes de travail, on a des instances de participation, on des citoyens qui s'investissent, vous êtes un élu de ce conseil municipal, vous avez votre connaissance, vous avez votre expertise, vous avez votre vision de fonctionnement de ce quartier, moi je reconnais en vous la capacité à apporter des contributions positives, mais les conseils municipaux c'est tous les mois et demi ou tous les deux mois et ça ne suffira pas, donc venez travailler avec Yves, avec Michel avec la Ville en marche

et surtout ne leurs dites pas qu'ils ne connaissent que leurs ordinateurs, parce que je pense qu'ils vont quitter la salle et que ça ne va pas très bien se passer, vous savez la démocratie participative ce n'est pas un concept, c'est une réalité d'action et venir en conseil municipal ça ne suffira pas, donc venez travailler avec nous et je peux vous assurer que vous serez écouté par mes collègues et avec beaucoup d'attention parce que s'il y a bien quelque chose que je vous reconnais, c'est votre sens pratique.

Eric Saintillan puisqu'il est question de la route de Lorient et en particulier au-delà du rond-point du Saint James, il y a quand même une double voie qui monte jusqu'au rond-point du poteau vert et les commerces qui sont d'un côté ont des stationnements de l'autre côté, les piétons qui veulent traverser se retrouvent quand même assez souvent, en tout cas cela nous a été signalé, des vitesses excessives, des voitures qui se doublent au niveau du carrefour de l'entrée de la Villeneuve Braouic, on va dire l'entrée ancienne.

Donc est ce que les travaux en question, pour lesquels nous délibérons et que nous allons voter, est ce que ça prévoit des réaménagements au niveau de la circulation des voitures et pas uniquement une bande cyclable pour les vélos, ce qui est déjà très bien, il n'y a pas de soucis, mais, puisque c'est une problématique qui avait été soulevée puisque justement sur ce point précis, de cette portion de la route de Lorient où avec la double voie ça génère semble t'il des excès de vitesse toujours pareil parfois évidemment

Michel Forget là se sont 800 mètres qui font l'objet de la subvention, ça ne permettra pas de traiter l'ensemble, on sait que l'on a une difficulté au niveau de l'entrée du lotissement qui se trouve à mi-côte, dont je ne me souviens plus du nom des rues, mais où il faudrait que l'on aménage un giratoire, là on est sur un itinéraire dont il nous faut dessiner le détail et avoir un chiffrage pour pouvoir passer des marchés, sachant qu'il faudrait faire pareil à l'entrée de la Villeneuve Braouic ancienne et là, c'est très vaste, c'est Quimperlé Co, qui est compétent en matière de développement économique, on ne pourra pas faire de giratoire donc c'est effectivement compliqué la rue de Lorient.

C'est compliqué, mais on a une subvention de 120 000 € pour une dépense de 350 000 € c'est vrai que ça ne nous permet pas de faire tout mais on va aller frapper à l'autre porte pour obtenir le complément si nécessaire.

Eric Saintillan si je comprends bien on ne traite pas toutes les problématiques de cette portion de la route de Lorient.

Michel Forget on va essayer mais en étant dans la logique de l'itinéraire et non pas du tronçon et tout dépendra du montant du reste à charge communal.

Le Maire, merci. Y a-t-il d'autres questions ? Je vous propose de délibérer.

Y a-t-il des oppositions à cette nouvelle délibération concernant le schéma vélo?

Y a-t-il des abstentions ?

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

## **15 SCHEMA OPERATIONNEL CYCLABLE : CONVENTION CADRE RELATIVE AUX FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE SUR LES AMENAGEMENTS CYCLABLES**

*(Rapporteur Michel Forget)*

### Exposé

La convention cadre permettant le financement des aménagements cyclables a été adoptée par le Conseil Communautaire en date du 19 mai 2022. Ce fonds de concours « aménagements d'itinéraires cyclables » permet le cofinancement par Quimperlé Communauté de travaux réalisés par les communes pour la création et l'aménagement d'itinéraires inscrits dans le schéma directeur cyclable (SDC) intercommunal.

Au titre de sa compétence « promotion des modes doux », Quimperlé Communauté – en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité durable (AOM) – s'engage ainsi, après examen de sa demande, à verser à la commune un fonds de concours compris entre 15% et 30% du montant hors taxes des travaux.

Conformément au règlement du fonds de concours, le financement de ces aménagements fait l'objet d'une convention d'opération entre Quimperlé Communauté et la commune concernée

La sollicitation du fonds de concours fera l'objet de délibérations concordantes par le Conseil Municipal de Quimperlé et par le Conseil Communautaire.

### Proposition :

Vu le Schéma cyclable communautaire approuvé en date du 28 mars 2019

Vu la convention cadre adoptée par le Conseil Communautaire en date du 19 mai 2022

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre relative aux de fonds de concours sur les aménagements cyclables ainsi que tout document afférant à la présente délibération

Avis favorable de la commission politique de la Ville, environnement, mobilités habitat, transition énergétique et patrimoine immobilier du 17 octobre 2022

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 19 octobre 2022

P.J. : convention

Michel Forget donc il s'agit d'une convention cadre qui nous permettra avec Quimperlé Communauté de signer et de prendre des engagements commune par commune Quimperlé-Tréméven, Quimperlé-Clohars par exemple, pour bénéficier des fonds de concours communautaires qui vont de 15 à 30 % , donc il nous faut signer cette convention cadre.

Le Maire ça vous va, ça, Monsieur Goenvic ? je vois bien que vous faisiez autre chose et comme je suis un peu taquin... C'est pour aller chercher des sous à la Cocopaq, c'est bien ou pas ?



Bruno Goenvic ça dépend combien ils nous donnent...

Le Maire, bon on arrête de plaisanter. Y a-t-il d'autres questions ?

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

Le Maire donc les 3 délibérations relatives au schéma vélo ont été adoptées à l'unanimité. Merci beaucoup.

**16 DELEGATION DE SERVICE A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE BOIS ÉNERGIE  
RENOUVELABLE POUR LE RESEAU DE CHALEUR SECTEUR HÔPITAL-COLLEGE DE LA  
VILLEMARQUE - LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

*(Rapporteur Yves Schryve)*

Exposé :

En 2014, la SCIC Energie Bois Sud Cornouaille a réalisé une étude d'opportunité afin d'étudier la possibilité de créer un réseau de chaleur bois déchiqueté dans le quartier de Kersquine à proximité du groupe scolaire du même nom, de l'Hôpital et du collège de la Villemarqué.

Lors de la séance du Conseil municipal du 3 octobre 2019, la Ville de Quimperlé a approuvé le Plan Climat Energie Territorial de Quimperlé Communauté, s'engageant dans une démarche de développement de production d'énergies renouvelables.

En 2021, l'étude d'opportunité réalisée par la SCIC a été reprise par la SPL Bois Energie Renouvelable, avec comme objectif de réinterroger la pertinence de ce projet.

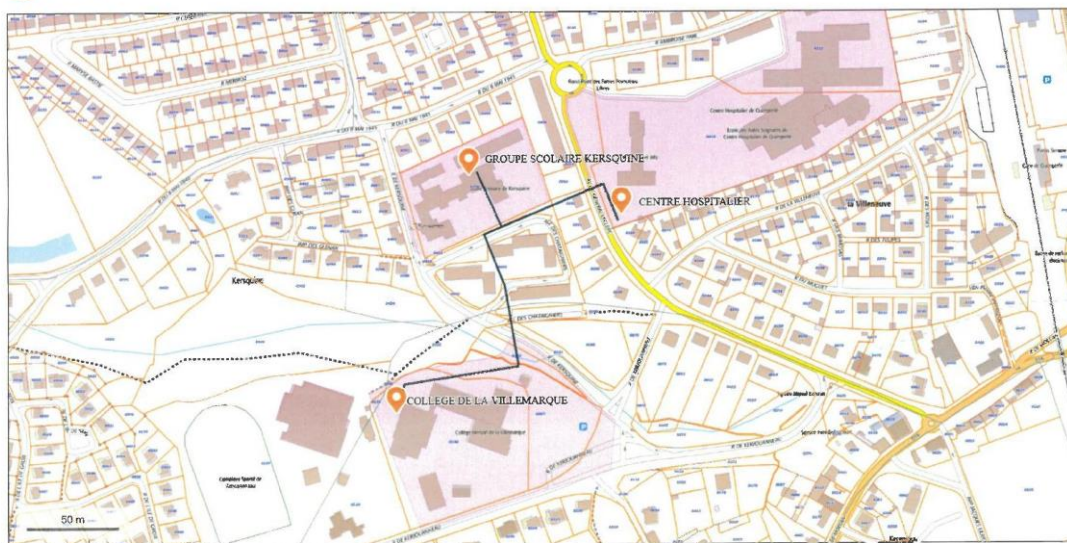
Cette étude d'opportunité Chaufferie Bois- Réseau de chaleur, ainsi que la sollicitation des principaux consommateurs du périmètre, ont mis en évidence l'intérêt de réaliser un réseau de chaleur desservant des bâtiments appartenant à l'Hôpital de Quimperlé, au Collège de la Villemarqué et à la Ville de Quimperlé.

Par courriers du 25 juillet et du 4 août 2022, le Conseil Départemental et le GHBS ont formulé un accord de principe pour s'engager dans la création de ce réseau de chaleur.

La Ville souhaite désormais engager la mise en œuvre de ce projet.

Un schéma de principe du tracé prévisionnel de ce réseau de chaleur a par ailleurs été réalisé :

## RESEAU HOPITAL



© IGN 2022 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 3° 33' 27" W  
Latitude : 47° 52' 07" N

Le réseau de chaleur de l'Hôpital s'étend sur 450 mètres depuis la chaufferie située dans l'enceinte du futur hôpital. Il dessert 1 chaufferie du collège, 1 chaufferies de la ville et l'hôpital

L'étude de faisabilité économique a montré qu'il serait possible de livrer de la chaleur via ce réseau à un coût inférieur à celui du vecteur énergétique actuellement utilisé, à savoir le gaz de ville.

Cependant, le montant à engager pour la réalisation de ce réseau est élevé puisque le coût est estimé à 2 millions d'euros. La collectivité souhaite néanmoins maintenir une maîtrise importante sur la conception, la réalisation et l'exploitation de cet outil de développement de la chaleur renouvelable.

## **UN PROJET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

C'est dans ce contexte que la collectivité souhaite confier, par une convention de délégation de service public, le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un équipement de production d'énergie renouvelable biomasse et d'un réseau de chaleur sur le territoire de la Ville de Quimperlé.

Ce réseau sera implanté dans le quartier de Kersquine et alimentera principalement le centre hospitalier, le collège de la Villemarqué et le groupe scolaire municipal de Kersquine, inscrits dans le périmètre du projet, dont l'alimentation en chaleur renouvelable pourra être réalisée dans des conditions économiques et techniques satisfaisantes, et pour lequel chaque propriétaire aura manifesté son accord pour un raccordement.

La convention de délégation de service public comprendra notamment les missions suivantes :

- La conception et la réalisation d'une chaufferie biomasse
- La conception et la réalisation de tout autre moyen complémentaire de production d'énergie jugé utile par le délégataire ;
- La création et/ou l'adaptation des installations d'appoint et de secours identifiées ;
- La création et le développement d'un réseau de distribution de chaleur sur le territoire de la commune de Lorient ;
- La livraison de chaleur aux abonnés, y compris la création des postes de livraison ;
- La gestion, l'entretien, la maintenance et le renouvellement des ouvrages et des équipements du chauffage urbain pris en charge par le délégataire, en vue de leur restitution, au terme de la délégation, en parfait état de fonctionnement.
- L'approvisionnement en bois dans le cadre de filières gérées durablement.

Le délégataire se rémunérera directement par les tarifs perçus des usagers du réseau de chaleur.

## **UNE STRUCTURE PERMETTANT DE COMBINER LES AVANTAGES DE LA DELEGATION DE SERVICE ET LA GESTION EN REGIE**

En vue de favoriser l'émergence de ces projets complexes, impliquant de nombreux acteurs, et dans un souci de garantie de qualité environnementale, économique et sociale, la commune de Lorient, Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, la région Bretagne et les communes de Bubry, d'Hennebont, d'Inguiniel, d'Inzinzac Lochrist, de Lanester, de Languidic, de Locmiquélic, de Ploemeur, de Plouay, de Quéven, de Riec-sur-Bélon, de Port Louis, d'Arzano, de Bannalec, de Baye, de Caudan, de Gestel, de Guidel, de Guilligomarc'h, de Larmor plage, de Le Trévoux, de Redéné, de Saint Thurien, de Tremeven et de Quimperlé se sont dotées d'une structure ad hoc à travers la création d'une société publique locale : la SPL Bois Energie Renouvelable.

La Ville de Quimperlé est adhérente et actionnaire de la société depuis début 2022. De ce fait, il est possible de confier à la SPL des conventions de délégation de service public, notamment, sans formaliser de publicité car la SPL est considérée comme équivalente à des services internes de la Ville.

Ainsi, il est avantageux pour la Ville de confier la délégation de service public à cette structure, évitant de fait un endettement de la collectivité, tout en exerçant un contrôle effectif et rigoureux de l'activité du concessionnaire.

Sous réserve de l'approbation de la délégation de service public par l'assemblée délibérante, la SPL Bois Energie Renouvelable sera sollicitée afin de présenter un projet de conception, réalisation, gestion et exploitation du service détaillant les modalités d'organisation et de fonctionnement envisagées.

Pour affermir le choix du délégataire, il conviendra alors d'apprécier ce projet global, qui devra précisément détailler les étapes permettant aux futurs abonnés une garantie de coûts de chaleur compétitifs, mais également la pertinence de la proposition relative aux tarifs et aux investissements sur la durée de la délégation, l'organisation du service prévue ainsi que les moyens humains et matériels affectés à l'exploitation du réseau de chaleur.

A l'issue de la procédure de consultation, le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur la désignation du délégataire, pour une durée déterminée, notamment en fonction des montants à investir pour la réalisation du réseau de chaleur ainsi que les travaux d'entretien et de renouvellement. La durée envisagée est actuellement de trente ans.

#### Proposition :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations de service public et notamment ses articles L.1411-1 et L.1411-4,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.3211-1 et L.3221-1,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 17 octobre 2022,

Vu l'avis du comité technique du 26 octobre 2022,

Vu l'avis des commissions municipales politique de la Ville et transition énergétique et finances

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le principe d'une délégation de service public pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un équipement de production d'énergie renouvelable biomasse et d'un réseau de chaleur le réseau de chaleur sur le quartier Hôpital – Collège de la Villemarqué
- d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure de consultation de la SPL Bois Energie Renouvelable et à signer tout document dans ce sens.

Avis favorable de la CCSPL du 17 octobre 2022

Avis favorable de la commission politique de la Ville, environnement, mobilités habitat, transition énergétique et patrimoine immobilier du 17 octobre 2022

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 19 octobre 2022

Avis favorable du Comité Technique du 26 octobre 2022

P.J. : rapport de présentation

Yves Schryve donc là, on va parler de réseau de chaleur, donc chauffage, on a délibéré il y a un mois, au dernier conseil sur la création de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) et donc, il y avait à se prononcer sur ce projet de délégation de service public pour un réseau de chaleur, donc là on aborde une nouvelle étape.

Donc nous avons deux réseaux de chaleur qui sont à l'étude en centre-ville, le premier réseau de chaleur va avoir pour origine la chaufferie de l'hôpital. La restructuration de l'hôpital va s'accompagner de la création d'une grosse chaufferie qui sera à l'origine du premier réseau de chaleur, (projection d'une cartographie), donc vous voyez sur la cartographie, le centre hospitalier, et donc le développement du réseau de chaleur qui va faire 450 m de long, qui va alimenter le groupe scolaire de Kersquine et le collège de la Villemarqué.

Donc, le GHBS et le Conseil Départemental se sont déjà engagés à participer à ce projet et donc nous avons eu une étude d'opportunité qui a conclu à un prix de revient de l'énergie du réseau de chaleur équivalent au prix du gaz, à horizon 2025 ça, c'était dans nos études.

Le prix de la chaleur bois, devrait se situer aux alentours de 135 € du méga wattheure, je ne sais pas si vous vous souvenez, tout à l'heure je vous ai dit que les propositions d'achat, d'énergies qu'on nous donne aujourd'hui, c'est 300 € le méga wattheure pour le gaz et 600 € pour l'électricité.

Donc on espère évidemment, que ces prix vont redresser, mais le modèle économique qui nous a proposé et que l'on trouve un équilibre entre le prix du bois à horizon 2025 quand le premier réseau sera terminé et le prix du gaz avec une inflation raisonnable.

Donc, dans ce contexte, la collectivité souhaite confier par une convention de délégation de service public le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un équipement de production d'énergie renouvelable biomasse donc ce réseau de chaleur et donc cette délibération que l'on vous propose, si vous la votez, la Ville pourra commencer une négociation avec la SPL Bois Energie Renouvelable de Lorient pour fixer les modalités exactes de délégation et les tarifications de l'énergie cela fera l'objet de négociation dans les mois qui viennent d'une future délibération qu'on espère au mois de janvier.

Donc, il vous ai proposé d'approuver le principe d'une délégation de service public pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un équipement de production d'énergie renouvelable biomasse et d'un réseau de chaleur le réseau de chaleur sur le quartier Hôpital – Collège de la Villemarqué et d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire et d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure de consultation de la SPL Bois Energie Renouvelable et à signer tout document dans ce sens.

Le Maire à partir du moment où l'on délègue des responsabilités qui sont communales à une structure qui peut engager l'action des agents de la Ville, on doit recueillir l'avis du comité technique et donc des organisations syndicales. Y a-t-il des questions ?

Serge NILLY c'est un beau projet effectivement, louable. Mais si ce n'est quelques appréhensions. Actuellement, il y a de très nombreux particuliers et aussi des collectivités qui ont fait le choix ces dernières années du chauffage au bois, bien sûr c'est durable, c'est bio, c'est beau, c'est renouvelable et c'est bien plus abordable que les énergies fossiles.

Pourtant cette année, il faut constater que le réveil est difficile, tout le monde est dans une chasse au pellet, le prix d'achat du bois a été multiplié par 3 voir par 4 et de nombreux magasins et grossistes sont incapables de fournir les demandes, alors, on ne va pas débattre ici de la spéculation, inévitable des producteurs ou alors de la faiblesse de la filière bois en France, mais, il est évident que la demande va continuer d'exploser.

Alors, la question est, est ce que l'on a une vision à moyen terme c'est-à-dire sur les prochaines décennies, de la gestion du bois en France ?

Yves Schryve il est évident que ces projets s'inscrivent dans le Plan Bois Energie Bretagne, c'est un plan bois énergie qui est à l'œuvre depuis une quinzaine d'année, ce plan a fait l'inventaire de toute la ressource d'énergie en Bretagne pour avoir une production locale, et donc la jauge de ce plan

bois énergie et les aides qui sont accordées aux collectivités et aux particuliers qui se lancent correspondent bien évidemment à la ressource bois en Bretagne.

Il faut savoir que c'est la SPL Bois Energie qui va s'approvisionner en bois, elle a mis en place toute une filière de production de bois énergie, de plaquettes forestière, bois d'élagage, bois d'entretien, on n'est pas du tout sur le même marché que le pellet, nous c'est de la plaquette de bois, avec une filière qui est organisée avec un certain nombre d'agriculteurs qui produisent du bois, bois qui est séché sur des plateformes qui appartiennent à la SPL et qui alimente ses chaufferies.

Donc, c'est une filière qui est parfaitement sécurisée aujourd'hui, maintenant dire qu'il ne va pas y avoir de spéculation, que le prix du bois ne va pas augmenter ça je ne peux absolument pas le prédire mais je dis que tous les moyens ont été mis en œuvre pour sécuriser cette filière du bois plaquette.

Le Maire merci Yves pour cette réponse. Y a-t-il d'autres questions ? je ne pense pas, donc on va procéder au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

## **17 CONVENTION D'UTILISATION DE L'ORGUE A L'EGLISE NOTRE-DAME ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE, QUIMPERLE COMMUNAUTE, L'ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE ET LA PAROISSE SAINT COLOMBAN**

*(Rapporteur Danièle Brochu)*

Exposé :

L'orgue initialement acquis par l'association des *Amis de l'Orgue du Pays de Quimperlé*, restauré grâce au concours conjoint de ladite association et de la Ville de Quimperlé, a fait l'objet d'un don à la Ville par convention en septembre 2018.

Suite à cette restauration, il convient de conclure une convention ayant pour objet de définir les modalités d'utilisation de l'orgue de l'église Notre-Dame de l'Assomption pour une utilisation culturelle de l'orgue affecté au culte catholique.

Le Père Pawel Tabis, curé affectataire, a notamment pour rôle de désigner un organiste référent et son suppléant et d'en informer la Ville.

L'orgue sera également mis à disposition du Conservatoire de musique et de danse de Quimperlé-Communauté à titre gracieux afin d'organiser des temps de formation, de répétition ou de stages, en fonction des priorités culturelles.

S'agissant d'un instrument qui appartient à la Ville de Quimperlé et relève de son patrimoine, les dépenses d'entretien courant, de révision, de réparation et de remise en ordre de l'orgue font l'objet d'un contrat d'entretien entre la Ville de Quimperlé et le facteur d'orgue, qui agira en concertation avec l'affectataire et l'Association. Les coûts seront pris en charge pour moitié entre la Ville de Quimperlé et la Paroisse.

La durée de la convention est fixée à trois ans, à compter de la date de signature.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention d'utilisation de l'orgue à l'église Notre-Dame entre la Ville de Quimperlé, la Paroisse, Quimperlé Communauté et l'association des Amis de l'Orgue du Pays de Quimperlé
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

*Avis favorable de la commission culture et patrimoine du 18/10/22*

*Avis favorable de la commission municipale finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 19/10/22*

P.J. : projet de convention

Danièle Brochu il s'agit du renouvellement d'une convention entre l'association des amis de d'orgue, la paroisse, la Ville et le conservatoire qui fixe les modalités d'utilisation de cet instrument qui a été cédé à la Ville en 2018, contrairement aux années précédentes parce que c'est une convention qui est renouvelée tous les ans, nous vous proposons cette année d'en faire une convention triennale, il y a tout de même un bilan qui sera fait, comme on le fait régulièrement mais compte tenu de la manière dont les choses se passent, c'est-à-dire très très bien et qu'il y a une certaine antériorité, il nous est apparu intéressant de pouvoir parler plutôt d'une convention triennale.

Je rappelle évidemment que l'orgue est utilisé pour sa dimension culturelle et aussi pour des activités d'enseignement puisque les élèves du conservatoire peuvent jouer sur cet instrument et aussi être dans un contexte patrimonial puisque tout cela ne se passe dans une salle de cours mais dans l'Eglise Notre Dame.

Le Maire merci, y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

## **18 CONVENTION ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE, LE COLLEGE DE LA VILLEMARQUE ET L'ASSOCIATION « COMPAGNIE LA BANDE A GRIMAUD » - PROJET D'EAC « # THEODORE »**

*(Rapporteur Danièle Brochu)*

Exposé :

La Ville de Quimperlé collabore avec le collège La Villemarqué et l'association « Compagnie La Bande à Grimaud », sur le projet **d'Education Artistique et Culturelle (EAC) « # Théodore »**.

Les trois signataires s'associent dans le projet d'Education Artistique et Culturelle « #Théodore », à destination **de 34 élèves de 4<sup>ème</sup> du collège La Villemarqué de Quimperlé**.

L'objectif du projet est de faire découvrir et de s'approprier l'histoire et l'œuvre de Théodore de La Villemarqué à des adolescents : Qui était ce personnage historique ? Comment a-t-il marqué son temps et sa ville ?

A partir de l'exposition de Quimperlé qui est dédié à cet illustre quimperlois du 19<sup>ème</sup> siècle (*Qui êtes-vous Théodore ? Du 2/07 au 18/09/22 à la Maison des Archers*), les élèves créeront une petite forme

artistique, accompagnés par la Compagnie « La Bande à Grimaud ». L'étonnant parcours de vie de Théodore est le fil rouge du projet.

L'approche pédagogique proposée favorisera l'appropriation de l'histoire Théodore de La Villemarqué par l'art (écriture), avec un regard décalé, contemporain. Une restitution du travail mené par les élèves et programmée **le 3 février 2023** sera l'occasion de faire découvrir ce personnage et la création des élèves à d'autres classes.

Le coût total du projet s'élève à **3 000€** comprenant les heures d'interventions et les frais de déplacements des artistes. Ce projet est financé par :

- La Ville à hauteur de 2500€ TTC
- Le collège à hauteur de 500 € TTC

Pour formaliser ce partenariat, une convention a été élaborée.

Dans le cadre de la politique culturelle de la Ville, cette convention fixe les engagements de chacun pour mener à bien des objectifs communs concourant à la mise en œuvre de ce projet d'Education Artistique et Culturelle (EAC) proposée par les deux partenaires.

#### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le collège La Villemarqué et l'association « Compagnie La Bande à Grimaud », pour la mise en œuvre de cette collaboration.

*Avis favorable de la commission culture et patrimoine du 18 octobre 2022*

*Avis favorable de la commission municipale finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 19 octobre 2022*

P.J. : projet de convention

Danièle Brochu il s'agit d'une convention pour un projet d'éducation artistique et culturel tout le monde à probablement en tête l'exposition Théodore Hersart de la Villemarqué, donc ce projet s'inscrit dans le prolongement de cette exposition, il s'agit de donner la chance et l'opportunité à des élèves de 4<sup>ème</sup> du Collège De La Villemarqué de revisiter, de connaître d'abord et de revisiter le parcours exceptionnel et important de Théodore Hersart De la Villemarqué, donc c'est un projet artistique qui se fait avec la bande à Grimaud et donc tout cela donnera lieu a une restitution le 3 Février.

La Ville accompagne le projet à hauteur de 2 500 € et donc le Collège lui-même lève 500 € pour que ce projet puisse être mis en œuvre.

Le Maire merci. Y a-t-il des questions ? Non

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**



## **19 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES SCOLAIRES DANS LES TRANSPORTS COLLECTIFS**

*(Rapporteur Danièle KHA)*

### Exposé :

Depuis plusieurs années, la Ville de Quimperlé met à disposition de Quimperlé Communauté, organisatrice du réseau de transports collectifs local, du personnel communal pour accompagner les enfants sur les boucles locales desservant les écoles élémentaires.

Ces personnels sont chargés de la surveillance des élèves à bord des cars et lors de l'embarquement et du débarquement des élèves aux heures de ramassage scolaire du matin et du soir pendant les périodes scolaires.

La mise à disposition est réalisée à titre gracieux. En contrepartie Quimperlé Communauté verse à la Ville une participation forfaitaire de 3 811, 23 € par accompagnateur et par année scolaire.

Un personnel est actuellement mis à disposition, cela pourra évoluer si besoin, en fonction des effectifs scolaires.

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de mise à disposition de personnel communal pour l'accompagnement des scolaires dans les transports collectifs,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses éventuels avenants.

Avis favorable de la commission de la commission petite enfance, éducation, jeunesse du 13 octobre 2022

Avis favorable de la commission municipale finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 19 octobre 2022

P.J. : convention

Danièle KHA il s'agit d'une convention pour l'accompagnement des scolaires dans les transports collectifs, c'est une reconduction puisque systématiquement nous accompagnons, le personnel de la Mairie accompagne dans les cars, les enfants parce que je rappelle qu'il y a des enfants qui vont dans les cars de 3 à 6 ans et que donc, pour ces tous petits là, il faut quand même les sécuriser et donc nous mettons à disposition à la montée, à la descente et lors du trajet une personne actuellement et donc cette personne est mise à disposition à titre gracieux mais nous avons en contrepartie une compensation de Quimperlé Communauté de l'ordre de 3 811,23 € par accompagnateur, là, il n'y en a qu'un et par année scolaire.

Le Maire merci beaucoup, y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

## **MOTION : AUGMENTATION ALARMANTE DES COÛTS DE L'ÉNERGIE**

(Rapporteur Yves Schryve)

### Exposé :

Depuis 2014, le Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère (SDEF) propose aux collectivités finistériennes un groupement de commande pour la fourniture d'électricité et de gaz.

Comme la majeure partie des communes du Pays de Quimperlé et la Communauté d'Agglomération, la Ville de Quimperlé a délégué à cet effet au SDEF la passation des marchés publics de fourniture de gaz et d'électricité pour les années 2023 à 2025.

Les prix de l'électricité et du gaz atteignent actuellement des records historiques, pour plusieurs raisons, dont :

- La guerre en Ukraine,
- Les travaux de maintenance sur des centrales nucléaires françaises qui ont fortement réduit leur disponibilité,
- Le prix du CO2 qui est très élevé,
- Le mode de calcul du prix de l'électricité

Par courriers reçus vendredi 23 et lundi 26 septembre 2022, le SDEF a informé la Ville de Quimperlé que les marchés ont été signés avec ENGIE, pour l'électricité, et TOTAL ENERGIE, pour le gaz, et a notifiés les coûts estimés pour 2023

Ces coûts d'énergie, pour 2023, vont être multipliés par 3 pour l'électricité (facture de 369 070 € à 1 146 561 €) et par 5 pour le gaz (facture de 183 900 € à 900 700 €).

**La facture annuelle estimée de la Ville va passer de 552 970 € en 2022 à 2 047 261 € en 2023.**

Une telle progression, sans aucune visibilité sur les exercices suivants, oblige la Ville à réinterroger totalement son action auprès des quimperloises et des quimperlois et le financement de ses services publics.

La Ville est contrainte d'envisager la remise en cause du niveau de certains services, et son programme d'investissement, dont le financement est conditionné à un niveau d'autofinancement minimum annuel de l'ordre de 300 000 €, et d'étudier une hausse de la fiscalité.

De manière immédiate, la Ville a décidé de mettre en œuvre des mesures de sobriété énergétique, applicables dès ce mois d'octobre, avec comme objectif de réduire de 25% la facture énergétique : réduction de l'éclairage public, consignes de températures.

Mais, au regard des impératifs de préservation des services publics essentiels, de l'enjeu de cohésion sociale dont les communes sont un acteur majeur, du poids en termes de créations de richesses et d'emplois du secteur public local, toutes ces mesures ne seront pas suffisantes si elles ne s'accompagnent pas de mesures fortes de soutien aux services publics locaux dans le cadre du projet de loi de finances 2023, en cours de discussion au Parlement.

Le Conseil municipal est invité à adopter la motion suivante :

Le Conseil municipal :

- S'associe à la prise de position collective exprimée par les élus du pays de Quimperlé, lors du Conseil communautaire du 29 septembre 2022, s'alarmant et s'inquiétant de la hausse sans précédent des prix du gaz et de l'électricité pour le budget des collectivités
- Appelle le Gouvernement et le Parlement à mettre en œuvre des mesures concrètes et fortes, sur le prix de l'énergie et la capacité à agir des collectivités, notamment dans le cadre du projet de loi de finances 2023 en débat au Parlement.

Yves Schryve donc vous êtes tous au courant des tarifs auxquels on va être obligé d'acheter notre énergie en 2023. On a délégué au SDEF le soin de négocier la fourniture de nos énergies ainsi que 200 communes du Finistère et malgré cet effet de masse, le SDEF n'a pas réussi à obtenir des contrats beaucoup plus avantageux que les chiffres qui vous sont donnés.

Donc, l'électricité est multiplié par 3 et le gaz multiplié par 5 c'est une facture d'énergie qui passe de 555 000 € à 2 047 000 € en 2023, ce contrat est révisable tous les ans, donc en décembre 2023 on aura de nouveaux tarifs mais pour l'heure on est engagé sur un an.

Donc, il vous est proposé d'adopter une motion pour demander et s'associer à Quimperlé Communauté qui a déjà adopté une motion du même ordre, vous en avez eu copie, et surtout appeler le Gouvernement et le Parlement à mettre des mesures concrètes et forte sur le prix de l'énergie et la capacité à agir des collectivités dans le cadre du projet de loi de finance.

Le surcoût de 1,5 millions comme l'exprimait Michaël en début de séance est sans commune mesure avec notre marge nette qui se situe entre 3 et 500 000 € par an.

Nous allons essayer de baisser nos consommations de 25% ce qui va faire une partie du chemin, avec des mesures drastiques sur l'éclairage public, sur la température dans nos bâtiments, sur le comportement des usagers, mais on n'ira pas au bout avec ça.

Donc il va falloir qu'il y ait un bouclier énergétique pour les communes ce qui n'est pas le cas aujourd'hui sinon ça ne passe pas ou alors que les contrats soient revus, on est devant une impasse totale devant cette facture d'énergie.

Bruno Goenvic il faut simplement rappeler que sur la partie électrique on a actuellement 56 réacteurs nucléaires en France et qu'on en a 32 en maintenance et qu'il y a sans doute des gens qui ont voté à une époque pour diminuer l'activité nucléaire sur la zone et qui fait qu'on est aujourd'hui on est peut-être dans le mur.

Mais avoir 32 réacteurs en maintenance, je pense qu'il y a un gros problème.

Par contre, quand on parlait économie drastique, après on attaque un sujet assez compliqué. Economie drastique au niveau des finances, au niveau de la consommation de l'énergie, je demanderai que l'on prenne le sujet 23, compte rendu éducation et que l'on regarde le tableau des effectifs des écoles.

Aujourd'hui, on s'aperçoit qu'on a reculé à 779 élèves et on s'aperçoit que depuis 2015 on pourra avoir deux écoles de fermées complètement sur Quimperlé. Parce que maintenir des écoles en place avec 64 élèves au Lézardeau, 102 à Brizeux on sait que normalement il y a 5 classes d'ouvertes, et 8 présentiels en classe, on sait très bien qu'on est obligé de les maintenir en activité chauffage parce qu'autrement les classes moisissent, c'est peut être assez dur à dire et à penser, mais la politique fait qu'avant on avait quand on regarde l'historique on a eu jusqu'à 1055 élèves, dans les 5 classes aujourd'hui on a 779, je sais bien que c'est très très dur à dire pour certains quartier, mais le problème c'est qu'à un moment donné on ne pourra pas continuer, si le Lézardeau continue de reculer je ne sais si on pourra continuer à éclairer et à chauffer le vide.

Alain Kerhervé c'est le genre de motion, qu'on ne peut pas ne pas voter. Mais est ce qu'elle apporte tous les éléments concernant ce problème qui effectivement est un problème de fond.

Alors, quand on lit le contenu de la motion, les raisons du prix de l'électricité et du gaz, on nous parle de la guerre en Ukraine, bien entendu, au moins pour le gaz et quand on aborde le problème des centrales nucléaires, là il y a un manque.

Alors, il y a un manque qu'on peut justifier pour dire, il faut que la motion soit votée par tout le monde. Quand on parle des travaux de maintenance sur les centrales nucléaires, ce qui vient d'être évoqué, c'est plus profond que ça, il n'y a pas que la maintenance des centrales nucléaires sur le fond, il y a une incohérence politique qui a été décidée pour les centrales nucléaires depuis la Présidence de François Hollande, reprise effectivement par la suite, par Emmanuel Macron, qui aujourd'hui, c'est vrai il faut le reconnaître à un discours un peu différent. Mais le mal est fait, le mal est fait !

Sur le mode de calcul du prix de l'électricité, on met ça comme ça dans la motion, le mode de calcul du prix de l'électricité, mais il faut revenir à des choses réelles, c'est fait par qui ça le mode de calcul du prix de l'électricité ? C'est fait par l'Europe !

C'est-à-dire qu'en fait, on cale l'augmentation de l'électricité sur le gaz, ce qui n'a rien à voir entre nous soit dit !

Donc, il y a là, un problème de fond, qui n'est suffisamment développé à mon avis et qui est très lié à l'indépendance énergétique du pays, qui a été négligé par un certain nombre d'années, des études ont montré quand même que le problème du nucléaire, est largement posé aujourd'hui.

Alors, quand on regarde les documents importants, et je le dis, tout montre que le mixte productif doit assurément préserver une part significative de la production nucléaire, qu'il ne pourra sans doute à vue humaine être dans les décennies qui viennent être inférieur à 50 % de la production totale de l'électricité, ce n'est pas moi qui le dit, je ne vous le dirai après qui..

Et puis, cette même personne qui a quand même un certain nombre de responsabilité, attire effectivement l'attention des lecteurs sur : *« de même devront faire l'objet de la même attention, les opportunités de réalisation du passage de la fission atomique à la fusion, elles ouvrent des perspectives de production stable, sans risque de pollution expérimentée dans le cadre de démonstrateurs ITER en France projet réunissant 35 pays »*.

Bien entendu, la personne qui écrit ça, aujourd'hui de façon très officielle est quelqu'un qui fait parti de ceux qui ont négligé l'évolution du nucléaire, il s'agit de François Bayrou haut-commissaire au plan et quand on sait que les députés qui sont derrière lui, combien ont effectivement négligé ces filières nucléaires, se sont opposés au développement du nucléaire et qui aujourd'hui commencent à dire à ben oui, nous avons fait une erreur !

Donc pour en revenir à la motion, il aurait fallu développer un peu plus ça, mais bon, j'ai l'occasion de le dire donc j'en profite, donc voilà !

Par ailleurs, juste deux points. Dans les prévisions gouvernementales, le fameux bouclier énergétique pour lesquels les collectivités auraient dû être partie prenante, il commence à en parler avec des mots qui quand même font froid, d'abord il parle de filet de sécurité, calculé à partir du fait que la baisse de notre épargne de plus de 25% etc..Donc, je ne sais même si Quimperlé est dans le coup, je ne pense pas entre parenthèse, sauf à ce que ce soit modifié.

Puis après, on parle de franchise aussi, c'est un nouveau truc qui vient de débarquer une franchise effectivement, sur les aides qui pourraient être données aux collectivités territoriales qui sont entre parenthèses les communes les plus impactées par ces problèmes-là, le plus impacté.

Et puis, il y a aussi quand même une volonté de la part de l'Association des Maires de France, d'aller beaucoup plus loin et de faire des calculs notamment au nombre d'euros par habitant sur tous ces problèmes énergétiques.

Donc moi, je regrette que ça ne soit pas dans la motion, alors évidemment si je parle du nucléaire s'il y en a qui sont contre le nucléaire, ils seraient très embêtés de voter une motion ou effectivement on souhaite le développement du nucléaire, mais pour ma part je voterai évidemment la motion.

Mais je tenais quand même à préciser ces choses-là.

Michel Tobie nous aussi on la votera la motion il n'y a pas de soucis. Mais il y a une chose quand même que l'on a oublié de dire, moi vous savez pour qui je vote et pour qui je roule, on va être clair la NUPES elle est aussi pour le blocage des prix.

Et si ça avait été pris au départ, parce que derrière je fais un petit peu d'économie, comment ça se fait que brutalement on multiplie par 3 ? Est-ce que les coûts de production ont été multiplié par 3 ? Moi, je pense que c'est de la spéculation et on n'a pas voulu la bloquer, parce qu'on a voulu protéger les 0,4% de ce pays qui se gave grâce à la hausse de tout ça ! Et donc je pense qu'il faut revenir à des choses basiques et j'espère que ce gouvernement ne pourra pas durer très très longtemps parce qu'il demande aux pauvres de payer et eux, ils se gavent, donc il y a un moment donné, effectivement ce n'est plus tenable !

Comment vous allez expliquer à quelqu'un qui gagne le SMIC que brutalement il faut qu'il engraisse des gens qui ne se lèvent pas ! parce que pour le coup, les actionnaires eux, ils ne se lèvent pas et ils ne bossent pas !

Je suis désolé de dire ça ! c'est un coup de gueule ! Mais, je pense que si on nous avait écouté, si on avait écouté Jean Luc Mélenchon, parce que vous ne l'aimez pas, il y en a qui l'aime et d'autre qui ne l'aime pas ! il avait raison, il avait dit carrément qu'il fallait bloquer les prix ! Voilà.

Eric Saintillan écoutez le problème de fond n'apparaît pas dans cette motion et donc je rejoins Alain aussi, c'est-à-dire que l'indexation des prix de l'électricité et sur celui du gaz est bien pris au niveau de l'Union Européenne et nous le subissons.

On a le réseau d'électricité où l'électricité qui est une des moins coûteuse grâce à la filière nucléaire mais le sujet n'est pas là et le débat n'est pas là ce soir.

On est pris en otage par l'indexation du prix de l'électricité et sur celui du gaz, on a les américains qui nous vendent leur gaz liquide de schiste 4 fois le prix qui le font sur leur territoire à eux, j'ai même cru comprendre que notre Président commençait à se gratter aux entournures en disant quand même que les américains ne sont pas si gentils que ça avec nous !

La motion est quand même de remettre juste la responsabilité sur un bouclier fiscal pour protéger les collectivités, évidemment qu'il faut le faire, mais c'est encore au prix de la dette, encore une fois si les prix sont là et sont faits par nos gentils amis américains, qui nous vendent leur gaz de schiste là, 4 fois plus cher, c'est la dette qui va se creuser encore une fois ;

Donc, je regrette de la même façon que Alain, je regrette que cette motion ne s'arrête que au niveau du gouvernement, le gouvernement magique qui va creuser la dette et donc lorsqu'elle a été présentée cette motion au Conseil Communautaire, ça a été mis dans l'après-midi, c'est vrai que je n'ai pas eu le temps de réfléchir et d'argumenter, mais je tenais ce soir, à apporter ces éléments-là, et pour conclure j'ai deux bonnes nouvelles.

La première c'est que sur le marché spot, le prix du gaz a même été négatif lundi, donc j'espère qu'effectivement au bout d'un an, on va réellement pouvoir renégocier le contrat et que l'on ne va pas rester sur ce même contrat alors que même si le prix spot, on est d'accord, c'est le prix au jour le jour, on est d'accord ce n'est pas le prix moyen, bien sûr que ça va remonter !

Mais, il n'empêche que ce qui s'est passé en août et septembre aujourd'hui, n'est plus réellement d'actualité, donc j'espère que l'on ne va pas rester prisonnier de ce contrat pendant la durée complète pour laquelle il a été signé.

La deuxième, une encore meilleure nouvelle on a reçu aujourd'hui sur notre boîte mail de la Mairie, on avait tous entendu parler d'énergie libre, on croit toujours que c'est un conte de fée, on a reçu une info, que je n'ai pas encore lue mais ça fait toujours rêver et c'est déjà pas mal, qu'il existerait des formes d'énergies dites libres, donc j'ai cru comprendre que l'on était quelques-uns à recevoir ce dossier, ce document. On en reparlera peut-être une prochaine fois quand j'aurai lu le livre qu'on nous a donné à lire, mais voilà, c'était pour terminer sur ces deux bonnes nouvelles.

Alain Kerhervé juste trois petits points, pour réagir à tout ce qui a pu être dit.

Premièrement, je ne pense pas que de supprimer des écoles parce que les effectifs ne sont pas énorme soit une bonne solution, pour régler le problème de la consommation énergétique. Ça suppose d'autres soucis et donc je ne pense pas que ce soit la bonne solution.

Deuxièmement, puisqu'en en est à dire il faut faire des économies, hier soir à 22 h 30 quand je voyais le chemin bleu qui était allumé, je me pose quand même des questions.

Et puis, un troisième point, qui est beaucoup plus général évidemment, mais c'est mon avis, et je le défends, je pense que le prix aujourd'hui en 2021, le prix de l'énergie que ce soit de l'électricité, le gaz ou les carburants ça devrait être un prix fixé par l'Etat pour l'ensemble des distributeurs.

Parce que aujourd'hui, véritablement dans cette affaire il y a beaucoup d'autres problématiques que celles de l'énergie, je ne voudrai pas soulever des problèmes qui ont été soulevés tout

dernièrement mais enfin il y a quand des choses à rectifier, moi, je me rappelle d'un temps que les jeunes de moins de 20 ans ne peuvent pas connaître, ou l'Etat n'hésitait pas à fixer et le prix du carburant pour toutes les stations jusqu'à même fixer le prix du croissant et de la baguette et donc il faudrait un peu que l'Etat reprenne un certain nombre de prérogatives pour permettre effectivement d'éviter ces genres de débordements.

Sonia MONFORT je m'autorise à faire juste une petite remarque, j'ai eu quelques retours par rapport aux lumières de Noël qui ne vont pas être mises cette année, il y a une certaine morosité surtout après le Covid, les gens n'ont pas le moral, retirer les lumières de Noël ça fait encore un point supplémentaire de tristesse, je ne pense que se soit là, qu'il aurait fallu faire des économies.

Le Maire j'entends ce message au-delà de la facture énergétique des guirlandes de Noël, ce n'est pas vraiment ça le sujet, c'est le mur financier auquel on est confronté, c'est ça le vrai sujet !

Les guirlandes de Noël en consommation énergétique je crois que c'est à peine 2 000 €, l'installation des guirlandes de Noël, c'est autour de 20 000 € avec la maintenance, donc c'est ça le vrai sujet. Donc, l'explication qui a été donnée n'est peut-être pas la bonne, et là, on est face à un mur ou on doit aller chercher 1,5 millions d'euros donc autant vous dire qu'on risque d'avoir un peu de morosité avec un « S » au pluriel quand il va falloir prendre un certain nombre d'autres décisions et celle-ci a été annoncée dans un contexte de sobriété énergétique mais malheureusement au moment où on préparera le budget, je crains malheureusement que l'on ne soit pas toujours très joyeux les uns et les autres, mais en responsabilité il faudra quand même prendre un certain nombre de décisions et des décisions importantes pour trouver les économies nécessaires qui nous permettront de faire en sorte que malheureusement la pression fiscale qui s'exercera sur nos concitoyens soit un peu moins forte que si nous ne prenions pas les dispositions nécessaires et un peu courageuses et un peu moroses, j'en conviens parfois, parce que nous n'avons pas d'autre choix.

Donc, j'entends ce que vous dites.

La motion j'entends ce que vous dites, c'est-à-dire qu'elle n'embrasse pas toutes les problématiques, elle ne peut pas embrasser toute la problématique de l'énergie et des problématiques de spéculation de rapports continentaux, du rôle de l'Europe du fait que l'électricité et le gaz soient liés.

Cette motion, elle a pour vocation à interpeller notre Gouvernement, au moment où le débat se nourrit au Parlement, et quelques sujets ont été évoqués, la problématique notamment du bouclier énergétique.

Ce qu'il nous faut demander collectivement, c'est un bouclier énergétique d'urgence qui couvre l'ensemble des collectivités et pas quelques collectivités. Moi, quand j'entends dire qu'un certain nombre de dispositions gouvernementales pourraient concerner, aller au travers d'un certain nombre d'éléments 30 000 communes, ça peut paraître beaucoup à nos concitoyens sauf que c'est 30 000 communes de - 1 000 habitants et que Quimperlé fait partie des 600 plus importantes communes de ce pays ! ça peut vous paraître surprenant ce que je vous dis, moi qui n'arrête pas de dire partout où je passe que je suis Maire d'une petite Ville, en fait, je suis le Maire d'une des plus grandes Villes de ce pays puisqu'on fait partie des 600 plus importantes.

Ça peut paraître surprenant, mais ça veut dire que le Gouvernement est en train de mettre en place des dispositifs dont on pourrait être exclu et c'est ce que j'ai dit à plusieurs reprises, c'est que je craignais que l'on soit exclu.

Donc en fait cette motion, elle vise tout simplement à dire qu'il faut que l'on ait absolument un bouclier énergétique d'urgence qui plafonne le prix de l'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales et Alain Kerhervé en a parlé, on a commencé évidemment à regarder ça !.

Les formules de calculs savantes que vous évoquez pour savoir si Quimperlé allait ou pas être concernée, malheureusement, pas plus tard que ce matin, on regardait cela, on pourrait être un peu concerné mais ce n'est absolument pas à la hauteur du déficit qui nous attend d'aller chercher 1,5 millions d'euros, ça vaut pour ce bouclier énergétique, ça vaut aussi pour les dispositions

d'accompagnement de la revalorisation des salaires de nos agents, décision prise au niveau national et que nous payons, ici c'est le Maire qui doit payer et y a une disposition gouvernementale qui a été mise en place mais il y a de très grande chance qu'on soit également exclu.

Donc en fait, on se retrouve dans une situation où la Ville de Quimperlé pourrait être exclue des dispositifs d'accompagnement à la fois pour la revalorisation des salaires et à la fois pour la problématique du bouclier énergétique.

Donc, ce qu'il nous faut demander c'est un bouclier énergétique d'urgence qui concerne l'ensemble des collectivités. L'autre disposition qu'il nous faut demander et c'est ce que dit Monsieur Saintillan, si nous pouvons et j'espère que le Gouvernement ira là et prendra les dispositions nécessaires pour permettre aux collectivités qui ont contractualisé au plus mauvais moment parce que nous n'avions pas d'autre choix, que d'acheter de l'électricité à un moment, les négociations ont eu lieu cet été, quand le kilo wattheure était à 1 000 € !

Donc, il faut demander au Gouvernement que nous puissions sortir de ces contrats, sans pénalités financières, c'est-à-dire que nous ayons la liberté de casser les contrats qui ont été contractualisés au plus mauvais moment.

Donc un bouclier énergétique, la possibilité de sortir de ce contrat le plus rapidement possible pour que nous puissions signer de nouveaux contrats de fourniture d'énergie mais à des prix, je n'ose imaginer de - 50, que vous nous évoquiez tout à l'heure Monsieur Saintillan et que Yves évoquait en réunion hier aussi avec les collègues ici présents, mais à un moment donné on ne peut pas se retrouver dans une situation à avoir contractualisé avec des prix à 300 et 600 alors que sur le marché ils sont à moins 50 !

Mais qu'est ce que c'est que cette histoire ? Donc on est vraiment dans un système évidemment de spéculation outrancière et il faut pouvoir sortir de ces contrats sans pénalités financières, c'est ça qu'il faut demander au Gouvernement.

Et la troisième chose qu'il faut demander au Gouvernement et ça revient à ce qu'à dit Alain Kerhervé dans son état d'esprit, c'est que l'on puisse revenir à des tarifs règlementés. C'est ça qu'il faut demander au Gouvernement ! Qu'il nous autorise à avoir des tarifs règlementés et aujourd'hui on est dans une situation où on n'a pas accès aux tarifs règlementés.

Donc, si nous avions à rajouter trois points :

- C'est le bouclier énergétique d'urgence pour les collectivités,
- Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières,
- Et de donner aux collectivités qui le souhaitent de revenir aux tarifs règlementés de vente.

Si je vous dis ça, c'est que c'est la position des Maires de France, c'est la position de l'association des Maires de France et il faut que l'on arrive à obtenir ça de notre Gouvernement et tout à l'heure il y a un collègue qui a évoqué le bricolage, mais il faut cesser ce grand bricolage !

D'une certaine manière, il faut redonner la possibilité aux collectivités de retrouver de l'oxygène parce que sinon, on se retrouver dans une situation qui va être extraordinairement difficile et c'est une mesure de salubrité publique, parce que, qui soutien à hauteur de 70% l'investissement des entreprises privées, se sont les collectivités territoriales, ce n'est pas l'Etat, donc du côté du Gouvernement, il serait grand temps d'arrêter ce grand bricolage parce qu'on n'y comprend plus rien finalement, nos concitoyens eux par contre, ils continuent de payer leur facture énergétique malgré les chèques qui sont faits, il faut des chèques parfois, mais les chèques ça ne solutionnent pas tout le temps les fins de mois et revenir à des choses simples et des dispositions simples, parce qu'on est dans une situation de crise historique absolue, crise historique absolue qui nous a conduit d'ailleurs à la question écrite d'Alain Kerhervé sur la manière dont on pouvait ensemble travailler à l'élaboration de notre budget dans ce contexte de crise historique absolue.

Voilà, ce que je souhaitais rajouter à notre débat, cette motion elle avait cette vocation, c'est-à-dire d'interpeller le Gouvernement et donc sur ce bouclier énergétique d'urgence, sur sortir sans pénalités financières et revenir aux tarifs règlementés. Y a-t-il d'autres questions par rapport à ce sujet ?

Donc s'il n'y en a pas on va soumettre cette motion au vote et puis nous l'adresserons évidemment au Gouvernement, à l'Association des Maires de France et puis on appuiera évidemment aussi la

motion de l'Association des Maires de France qu'on pourra vous transmettre aussi, je pense qu'on peut la joindre aussi à notre débat et faire en sorte que nous l'adoptions par ce qu'elle se conclut sur tous ces sujets.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

Le Maire on en a fini de notre Conseil Municipal, y a-t-il des questions diverses de la part des Conseillers Municipaux ? Il n'y en a pas.

Y a-t-il des questions venant du public ? et je tiens à vous remercier de votre présence, ça fait chaud au cœur, ce n'est pas pour cela que l'on a plus chaud physiquement mais ça fait chaud au cœur d'avoir des concitoyens à suivre nos débats en Conseil Municipal et je salue celles et ceux qui suivent ça par vision interposée. Pas de questions ? Merci beaucoup.

La séance est levée à 21H15